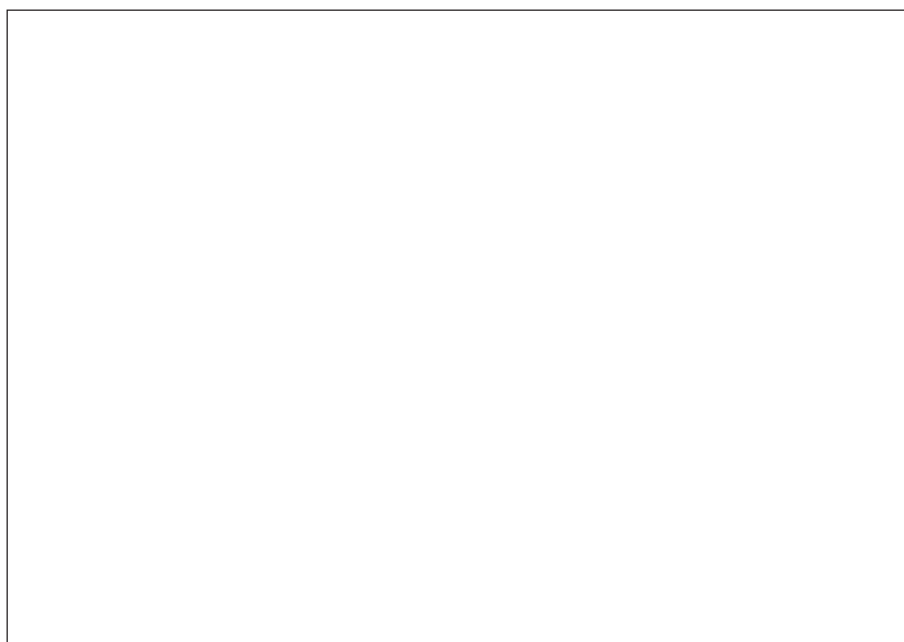


SAMUDRA

REVUE

COLLECTIF INTERNATIONAL D'APPUI AUX TRAVAILLEURS DE LA PECHE



LE TSUNAMI DE L'OCÉAN INDIEN

GESTION DES CATASTROPHES AU JAPON ET AU MEXIQUE

LA DÉCLARATION DE MEDAN

AMÉRIQUE LATINE : RÉUNION DE SANTA CLARA

LA DÉCLARATION DE ROME

BRÈVES

Sommaire

SAMUDRA n° 40 mars 2005 revue de l'ICSF paraissant trois fois par an

<input type="checkbox"/>	EDITORIAL	1
<input type="checkbox"/>	INDONÉSIE Pour un nouvel Aceh	3
<input type="checkbox"/>	COMPTE-RENDU Pour un environnement porteur	9
<input type="checkbox"/>	THAÏLANDE Coordonner l'action	13
<input type="checkbox"/>	JAPON Écouter les gens	18
<input type="checkbox"/>	MALAISIE Triste Nouvel An	23
<input type="checkbox"/>	SRI LANKA Injustice	26
<input type="checkbox"/>	JAPON L'envers du décor	29
<input type="checkbox"/>	INDE Nouveau centre de ressources	32
<input type="checkbox"/>	COMPTE-RENDU Lueurs d'espoir	36
<input type="checkbox"/>	POINT DE VUE Pas seulement quatre murs et un toit	40
<input type="checkbox"/>	INDE Innover	45
<input type="checkbox"/>	MEXIQUE Pour une vie nouvelle et meilleure	47
<input type="checkbox"/>	DOCUMENT Faire les choses autrement	50
<input type="checkbox"/>	DOCUMENT Déclaration de Medan	54
<input type="checkbox"/>	DOCUMENT Pour un environnement porteur	59
<input type="checkbox"/>	DOCUMENT Pour une approche centrée sur les populations	70
<input type="checkbox"/>	DOCUMENT La Déclaration de Rome	73
<input type="checkbox"/>	DOCUMENT D'Accra à Santa Clara	77
<input type="checkbox"/>	COMPTE-RENDU S'inspirer de bons principes	82
<input type="checkbox"/>	BREVES Honduras, Maroc, Corée du Sud, Sri Lanka, Vietnam, Ghana	86

Editorial

Pour une stratégie globale et cohérente

Ayant fait au moins 300 000 morts (ou disparus et présumés décédés) dans onze pays de l'océan Indien, le tsunami du 26 décembre 2004 est certainement l'une des plus grosses catastrophes naturelles de l'histoire récente. On estime que les dégâts causés aux habitations, aux bateaux de pêche, aux terres agricoles, aux infrastructures et au matériel dépassent les 13,5 milliards de dollars. Les populations de pêcheurs, particulièrement vulnérables, ont beaucoup souffert : le quart des décès selon la FAO. Aux niveaux local, national, international, l'opinion publique s'est formidablement exprimée. On a assisté à une mobilisation massive de bénévoles, des ressources du voisinage et du pays tout entier pour apporter une aide d'urgence aux victimes. La communauté internationale a aussi réagi rapidement en apportant son soutien et en promettant d'en faire plus. Il faut espérer que ces engagements seront tenus.

Il est essentiel que l'aide soit dispensée de telle sorte que les conditions de vie des personnes touchées s'améliorent durablement. Les organisations d'agriculteurs et de pêcheurs et les Ong qui participent aux actions régionales et internationales de reconstruction ont publié des déclarations destinées à préciser les orientations souhaitables des programmes d'aide, les principes et les stratégies à appliquer pour que les gens retrouvent des moyens d'existence durables (voir p. 54 et 70). Il est indispensable que les communautés victimes du tsunami, et tout particulièrement les éléments les plus vulnérables, puissent participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes de reconstruction. Pour ce qui est de la pêche, il faudra veiller à ce que les actions menées n'entraînent pas globalement une augmentation des capacités de capture. Le danger est bien réel, particulièrement là où la coordination de l'aide est insuffisante et où il n'existe pas de lignes directrices bien établies pour la distribuer. Au bout d'un certain temps, les bons sentiments des donateurs pourraient finalement mettre en danger les moyens d'existence des populations qu'on souhaite pourtant aider.

Pour ce qui est de remplacer des bateaux endommagés, on doit aussi faire attention, surtout là où, avant même le tsunami, certains types de bateaux donnaient lieu à des conflits sociaux et provoquaient une surexploitation de la ressource. Très souvent ces bateaux n'arrivaient déjà plus à équilibrer leurs comptes d'exploitation. Lors d'une réunion récente (voir p. 82), des propriétaires de chalutiers de Nagapattinam, dans le sud de l'Inde, ont laissé entendre que, s'ils étaient convenablement indemnisés, ils quitteraient le métier. Il faut de la souplesse dans les plans de relance de l'activité et surtout ne pas croire que toute chose détruite doit être remplacée à l'identique.

Dans cet esprit, on doit également rester réservé quant au projet de transfert de bateaux de pêche de l'Union européenne. Cela aggraverait encore les surcapacités de capture existantes dans les pays receveurs, et ce ne serait pas bon pour les chantiers de construction locaux, lesquels pourraient autrement embaucher davantage de personnel. Lorsque ces transferts se font à l'instigation des pouvoirs publics, grâce aux budgets publics, il est théoriquement possible de suivre et de contrôler l'opération. C'est bien plus embêtant quand il s'agit d'arrangements entre partenaires privés, quelles que soient par ailleurs les bonnes intentions. C'est le cas pour le *Simon Kéghian*, un chalutier semi-industriel français sorti de flotte que l'association *Les Amis de Ceylan* basée à Lorient, France, a utilisé pour transporter jusqu'au Sri Lanka du matériel divers qu'elle avait collecté. Ce bateau a été pris en charge par la Marine sri lankaise et il a été dit, entre autres choses, qu'il pourrait servir comme navire de surveillance. Ce genre d'arrangement privé peut conduire à toutes sortes de problèmes.

Il ne faudrait pas que les programmes de relance de l'activité dans les pêcheries frappées par le tsunami servent à effectuer un retour au statu quo ante, et surtout pas dans les pays où les surcapacités de capture et la surexploitation de la ressource étaient deux problèmes liés et clairement établis.

Les actions entreprises pour la reconstruction devront chercher à remettre en route les pêcheries dans les régions touchées en tenant compte le mieux possible des principes universellement reconnus du développement durable et de l'équité, en veillant notamment à la préservation des habitats naturels du poisson, et cela aux niveaux local, national et régional. Dans les régions sinistrées, il est indispensable de prendre en compte à la fois les problèmes des régions directement touchées et des régions qui ont été épargnées. Au lieu d'intervenir au coup par coup, on optera pour une approche globale, pour des programmes d'ensemble cohérents, soucieux de développer et de gérer les pêcheries dans le sens du bien commun.

Pour un nouvel Aceh

Programme-cadre pour la remise en état d'Aceh et du Nord-Sumatra

Le 26 décembre 2004, provoqué par un tremblement de terre et un tsunami, la plus grosse catastrophe naturelle de mémoire d'homme faisait d'énormes ravages dans l'océan Indien : plus de 150 000 morts, près d'un million de gens sans abri. L'émotion a été grande à travers le monde et de partout sont arrivées des offres d'assistance. C'est l'Indonésie qui a subi les plus importants dégâts, essentiellement dans les provinces d'Aceh et du Nord-Sumatra.

Dans cette région où l'on a enregistré 115 000 morts et 20 pour cent de la population sans abri, toutes les familles ont été plus ou moins touchées. Des centaines de communautés ont été littéralement balayées et l'administration locale s'est effondrée. Dans beaucoup de villes et de villages, le tsunami a tracé un chemin de destruction sur son passage.

D'une part, toutes les infrastructures sont à réparer ou à reconstruire. D'autre part, les blessures sont sérieuses aussi car les survivants ont été profondément traumatisés par l'ampleur de la tragédie. Pour reconstruire la région, il faudra plus que des routes et des ponts. Les gens devront retrouver des moyens d'existence, refaire leur vie et il faudra que l'activité communautaire reprenne.

L'urgence immédiate était d'apporter une aide humanitaire aux survivants pour faire face aux besoins vitaux. A mesure que l'on va vers le long terme, on doit définir une stratégie cohérente, crédible et globale pour s'attaquer durablement à l'immense tâche de reconstruction.

Le présent rapport énumère un certain nombre de recommandations, inspirées de l'expérience internationale, pour le redémarrage d'Aceh et du Nord-Sumatra. Il réunit un ensemble de leçons et de principes utiles pour élaborer et gérer au mieux les

divers efforts de reconstruction. Il rassemble une série de notes sectorielles qui avancent des recommandations à la lumière de principes essentiels, il énumère les champs d'intervention à court et moyen terme et cite des exemples d'action concrète.

Il s'agit là d'une première étape dans l'élaboration d'une stratégie crédible et efficace qui exigera la pleine participation des populations victimes du tsunami. C'est avant tout aux gens qui ont tant souffert de définir leurs besoins et les priorités de la reconstruction de leurs communautés.

Les leaders indonésiens ont d'ores et déjà exposé un vaste projet de Stratégie nationale de réhabilitation. Les six principes clés retenus par le gouvernement sont : processus participatif centré sur les populations, où l'administration écoute et comprend les sentiments et les aspirations du peuple ; approche holistique de la reconstruction sur la base d'une stratégie globale ; coordination efficace pour assurer la cohérence entre les programmes sectoriels et régionaux dans le cadre national et local ; faire la distinction entre réhabilitation (avec des objectifs limités) et reconstruction, chaque phase devant obéir à une stratégie bien définie ; s'appuyer sur les services et les institutions plutôt que sur des projets ; veiller à la transparence financière des programmes de réhabilitation et de reconstruction.

Le coût de la reconstruction

Le plan global de reconstruction doit assurer une bonne coordination des différents intervenants. Compte tenu de l'énormité des dégâts, l'effort nécessaire devra faire appel aux ressources de pratiquement tous les principaux ministères et organismes publics, et cela à tous les niveaux : central, provincial, *kabupaten*, *kecamatan* et *desa*. L'aide d'origine nationale et internationale destinée à la phase de reconstruction est sans précédent. Elle a fait venir dans les zones

Il y a quatre-vingt-dix jours...

Il y a quatre-vingt-dix jours, le 26 décembre 2004, un tsunami qui a duré seulement 30 minutes faisait en tout au moins 182 000 morts dans onze pays riverains de l'océan Indien, de l'Indonésie à la Somalie. Quinze pays ont ressenti ses effets : Afrique du Sud, Bangladesh, Inde, Indonésie, Kenya, Madagascar, Malaisie, Maldives, Myanmar, Seychelles, Somalie, Sri Lanka, Tanzanie, Thaïlande, Yémen.

Pour l'heure, 130 000 personnes sont également classées comme disparues, peut-être mortes. Soixante-quinze pour cent des morts et disparus étaient de la province indonésienne d'Aceh, proche de l'épicentre. Pour ce qui est des pertes humaines, ce tsunami est l'une des plus grosses catastrophes naturelles dont on se souvient.

En Indonésie et au Sri Lanka, près d'un million de personnes ont perdu leur logement. C'est en Indonésie qu'il y a eu le plus de morts. Sur le plan économique, c'est l'archipel des Maldives qui a le plus perdu. C'est au Sri Lanka qu'il y a eu le plus grand nombre de victimes issues de populations de pêcheurs : environ 20 000, surtout sur la côte Nord-Est.

En Inde, on a enregistré 10 779 tués, et 5 600 personnes sont toujours disparues, probablement mortes. C'est la plus grande tragédie humaine de l'époque récente dans ce pays, bien plus grande, pour ce qui est des morts, que le

super-cyclone de 1999 en Orissa et que le tremblement de terre du Gujarat en 2001. Presque toutes les victimes vivaient sur la côte, et il y a eu parmi elles un fort pourcentage de femmes et d'enfants. A Karikal, région de Pondicherry, sur les 470 morts, près de la moitié étaient des enfants de moins de 16 ans, et il y avait 34 pour cent de femmes.

Les conséquences du tsunami ont été particulièrement lourdes pour les économies insulaires des Maldives et du Sri Lanka. Selon les rapports de la Banque mondiale, de la Banque asiatique de développement, du PNUD, c'est là que la reconstruction sera particulièrement coûteuse. Les pertes sont estimées à 4,8 milliards de dollars aux Maldives, 4,5 milliards en Indonésie, 2,2 milliards en Inde et 1 milliard au Sri Lanka et en Thaïlande. Le total des pertes économiques pour la région de l'océan Indien dépasse les 13,5 milliards de dollars.

On estime que le coût de la reconstruction pour les Maldives représentera deux années de son PIB. Pour le Sri Lanka, ce sera 4,4 pour cent. Dans des pays plus importants comme l'Indonésie, l'Inde, la Thaïlande, le coût de la reconstruction constituera un pourcentage relativement négligeable du PIB. Mais dans tous ces pays, il faudra des années avant que les choses reprennent leur cours normal le long du littoral.

touchées et à Jakarta des centaines d'Ong (organisations non gouvernementales), des intervenants privés, des donateurs institutionnels, des organismes multilatéraux. Cette générosité s'exprime selon des critères internes et les priorités des uns et des autres. Il faut maintenant que toutes ces ressources produisent des résultats sur le terrain, grâce à une bonne coordination des efforts de cette multitude d'intervenants autour d'une vision commune pour le bien-être des gens d'Aceh et du Nord-Sumatra.

La remise en état des zones touchées par le tsunami se fera dans un contexte difficile. Tout d'abord, cette catastrophe est survenue dans une partie de l'Indonésie en proie à des conflits politiques. Pour que puisse s'établir une paix durable, les programmes de reconstruction devront impérativement veiller également à

l'amélioration des systèmes de gouvernance, en évitant de semer à nouveau les graines de la discorde.

On écartera ce qui peut provoquer des tensions en prenant soin de traiter équitablement les différents secteurs et les tributaires, de bien équilibrer les structures administratives reconstituées et les organismes de coordination, de veiller à la transparence dans les processus décisionnels et financiers.

Bouleversements

En bien des endroits, l'importance des pertes humaines et des déplacements de population ont radicalement modifié la composition des communautés. Avant de se lancer dans la remise en état des infrastructures dans les zones les plus touchées, il vaudrait mieux attendre et consulter d'abord les survivants pour fixer

D'après le Bureau de coordination des affaires humanitaires des Nations unies (OCHA), 6,41 milliards de dollars ont, à la date du 24 mars 2005, été promis par 92 pays membres et des organismes privés comme Oxfam et Médecins sans frontières afin d'aider à la reconstruction. Sur cette somme, toujours d'après l'OCHA, seulement 0,83 milliard a été effectivement versé.

Les Nations unies ont aussi lancé un appel d'urgence pour une somme de 1 milliard de dollars et 84 pour cent de cet objectif a été atteint à ce jour. Parmi les donateurs, il y a aussi des pays pauvres : Bangladesh, Timor, Népal, Mali... Ceci dit, dans un entretien avec la BBC, le 17 mars 2005, le ministre des affaires étrangères du Sri Lanka, Laxman Kadirgamar, a déclaré : « Nous n'avons pas encore reçu un sous. Actuellement nous finançons l'aide à partir de nos budgets publics. Le Sri Lanka attend toujours l'argent promis par les donateurs. » Il manque pratiquement 6 milliards par rapport au total des promesses faites en vue de la reconstruction.

Au Sri Lanka, en Inde et en Indonésie, c'est le secteur de la pêche qui a le plus souffert. En Thaïlande et aux Maldives, c'est l'industrie touristique, même si dans ce cas les assurances vont dans une certaine mesure intervenir. Aux Maldives, c'est l'ensemble de la population de pêcheurs qui a souffert du tsunami (environ 150 000 personnes). Partout les pêcheurs sont nombreux parmi les sinistrés : 170 000 en Inde, 150 000 au Sri Lanka, 130 000 en Indonésie.

Selon un rapport préparé conjointement par la Banque asiatique de développement, la Banque mondiale et le PNUD, 65 pour cent de la flotte sri lankaise a été détruite. Le coût des réparations et du remplacement est estimé à 76 millions d'euros. En Inde, le secteur de la pêche a aussi beaucoup souffert dans les régions touchées, mais à l'échelle de tout le pays cela reste relativement limité. Une estimation de la Banque mondiale fixe les pertes à ce sujet à 230 millions de dollars.

Aux Maldives, la pêche représente plus de 9 pour cent du PIB, un pourcentage qui est assurément l'un des plus élevés du monde. Là les dégâts sont évalués à 25 millions de dollars. Sauf en Inde, dans tous les pays frappés par le tsunami, les dégâts causés aux bâtiments sont plus élevés que les pertes subies par le secteur de la pêche.

Il semble que les Maldives soient le seul pays à avoir eu recours à des mesures économiques pour aider ce secteur d'activité à redémarrer. D'après un état des lieux réalisé par la Banque mondiale, le ministère des pêches, de l'agriculture et des ressources marines (MFAMR) et la Société de pêche industrielle des Maldives (MIFCO) ont décidé de relever le prix d'achat du thon (skipjack) pêché à la palangre dans toutes les zones de pêche de l'archipel. C'est ainsi que dans les atolls du centre (les plus touchés) la production a bien redémarré.

— Sebastian Mathew (icsf@icsf.net), conseiller pour les Programmes à l'ICSF

les dates et le lieu de destination pour le retour et la réintégration.

Dans certains endroits, il y aura sans doute des problèmes fonciers. Le processus de consultation ne sera pas simple parce que beaucoup de communautés ont été dispersées juste après la catastrophe, et les leaders locaux se sont éparpillés.

Même dans les régions qui n'ont pas été touchées directement, la composition de la population a été fortement modifiée du fait de l'afflux de réfugiés, dont un certain nombre décideront vraisemblablement de ne pas retourner dans leur lieu d'origine. Tous ces changements peuvent contenir les germes de tensions sociales si on n'y prend pas garde, si on ne se donne pas le temps de discuter attentivement avec les gens. Troisièmement, les efforts de reconstruction

de la province seront entrepris tandis qu'un processus relativement nouveau de décentralisation est en cours. Mais à cause du quasi-effondrement de l'administration provinciale et de nombreuses structures de l'administration locale et de district, il sera bien difficile à ces institutions de contribuer pleinement à la relance de l'activité dans l'immédiat. Il faudra donc prévoir un programme dynamique de renforcement des capacités à tous ces niveaux dans les zones touchées. Les Ong et les organismes donateurs feraient bien d'éviter de déstabiliser ces efforts en offrant de gros salaires au personnel local ou en agissant en dehors des mécanismes de coordination et de prise de décision de l'Etat.

Coordination indispensable

Quatrièmement, la générosité sans précédent de personnes privées à travers le monde a permis à un certain nombre d'Ong,

d'organisations et d'institutions diverses d'intervenir dans les zones touchées par le tsunami.

Dans des situations d'urgence compliquées, il est toujours difficile d'assurer une coordination. Dans le cas présent, la tâche est d'autant plus compliquée que les intervenants sont multiples et que les sommes transférées, hors budgets publics et hors aide au développement, sont volumineuses. Tous les intervenants étrangers impliqués sur le terrain devront tenir compte des directives gouvernementales visant à harmoniser les programmes d'action et à définir un cadre budgétaire et à assurer une bonne information et une coordination adéquate grâce à des structures appropriées.

Au cours de la phase de réhabilitation, il faudra trouver un équilibre entre rapidité des interventions et participation satisfaisante des populations. Il est essentiel que les gens puissent reprendre un travail, gagner un peu d'argent et remettre leurs enfants à l'école. Certains programmes, appuyés par l'Etat et les Nations unies, ont déjà démarré. Mais il faut du temps pour que les survivants sachent où et comment ils vont pouvoir recommencer une nouvelle vie, établir leur domicile. Les communautés auront besoin de temps pour repenser le plan de leur ville et des villages, pour reconstruire les services scolaires et de santé. Il est essentiel de mener de front les programmes de reconstruction d'urgence et

la définition des projets à long terme. Pour que tous les efforts de relance et de remise en état se soldent par un bilan positif et durable, il faudra trouver le point d'équilibre entre ces exigences. On se basera pour cela sur une évaluation juste des besoins réels et la prise en compte de stratégies adaptées pour chaque secteur d'activité.

Certains programmes peuvent être mis en œuvre immédiatement, et c'est d'ailleurs très souhaitable : appui aux personnes traumatisées, travaux qui emploient le plus grand nombre, retour des enfants à l'école. On entreprendra également sans délai la remise en état de diverses infrastructures, notamment pour les télécommunications, l'électricité, les ports et aéroports. Dans ces secteurs prédominent les entreprises publiques, et pour obtenir le meilleur rapport qualité-prix on engagera des consultations entre les populations victimes du tsunami et le secteur privé. Pour une participation durable au processus de planification, il sera nécessaire de reconstituer l'organisation des communautés. Il faudra pour cela développer les réseaux des structures collectives qui fonctionnent encore dans les zones sinistrées. Il faudra aussi s'impliquer auprès des personnes déplacées dans leurs abris temporaires afin de préserver et de réactiver les liens communautaires.

Rétablir les services locaux

Le rétablissement de l'administration locale doit constituer une haute priorité pour le retour des services essentiels.

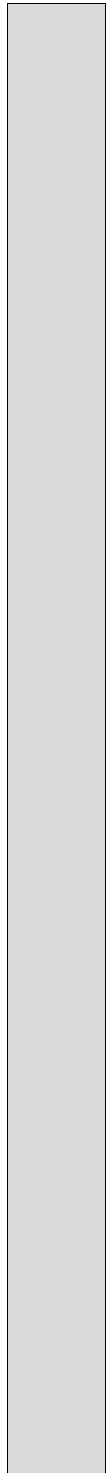
L'administration d'Aceh et du Nord-Sumatra, y compris les services judiciaires et de sécurité publique, ont été paralysés. A Aceh, l'administration locale est aux deux tiers en panne, et il faudra du temps pour parvenir à une réelle participation de la population par le biais des élections locales et des institutions qui restent à remettre en route. En attendant, pour rétablir rapidement les services essentiels, il faudra de toute évidence un appui important des ministères du gouvernement central à Jakarta et de ses différentes agences. Mais cela devra rester des arrangements temporaires, des stratégies transitoires avant que l'administration locale puisse, aussitôt que possible, reprendre la responsabilité des services publics.

Pour réussir, l'effort de reconstruction se donnera cinq objectifs essentiels :

- La vie des gens - Leur fournir de l'eau potable, des chemins pour envoyer les enfants jusqu'à un dispensaire par exemple, un toit et une source de revenu afin de faire manger la famille ;
- L'économie - Des emplois, des circuits commerciaux pour que les gens puissent vendre et acheter le nécessaire de tous les jours, des banques qui consentent des prêts aux petites entreprises ;
- Les communautés - Relancer la vie collective afin de stabiliser la société, lui donner de nouvelles perspectives et consolider le lien social ;
- L'administration Reconstituer les institutions locales qui expriment les aspirations de la population et guident la marche vers ces objectifs ;
- La province - Rétablir dans ce pays la stabilité politique et économique, en faire un pôle de croissance qui attire des investissements de toute la région, un pays qui soit solide et à l'abri de nouveaux désastres. 3

Extrait du rapport préparé par BAPPENAS (Agence nationale de planification du développement, Indonésie) et la communauté des donateurs internationaux

Indonésie



Pour un environnement porteur

La dernière session du Comité des pêches de la FAO a donné lieu à de longs débats très animés

La vingt-sixième session du Comité des pêches (COFI) de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) s'est tenue à Rome, du 7 au 11 mars 2005. Y ont pris part des délégués des Etats membres et des observateurs de divers organes et agences des Nations unies, des organismes régionaux des pêches, d'autres organisations internationales et d'Ong internationales.

Le point 8 de l'Ordre du jour avait pour thème « Un environnement porteur à l'appui des pêches artisanales ».

Le document de travail fourni par la FAO soutient que seule la mise en place d'un environnement porteur permettrait aux pêches artisanales de contribuer pleinement aux objectifs de réduction de la pauvreté et de sécurité alimentaire, énoncés lors du

Sommet mondial de l'alimentation et dans la Déclaration du Millénaire. Il expose différentes stratégies propres à faciliter les opérations de pêche artisanale, avec notamment des initiatives visant à apporter des modifications aux politiques et à la législation sur les pêches, à améliorer le cadre politique et législatif relatif à d'autres secteurs que la pêche, à adapter les systèmes de gestion des pêches, à faciliter les arrangements financiers, à renforcer les capacités humaines et rendre les marchés viables pour les artisans pêcheurs.

On a demandé au COFI de considérer l'opportunité d'un amendement au Code de conduite pour une pêche responsable sous forme d'un article relatif à la pêche artisanale. Ce point 8 de l'ordre du jour a donné lieu à des discussions longues et fort animées.

Un certain nombre de Membres (Thaïlande, Canada, Philippines, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Afghanistan, Mauritanie,

Sainte-Lucie, Japon, Grenade, Indonésie, Soudan, Libye, Oman) ont appuyé sans réserve l'ajout d'un article relatif à la pêche artisanale dans le Code de conduite ou une annexe spécifique à la pêche artisanale. Les Philippines ont fait remarquer que, malgré l'importance des pêches artisanales, seulement deux articles du Code en parlent.

La Mauritanie a dit que le Code ne doit pas être gravé une fois pour toutes dans la pierre : on doit pouvoir y apporter des modifications afin de tenir compte de l'évolution du contexte.

Le Yémen a également dit qu'il ne doit pas être considéré comme un document sacré : on peut le mettre à jour, en lui ajoutant par exemple une annexe sur la pêche artisanale.

Par contre, tout en appuyant les directives techniques élaborées dans le cadre du Code pour une contribution accrue de la pêche artisanale à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté, la Commission européenne a exprimé des réserves quant à l'opportunité de rediscuter le texte de ce code.

Le Brésil n'était pas partisan d'un amendement, penchant plutôt pour d'autres stratégies visant à fournir un environnement porteur à la pêche artisanale.

Directives techniques

Les Etats-Unis se déclarent favorables au document de travail relatif au point 8 de l'ordre du jour, de même qu'à bon nombre de stratégies qu'il propose, mais ils rejettent l'idée d'un amendement au Code.

Le délégué américain déclare que les directives techniques qui ont été élaborées dans le cadre du Code sont une option plus intéressante. Il ajoute qu'un amendement inciterait peut-être à revoir également d'autres articles. Pour sa part, le Sénégal ne pense pas qu'il soit nécessaire d'amender le

Code, tout en se déclarant favorable aux conclusions du document. Il vaudrait mieux se concentrer sur des dispositions plus concrètes en faveur des pêches artisanales.

L'organisation internationale dite Programme du Golfe du Bengale souligne l'importance des pêches artisanales et suggère la création d'une sous-commission pour ce secteur. Le Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche (ICSF) soutient la position des pays membres favorables à un amendement ou une annexe concernant les pêches artisanales dans le Code de conduite.

Se référant au document de travail, l'Inde, le Zimbabwe et la Mauritanie font remarquer qu'il serait bon d'inclure la pêche intérieure dans le champ d'application des directives, compte tenu de la place qu'occupe ce sous-secteur dans l'alimentation des populations et de ses problèmes particuliers.

La Norvège dit que certains aspects devraient faire l'objet d'un développement plus ample dans la documentation préparée par le secrétariat.

Il faut analyser davantage les dilemmes auxquels peuvent être confrontés les décideurs en matière de choix de développement. Par exemple, les pêches artisanales constituent aussi une « soupape

de sécurité », une planche de salut pour les plus démunis.

Malheureusement le libre accès conduit souvent à un amenuisement de la ressource, à son épuisement. Il est indispensable que les directives techniques de la FAO apportent des clarifications sur cet aspect et précisent les choix qu'il importe de faire. La Norvège fait remarquer qu'il faut en fait trouver le point moyen entre exploitation et préservation.

La Grenade dit qu'il faut se préoccuper davantage des questions de sécurité et des problèmes économiques et techniques. Le Canada parle également de sécurité en mer et de réduction du nombre d'accidents, puis de transfert de technologie entre pays du Sud.

Se référant à la recommandation relative à une meilleure utilisation des captures accessoires, son délégué note qu'il ne faudrait pas que cela déstabilise les débouchés de la production artisanale.

Les organisations de pêcheurs

Le Gabon dit qu'on devrait porter plus d'attention au renforcement des organisations de pêcheurs. Pour cela il faut aussi évidemment des mécanismes de financement spécifiques.

Pour sa part, le Ghana dit qu'on devrait se préoccuper de la situation des enfants dans certaines communautés de pêcheurs. La Thaïlande parle du prix du pétrole qui

aggrave encore les difficultés des petits pêcheurs.

Sainte-Lucie dit qu'on devrait parvenir à une définition de la pêche artisanale qui soit acceptable sur le plan international.

L'Ouganda dit qu'il serait peut-être difficile de trouver la bonne formule, valable dans la durée, et parle du sida qui se répand et qui fait courir de grands risques aux populations de pêcheurs. Les ravages de cette maladie réduisent la main-d'œuvre disponible et rendent plus difficile la transmission du savoir traditionnel vers la génération suivante, ce qui est pourtant indispensable pour une bonne gestion de la ressource.

Le délégué ougandais parle aussi des conséquences du manque d'organisation des pêcheurs, alors que les forces du marché (côté acheteurs) sont de plus en plus organisés.

Un certain nombre de délégués énumèrent les initiatives qui ont été prises dans leur pays pour appuyer le secteur de la pêche artisanale. Aux Philippines, on encourage une gestion décentralisée et communautaire de la ressource via des LGU (local government units) et des FARMC (comités de gestion de la pêche et des ressources aquatiques). Cette politique, fait-on remarquer, permet de lutter contre la pauvreté et de renforcer la sécurité alimentaire.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée décrit les mesures qui ont été adoptées pour soutenir la pêche artisanale : réforme de la législation des pêches locales, participation des petits pêcheurs aux processus décisionnels, encouragement de partenariats entre pêche commerciale et pêche à petite échelle.

L'Ile Maurice parle à son tour de ce qui a été fait pour aider le secteur artisanal, notamment par des possibilités de crédit et l'ouverture d'un centre de formation spécialisé.

Le Chili cite la création d'un fonds de développement de la pêche artisanale, la sensibilisation aux problèmes de genres dans le monde de la pêche, la mise en place de zones de gestion, les quotas de capture pour les petits pêcheurs ciblant les espèces démersales et côtières, une ligne de crédit spéciale pour la petite pêche, la recherche de

nouveaux débouchés pour la production des petits pêcheurs.

Le Guatemala parle des facilités de crédit proposées au secteur artisanal. De son côté, le Pérou fait remarquer que, dans sa stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, il y a une place pour la petite pêche. Des mesures ont été prises pour soutenir ce secteur, en particulier par la mise en place d'une zone côtière des cinq milles exclusivement réservée à la pêche artisanale et à petite échelle.

Prenant acte du rôle important des femmes dans le monde de la pêche, notamment pour les activités d'après capture, le Brésil a organisé récemment une rencontre sur le thème « Genres et équité dans le secteur de la pêche ».

Son délégué souligne tout l'intérêt des droits d'accès préférentiels pour les petits pêcheurs et cite l'exemple des réserves extractives marines établies par les pouvoirs publics et où ces droits sont protégés.

Le Ghana présente aussi ses mesures d'appui au secteur artisanal : création de comités de gestion de sites de débarquement, présence de délégués de petits pêcheurs dans la Commission des pêches...

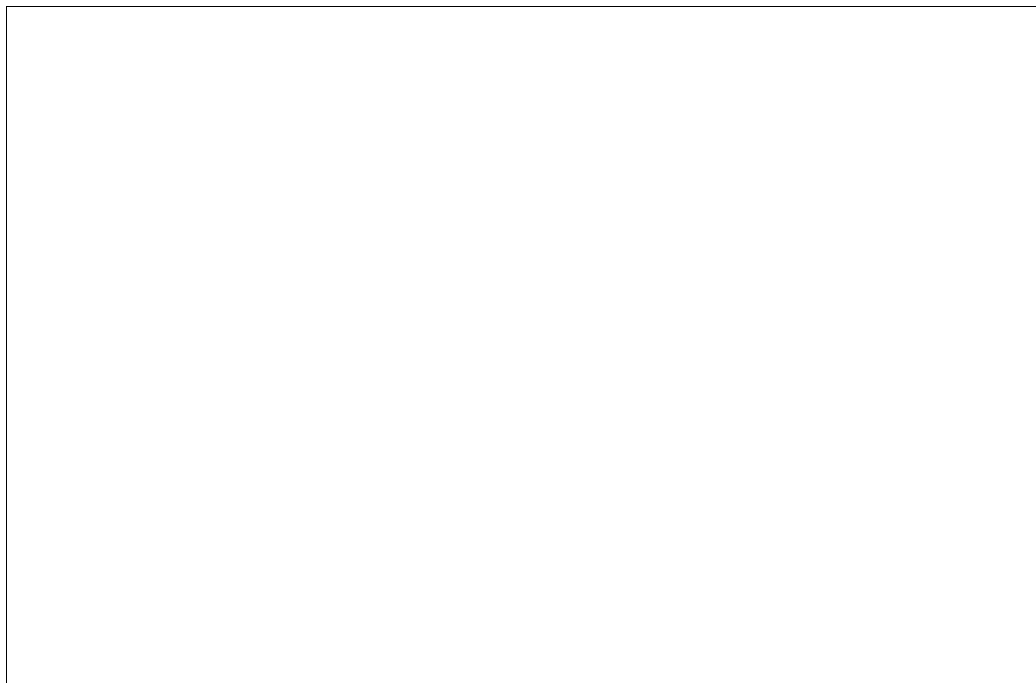
La Guinée-Conakry cite les encouragements et le soutien accordé aux initiatives de suivi et de surveillance basées sur les communautés.

Dans certains endroits, les pêcheurs veillent eux-mêmes sur les eaux proches pour faire la chasse au chalutage. Le délégué guinéen précise que ces efforts doivent être continués dans d'autres communautés, dans d'autres régions. Il existe deux documentaires sur cette initiative.

Le PMEDP

Plusieurs pays Ouest-africains ont parlé en termes positifs des programmes de soutien à la pêche artisanale mis en œuvre sous les auspices du Département pour le développement international (DFID) du Royaume-Uni.

La Côte d'Ivoire cite aussi l'appui donné au secteur artisanal par le Fonds international pour le développement agricole. La Gambie cite l'aide venue de l'Union européenne et du Japon. Les discussions sur le point 8 de



l'ordre du jour ont été très suivies, ce qui illustre à l'évidence toute l'importance qu'on accorde désormais à la pêche artisanale. Pour preuve encore, tous ces appels pour un environnement porteur à l'appui des pêches artisanales. 3

Ce compte-rendu a été rédigé par Chandrika Sharma (icsf@icsf.net), secrétaire exécutive de l'ICSF

Coordonner l'action

Voici un ensemble de recommandations visant à bien orienter les efforts de réhabilitation dans les populations de petits pêcheurs sur les côtes de la mer d'Andaman, au sud de la Thaïlande

Le tremblement de terre qui s'est produit près de l'île de Sumatra en Indonésie, le 26 décembre 2004, a déclenché un tsunami qui est venu frapper les côtes de la mer d'Andaman, au sud de la Thaïlande. Dans six provinces (Krabi, Phang Nga, Satun, Phuket, Trang, Ragong), les pertes subies par les populations du littoral ont été énormes, en termes de vies humaines, d'infrastructures, de biens de toute sorte.

Parmi ceux qui ont le plus souffert, il y a évidemment les petits pêcheurs qui vivaient depuis bien longtemps de leur activité dans les eaux côtières. D'après les informations recueillies au 13 janvier 2005 par les Services de développement et de vulgarisation des pêches, qui assure la coordination des actions menées dans ce secteur, le tsunami a endommagé 5 315 bateaux de petite et grande taille.

Pour ce qui est des grands bateaux (longueur supérieure à 10 m), ce sont les provinces de Phuket, Ranong, Phang Nga et Krabi qui ont le plus souffert. On a répertorié 1 337 gros bateaux endommagés et 3 978 petits (moins de 10 m). C'est dans les provinces de Krabi, de Phang Nga et de Trang que les petits pêcheurs ont subi le plus de dégâts.

Pour ce qui concerne le matériel de pêche, la casse a été énorme. A ce jour, on a comptabilisé 49 548 engins de capture détruits. Dans l'aquaculture, il y a eu aussi beaucoup de pertes : cages flottantes, bassins et nurseries.

Dans les six provinces, toutes ces destructions ont porté des coups terribles aux moyens d'existence des populations. D'après les informations les plus récentes recueillies par le Réseau d'appui aux communautés de la mer d'Andaman, sur les 418 villages de pêcheurs situés sur la mer d'Andaman, 186 ont eu à déplorer des pertes humaines. Au 15 janvier 2005, on

dénombrerait 662 morts et 1016 disparus. Cela ne tient pas compte de Ban Nam Kem, Kao Lak et l'île de Phi Phi où les recherches continuent ; mais un pointage préliminaire donne 4 900 morts et 6 000 disparus.

En tout 2205 maisons ont été détruites et aussi 2 519 bateaux de pêche et beaucoup de matériel : cages à poissons, casiers à crabes, pièges divers et filets à crevettes.

Sur cette côte, la majeure partie de la population pratique traditionnellement une petite pêche, et ce sont surtout des Musulmans, puis des Bouddhistes, des Moken et des *U-rak-ra-woy*.

Les deux derniers groupes sont également appelés « gitans de la mer ». Ces gens ont un lien fort avec le milieu marin et un certain nombre ont aussi quelques activités d'appoint, agricoles notamment.

Les plus durement touchés

Trente communautés ont particulièrement souffert du tsunami. Dans la province de Ranong, Ban Bangben, Ban Ow Koey, Ban Nanok, Ban Talaynok, Ban Tobnua, Ban Pekampuan ; quatre communautés sur les îles de Koh Ra et de Koh Phra Thong ; quatre villages sur l'île de Kokhao, Ban Pak Triam, Ban Nam Khem et deux villages au cap Pakarang et un certain nombre de communautés à Tab Lamu, province de Pang Nga, trois communautés Moken et U-rak-ra-woy à Rawai, Sapam et Siray dans la province de Phuket, deux communautés U-rak-ra-woy sur l'île de Phi Phi, et Ban Sangka-oo et Ban Hualaem sur l'île de Lanta, province de Karbi, Ban Kohmook dans la province de Trang, Ban Borjedlook et deux autres villages sur l'île de Sarai, province de Satun. Après le tsunami, une aide importante a été mise à la disposition des victimes de cette catastrophe. Elle provenait du gouvernement, du secteur privé et d'organismes divers qui sont intervenus sur

le terrain pour parer au plus pressé et élaborer des programmes de réhabilitation à long terme.

Ces interventions et les politiques dont elles s'inspiraient souffraient d'un manque de coordination : il n'y avait pas une approche intégrée, globale. Chaque structure mettait en œuvre son programme sans tenir compte des autres intervenants. Il y a eu forcément double-emploi et divers autres problèmes.

Dans les camps provisoires, il n'y avait pas de mécanisme de coordination clairement établi pour prendre au plus vite les décisions qui s'imposaient. En l'absence d'état des lieux préalable, les logements mis à disposition ne correspondaient pas aux besoins réels des populations. En plus ils avaient été construits sans demander l'avis des gens. Les ordres venaient de Bangkok, et tant pis si le résultat n'était pas tout à fait adapté.

A Ban Huai Lam Klang, sur l'île de Lanta où les Musulmans sont majoritaires, des logements ont été construits sur le terrain d'un temple bouddhiste, alors qu'on aurait pu abriter temporairement les sinistrés dans une école. Puisque les Musulmans ne voulaient pas s'installer sur ce terrain, cela a été une perte de temps et d'argent.

Comme il s'agissait d'une aide d'urgence, tout se passait rapidement sans tenir compte des systèmes communautaires en place, sans impliquer vraiment la population, sans vraiment se préoccuper des aspects environnementaux et sociaux. Cela va créer par la suite des problèmes supplémentaires.

La distribution de nourriture s'est faite de manière chaotique, et les sinistrés n'ont pas eu leur mot à dire quant à la façon dont cela a été géré. La répartition ne s'est donc pas faite de façon égalitaire, et souvent la nourriture distribuée ne correspondait pas aux habitudes alimentaires locales.

Il y avait beaucoup de Musulmans parmi les populations à secourir, et pour eux la nourriture en conserve qui n'était pas halal posait problème évidemment.

Les communautés de pêcheurs ont du mal à accepter que les autorités cherchent à les réinstaller en retrait du rivage, ce qui entraînerait pour elles un changement

complet de mode d'existence. Ces gens-là veulent vivre près de la mer, sur le rivage, le long des chenaux afin de pouvoir s'occuper des bateaux et du matériel. Le propriétaire doit garder l'œil sur son bateau quand il est à terre, surtout par mauvais temps. C'est une habitude bien ancrée chez les petits pêcheurs.

Du fait de la perte de leur équipement, les petits pêcheurs ne peuvent plus travailler. Il faut au plus vite les aider à réparer ou à remplacer. Mais pour être indemnisé par le gouvernement, on doit remplir diverses conditions et se soumettre à beaucoup de paperasse. Celui qui fait une demande doit produire un certificat d'inscription du bateau avec son équipement, un permis de pêche, la licence de la Direction des pêches et sept autres documents officiels. C'est une procédure qui est devenue longue et difficile.

En plus il y a les aspects juridiques de l'occupation du terrain, notamment lorsque les demandeurs sont installés sur des espaces appartenant à l'Etat, des terres collectives, des terres qui appartiennent à des membres de la famille royale, des terrains privés dont les possesseurs ne sont pas vraiment connus.

Il arrive que des titres de propriété se chevauchent. Quant aux gitans de la mer qui ne sont pas des citoyens thaïlandais, ils ont d'autres problèmes particuliers. Les sinistrés qui se trouvent dans l'un ou l'autre de ces cas peuvent s'adresser à une commission qui examine les dossiers au coup par coup.

Les procédures bureaucratiques produisent des retards dans la distribution de l'aide et ralentissent le retour à la normale, à une vie autonome plutôt que de dépendre de la charité. Cela engendre d'autres problèmes sociaux : endettement, départ vers d'autres horizons...

Les efforts de remise en état de l'environnement qui avaient été entrepris auparavant étaient cloisonnés, alors que pour une bonne gestion des ressources naturelles une approche globale s'impose.

Des études techniques, des recherches particulières ont été faites en matière de géologie, de zones à risques, de réhabilitation des ressources côtières, mais cela ne s'est pas concrétisé par des choix

politiques, l'élaboration de lignes directrices pour une gestion optimale des ressources naturelles.

Ces travaux ne disent pas comment faire participer les populations concernées aux processus en cours, comment intégrer le savoir collectif traditionnel dans la formulation des politiques et des plans d'action, notamment pour imposer l'usage d'engins de capture non destructeurs et de technologies respectueuses de l'environnement. On ne voit pas encore clairement quelle place on souhaite accorder aux organisations communautaires et locales pour l'élaboration et la mise en œuvre de ces plans d'action.

Le tsunami n'a fait qu'aggraver les problèmes de fond auxquels étaient confrontés les petits pêcheurs. L'entreprise de réhabilitation et de reconstruction rendue nécessaire par les événements devrait être l'occasion de faire redémarrer ces populations selon des critères de développement durable, à condition d'affronter carrément les difficultés particulières à chaque groupe. Il faudra en premier lieu consulter les parties prenantes afin de relancer les structures sociales locales, et ne pas oublier que ce sont les populations elles-mêmes qui vont devoir redonner vie aux collectivités et tirer à nouveau profit des ressources naturelles suivant les conditions locales. Ce processus exigera beaucoup de temps et d'efforts avant

la mise au point de plans d'action précis. On commencera par créer un fonds central communautaire destiné à soutenir les initiatives collectives, notamment en matière de création d'emplois, d'évaluation des ressources, d'aménagement (reconstitution de la mangrove, exploitation d'algues, mise en place de récifs artificiels, alevinage...).

Pour qu'il y ait une bonne implication des populations dans toutes ces activités, il est indispensable que les études préalables et les plans d'action tiennent dûment compte des paramètres écologiques et facilitent la participation des organismes communautaires. On s'inspirera à la fois du savoir local et des connaissances scientifiques, de l'expérience de pays voisins qui ont été confrontés aussi à des catastrophes naturelles. On s'efforcera en même temps d'encourager tout ce qui peut renforcer les capacités, y compris par la formation mutuelle, afin que les communautés puissent au plus vite se gérer elles-mêmes.

Soutien gouvernemental

Les pouvoirs publics ont le devoir de définir et de mettre en œuvre vigoureusement un éventail de mesures destinées à aider les familles sinistrées, en s'inspirant constamment de principes et de critères élevés. Ils expliqueront clairement aux populations touchées le bien-fondé des actions à entreprendre. On évitera les failles dans le dispositif et le double-emploi, ce qui

devrait rassurer les sinistrés quant à la détermination des autorités pour leur venir en aide.

Pendant trois ou quatre mois, le gouvernement devra fournir la nourriture de façon systématique, à des moments précisés et de façon équitable, aux sinistrés qui sont tout occupés à reconstruire leur habitation ou à réparer le bateau et le matériel.

En plus de leur verser une indemnisation immédiate, on fournira aux sinistrés une assistance pour faciliter la réparation ou le remplacement du bateau et de son équipement. Il faudra aussi tenir à jour régulièrement et méticuleusement une base de données des pertes, dégâts et denrées distribuées. C'est un outil indispensable pour savoir où on en est et pour servir de plate-forme commune entre le gouvernement et les populations locales afin de définir au mieux et collectivement les réponses à apporter aux problèmes de l'heure.

En matière de logement, il serait bon de vérifier la validité des titres de propriété. Lorsque le demandeur ne possède pas les documents justificatifs pour prouver son bon droit sur un terrain, les autorités devront confier ce terrain à la communauté pour ensuite régler l'affaire de façon permanente. Lorsque le terrain en question appartient à des personnes privées (ce qui veut dire, techniquement parlant, que les occupants étaient avant le tsunami des

squatters ou en tout cas des propriétaires contestés), lorsque les membres de la communauté expriment clairement leur désir de rester au même endroit pour gagner leur vie, les autorités doivent alors intervenir pour résoudre le conflit, peut-être en redistribuant les terrains ou en accordant un bail de longue durée. Des arrangements donneraient à la population un sentiment de sécurité, les gens se sentiraient dans une certaine mesure propriétaires, ce qui encouragerait aussi la formulation de projets de développement et de gestion collective à long terme.

On évitera de déplacer les habitants de la côte vers d'autres endroits. Les autorités devraient aussi profiter de ces circonstances malheureuses pour vérifier tous les titres de propriété concernant des biens sur la côte car par le passé la délivrance de tels documents ne s'est pas toujours faite dans la transparence. Des terrains faisant partie du domaine public ont été cédés à des intérêts privés alors même que des communautés de pêcheurs étaient installées là depuis très longtemps. Souvent elles ne savaient même pas que la terre sur laquelle tant de générations avaient vécu était devenue la propriété privée de personnages très puissants.

Infrastructures insuffisantes

Le manque d'infrastructures essentielles dans les populations littorales a causé bien des problèmes sociaux. Il existe souvent une forte concentration humaine et il y a fréquemment pénurie d'eau potable et

d'électricité. Le gouvernement devrait maintenant profiter des circonstances pour mettre en place l'équipement indispensable avec la participation de la population.

Il faudrait que les sinistrés puissent eux-mêmes définir leurs priorités et participer aux processus décisionnels. Nombreux sont ceux qui ont la force et le désir de travailler ensemble pour rebâtir ce qui a été perdu. L'Etat doit fournir les ressources financières et l'équipement voulu, mais c'est aux gens qui vont vivre là de choisir les détails des aménagements prévus.

On devra aussi organiser des activités qui permettent de soulager le stress des sinistrés et établir des centres de soutien psychologique où les individus pourront mettre en commun leur fardeau. Ce serait bon pour la santé mentale de ces gens, pour les aider à se reconstruire.

Afin d'aider les populations de pêcheurs à retrouver des moyens d'existence, il serait bon que l'Etat garantisse pendant une période initiale de trois mois (janvier à mars) des prix officiels pour les produits de la mer. Pour encourager les gens à reprendre une activité de pêche, il faudrait suspendre les quotas et fournir du carburant détaxé aux bateaux. Les autorités devraient également lutter contre l'usage d'engins de capture potentiellement destructeurs, en particulier le chalut et le filet poussé, et veiller à la stricte application de la réglementation.

Il serait bon que le gouvernement envisage la mise en place d'un système permanent d'indemnisation en faveur des pêcheurs forcés d'abandonner le métier du fait de catastrophe naturelle ou pour des causes incontrôlables.

Pour ses programmes de relogement, le gouvernement devra d'abord avoir une idée claire des besoins des populations concernées. Dans le cadre des TAO (collectivités locales), on demandera aux chefs de village de consulter les gens afin d'identifier des lieux adaptés pour leur réinstallation, de choisir les caractéristiques particulières des logements et les plans au sol selon les habitudes locales.

Il serait préférable de constituer un fonds d'aide unique pour les sinistrés, géré par des commissions composées de membres représentatifs des divers secteurs de la

société et d'organisations communautaires. Pour faire en sorte que les mesures décidées soient mises en œuvre de façon intégrée, il faudrait que les autorités consultent les populations touchées, partagent l'information afin de formuler collectivement des plans de réhabilitation qui tiennent compte des besoins réels de l'ensemble de la communauté.

Ces recommandations ont été rédigées par le Réseau d'appui pour la réhabilitation des communautés et des ressources naturelles de l'Andaman et par le Réseau de soutien aux populations côtières de l'Andaman (rrafa@loxinfo.co.th), Bangkok, Thaïlande

Gestion des catastrophes

Ecouter les gens

Ce qu'on peut apprendre de l'expérience japonaise en matière de reconstruction après un tremblement de terre et un tsunami

En mai dernier, j'étais à Padang, sur la grande et belle île de Sumatra, afin de participer à une réunion de Via Campesina pour l'Asie du Sud-Est et de l'Est. Il y a déjà dix mois de cela. Qui aurait alors pu imaginer la tragédie qui allait se produire le 26 décembre ?

J'exprime ici mes condoléances pour les pertes de vies humaines, pour les personnes toujours disparues, à ceux qui ont perdu un être cher à cause de ce tremblement de terre accompagné d'un tsunami. Une multitude de groupes divers sont maintenant à l'œuvre pour venir en aide aux sinistrés.

Tsunami est un mot japonais qui rappelle que ce pays a connu bien des tragédies du fait de tremblements de terre et de tsunamis. Environ 10 pour cent de tous les tremblements de terre se produisent du côté du Japon. Il y a quatre-vingt-un ans, le Grand tremblement de terre de Kanto frappait directement la capitale, Tokyo, faisant plus de 140 000 morts. Il y a dix ans, 6 400 personnes ont été tuées par le Grand tremblement de terre de Hanshin-Awaji.

Je ne suis pas un spécialiste des tremblements de terre ou des tsunamis ; je ne suis pas non plus ingénieur en technologies agricoles. Mais j'ai une certaine expérience en matière de programmes de reconstruction pour l'agriculture et la pêche.

Je voudrais parler plus spécialement du rôle du gouvernement japonais. Lors des réunions relatives à la reconstruction organisées sous les auspices des Nations unies à Jakarta et à Genève en janvier dernier, le gouvernement japonais s'est engagé à être le plus important pays donateur.

Pour notre part, nous estimons que notre gouvernement doit en effet assumer cette responsabilité non seulement parce que le

Japon fait partie de l'Asie mais aussi parce que le Japon s'est développé en profitant des autres pays asiatiques, qu'il a envahis au cours de la Seconde Guerre mondiale, parce que l'économie japonaise a étendu des tentacules sur toute l'économie de la région.

Le problème c'est que les pays développés n'ont jamais tenu entièrement leurs promesses de dons, comme l'a noté, entre autres, l'organisation Oxfam dans un document daté du 7 janvier 2005 (*Le tsunami asiatique : ce qu'il faut faire après le sommet de Jakarta*). Nous demandons instamment à tous les pays développés de respecter leurs engagements. Avec vous, nous suivrons l'évolution de ce dossier.

L'attitude du ministère de l'agriculture

La politique du ministère japonais de l'agriculture, des forêts et des pêches constitue aussi un gros problème. Juste après le tremblement de terre et le tsunami, ce ministère a procédé à une estimation des dégâts subis par la production de crevettes et de volailles dans certains pays touchés (Thaïlande, Indonésie, Inde) pour parer aux déséquilibres éventuels des échanges commerciaux. C'était là la première façon de réagir de cette administration, qui se préoccupait donc davantage de denrées intéressantes pour les multinationales japonaises que du sort des victimes et de la façon de leur venir en aide. Je suis très en colère contre les responsables.

Aider à réparer les dégâts causés à l'agriculture et à la pêche, ce devrait être évidemment l'une des fortes préoccupations de ce ministère. Or ce devoir a été négligé, comme le prouve un passage d'un document du 28 janvier 2005 intitulé *Soutien aux populations touchées par le Grand tremblement de terre et tsunami de Sumatra, dans l'océan Indien* : « Le Japon fait appel à des consultants privés dans tous les pays affectés afin d'évaluer l'impact sur l'agriculture et la pêche et, en Indonésie et

au Sri Lanka, élaborer des programmes de reconstruction et apporter une aide aux populations en collaboration avec les autorités locales, cela en utilisant une partie du budget prévu pour l'Organisations des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). »

Autre dit, ce ministère n'a pas l'intention de prévoir de nouvelles dépenses particulières ou d'envoyer certains de ses experts sur le terrain. Plus d'un mois et demi après la tragédie, rien n'a été fait dans le sens d'un programme de reconstruction spécifique. Alors que nous sommes ici à discuter de ce problème, le ministère n'a apparemment aucune préoccupation de ce genre.

Or le Japon maîtrise des pratiques pour la reconstruction après un cataclysme, qui font appel à de gros moyens techniques et à de gros budgets. Il faudrait utiliser au mieux ces systèmes pour venir en aide aux régions sinistrées.

Le rapport *Mesures à prendre en cas de catastrophe au Japon*, publié en mars 2002 par le Secrétariat général du gouvernement, nous dit que les autorités nationales ont comptabilisé 61 Grandes catastrophes et plus de 200 000 victimes au cours du XXème siècle. A chaque fois le Japon a mis en œuvre des systèmes pour la reconstruction et la prévention. Un sociologue français qui s'était rendu sur le terrain juste après le Grand tremblement de terre de Hanshin-Awaji notait : « Pourquoi l'impact

a-t-il été aussi lourd pour les populations dans un pays aussi développé sur le plan matériel ? Parce que le développement du Japon s'est fait au profit des entreprises et non pas pour les gens » (cité dans *Dix ans après le Grand tremblement de terre et les des catastrophes*, coord. Yoshimitsu Shiozaki, janvier 2005). Les systèmes n'ont pas été assez bien développés. A chaque fois, les « voix muettes des victimes » et celles des mouvements populaires ont dû pousser le gouvernement à faire évoluer ses politiques.

Expliquons un peu le Tableau 1. Premièrement, les Prêts aux paysans et aux pêcheurs pour cause de catastrophe (environ 2 000 000 de yens) peuvent couvrir pratiquement tous les coûts de la reconstruction, mais l'Aide pour la relance des moyens d'existence des sinistrés est trop petite pour qu'ils puissent rebâtir leur maison. Deuxièmement, le gouvernement soutient la remise en état des terres à hauteur de 50-70 pour cent. L'administration de chaque préfecture, cité ou ville apporte une aide complémentaire. Finalement il reste à la charge des sinistrés 15-20 pour cent de la reconstruction, suivant l'importance de l'aide complémentaire. La reconstruction doit être impérativement terminée dans un délai d'un an. Un certain nombre de paysans ne pouvant raisonnablement faire face aux dépenses, ont dû abandonner leur activité.

La politique officielle

Les mesures de réhabilitation et de reconstruction du gouvernement japonais paraissent bien développées, mais dans la

Tableau 1. Résumé des mesures d'aide à la reconstruction après désastre au Japon (agriculture et pêche)

Aide d'urgence aux sinistrés	
Prêts aux agriculteurs et pêcheurs	Prêts à taux réduits pour soutenir l'activité des agriculteurs et des pêcheurs : maximum 2 millions de yens/19 000 dollars
Aide à la reconstruction	Les familles dont la maison a été complètement détruite ont droit à une aide financière pour vivre et déblayer les ruines : maximum 3 millions de yens/ 29 000 dollars
Indemnité décès	Le survivant qui a perdu sa famille peut recevoir un maximum de 5 millions de yens/48 000 dollars
Réduction ou exemption d'impôts	Réduction ou exemption de l'impôt sur le revenu et de la taxe d'habitation
Remise en état des terres et installations agricoles	
Subventions publiques pour la remise en état des terres et de l'adduction d'eau	Pour les terres, de 50 à 70% du coût selon les dégâts. Autres installations, de 65 à 85%
Remise en état des ports de pêche	Soutien financier pour la réparation des ports de pêche et les installations des garde-côtes
Remise en état des installations des garde-côtes	Plus de 65% du coût total

Source : MAAF, FAQ sur les mesures de relance et de reconstruction, février 2002

réalité ça ne suffit pas. La raison principale c'est que l'aide n'est pas vraiment destinée aux individus. En cas de Grande catastrophe et de destruction des habitations, le gouvernement apporte une aide seulement pour le site, et prête de l'argent pour cela, mais l'Etat ne donne pas d'argent aux sinistrés pour rebâtir leurs maisons. D'autre part, au Japon il n'existe pas de mesures de soutien aux paysans ou aux pêcheurs qui ont perdu leur matériel.

Et sans matériel, ils ne peuvent évidemment pas gagner leur vie. Si le gouvernement japonais refuse de prévoir des aides aux individus c'est à cause de sa politique néolibérale, selon laquelle « chacun doit protéger ses biens lui-même. » On sait que ce choix n'est pas adapté, et des mouvements sociaux s'expriment et des gouvernements locaux évoluent. Voici quelques exemples :

La préfecture de Tottori, à côté de la préfecture de Hyogo qui avait été frappée par le Grand tremblement de terre de Hanshin-Awaji, a décidé de créer un fonds spécial pour aider les gens à reconstruire leur habitation détruite lors du tremblement de terre de Tottori-Ouest en 2000. Après le tremblement de terre de Niigata Tyuetsu en octobre de l'année

précédente, le gouvernement a dû participer à une nouvelle politique de reconstruction prévoyant effectivement une aide à la reconstruction. Dans le second exemple, le tremblement de terre de Hokkaido-Sud-Ouest en 1993 avait généré un tsunami de plus de 30 m de haut qui avait frappé la petite île d'Okushiri, près de mon village natal. En tout 342 habitations avaient été détruites, soit 70 pour cent du total de 504, et 230 personnes avaient perdu la vie.

Son étendue était relativement limitée, mais il y avait là cependant des aspects communs avec les énormes secousses qui se sont produites en Asie récemment. Comme dans beaucoup d'autres régions d'Asie, l'agriculture et la pêche constituent les principaux secteurs économiques de l'île d'Okushiri.

Fonds de reconstruction

Les autorités locales d'Okushiri ont reçu à peu près 19 milliards de yens (1,8 milliard de dollars) en dons venus de tout le pays. Cet argent a été utilisé pour financer la reconstruction des maisons (7 000 000 yens/67 000 dollars par maison), pour verser une allocation aux familles des victimes (3 000 000 yens/29 000 dollars par personne décédée) et une indemnisation pour les habitations détruites (4 000 000

Tableau 2. Programme d'aide et de reconstruction dans l'agriculture et la pêche sur l'île d'Okushiri, Hokkaido (pour les individus)

Aide pour la reconstruction des infrastructures agricoles- Soutien financier aux agriculteurs pour réparation ou achat de matériel	50% des coûts, maximum : 5 millions de yens/48 000 dollars
Aide spéciale pour la reconstruction agricole	Soutien financier aux agriculteurs en difficulté pour faire fonctionner le matériel et se procurer les intrants nécessaires
Aide à des pêcheurs sinistrés pour l'achat de bateaux exploités en commun	Soutien financier pour l'achat de bateaux d'occasion qui seront exploités en commun
Soutien financier pour l'achat de bateaux d'occasion qui seront exploités en commun	67% du coût total
Aide pour l'achat de matériel de capture	Soutien financier pour l'achat d'engins destinés à une pêche à grande échelle
	50% du coût total, maximum : 5 millions de yens/48 000 dollars
Aide pour l'achat de moteur sur les petits bateaux	Soutien financier pour l'acquisition d'un moteur mobile sur les petits bateaux
	83% du coût total

Source : documents officiels de la mairie d'Okushiri

yens/38 000 dollars par habitation). Le reste a servi à alimenter le fonds de réhabilitation.

Cet argent provient de dons privés. Ce sont des sommes relativement modestes à bien des égards car il ne s'agit nullement de « dépenses publiques » venant de budgets nationaux ou locaux. Mais, même si les choix politiques du gouvernement central s'accrochent au néolibéralisme et lui interdisent de venir en aide aux individus, la ville a cependant décidé de dépenser de l'argent pour relancer l'agriculture et la pêche, en comptant sur la générosité des gens. Certains disaient que la ville n'allait pas pouvoir se relever de la catastrophe. Grâce aux programmes d'aide mis en œuvre, Okushiri a cependant pu renaître.

Pour conclure, je voudrais parler de certaines choses que j'ai entendues au Japon à propos de l'Indonésie. Apparemment le gouvernement a demandé aux habitants de Lampoo, un village d'Aceh, à 2 km du rivage, d'évacuer l'endroit. Mais les gens s'y refusent ; ils résistent parce qu'ils pensent qu'ils n'auront plus la possibilité de gagner leur vie s'ils partent de là.

Sur ce point, on pourrait tenir compte de l'expérience d'Okushiri. La mairie d'Okushiri avait d'abord prévu de faire partir la population des terres basses. Face aux protestations des gens, elle a ensuite

décidé d'acheter des terrains et de revendre à prix coûtant aux sinistrés au terme de la phase de reconstruction qui intégrait aussi des mesures de prévention. J'ai également entendu dire que les pêcheurs indiens dont le bateau avait été détruit par le tsunami disaient qu'avec 70 000 roupies (environ 1 555 dollars) ils pourraient réparer et reprendre la pêche. Pour eux aussi, il me semble que l'expérience d'Okushiri s'avère utile.

Dans son rapport *Développement du système de sécurité sociale du Japon : évolution et implications pour les pays en développement* (juillet 2004), l'Agence japonaise de coopération internationale dit que l'expérience japonaise en matière de sécurité sociale constitue un modèle intéressant pour les pays en développement qui cherchent à développer des systèmes dans ce domaine. Ce serait sans doute faire preuve d'arrogance que de vouloir imposer le système social japonais comme modèle aux pays asiatiques. Il pourrait cependant se révéler utile dans ce contexte de reconstruction. Je pense qu'on pourrait mettre en œuvre certaines parties du système.

Tenir compte de la base

On devrait s'inspirer de ce qui, dans les systèmes japonais, a prouvé son utilité pour la reconstruction après avoir été proposé par des mouvements populaires. Et les

gouvernements feraient bien d'apporter leur soutien. Je pense que le Japon a un rôle à jouer ici car le pays est situé dans une partie du monde où les catastrophes naturelles sont fréquentes.

D'après un rapport préparé par le Secrétariat général du gouvernement, 36 pour cent de ces événements se produisent en Asie et 44 pour cent des victimes et 91 pour cent des populations touchées sont en Asie.

Nous devons toujours refuser de participer à des programmes de reconstruction élaborés par des institutions internationales et des sociétés multinationales qui poussent au néolibéralisme. Travaillons sur des projets réclamés par les mouvements populaires. Dans certains pays, il y a des plans de développement qui favorisent de toute évidence les intérêts des multinationales du secteur de la construction et qui entraînent des déplacements forcés de populations. Toutes les forces vives du monde doivent dénoncer ces manœuvres. Si tous les paysans et tous les pêcheurs et tous les gens pouvaient s'unir, nous ne serions jamais battus. 🍌

Cet article a été écrit par Yoshitaka Mashima, vice-président de NOUMINREN (Confédération nationale des mouvements paysans du Japon) à partir d'une communication faite à l'occasion de la Conférence régionale pour la reconstruction et le développement des moyens d'existence des paysans et pêcheurs après le tremblement de terre et le tsunami, à Medan, Indonésie, le 18 février 2005

Triste Nouvel An

Après la terrible tragédie, la Malaisie tire quelques leçons des événements

Le tsunami du 26 décembre 2004 a évidemment surpris les Malaisiens. Mais leur pays a été largement protégé par l'île indonésienne de Sumatra, laquelle a été frappée de plein fouet. Ce sont surtout les villages de pêcheurs qui ont subi des dégâts, dans la pêche côtière et l'aquaculture en particulier.

En Malaisie, le tsunami a fait 74 morts et causé des destructions matérielles assez importantes : motocyclettes emportées, cloisons routières en béton et automobiles bousculées, habitations endommagées le long de la côte. Des vagues de 2,5-3 m ont recouvert des bateaux, certains se retrouvant sur un arbre ou loin dans la mangrove. L'eau salée est entrée dans les terres sur presque deux kilomètres.

Le tsunami a frappé le rivage à plusieurs reprises. On a ressenti un tremblement de terre à 8 h 45 pendant une ou deux minutes. La première frappe est survenue trois heures après (11 h) à Kuala Pulau, Penang-Sud-Ouest. Au Nord-Est, Batu Ferrighi, qui est un lieu de piques-niques fréquenté, a été touché une première fois vers 12 h 30, puis une seconde fois vers 14 h 15 par une vague plus puissante. Tanjung Tokong, une autre localité du Nord-Est, a été touchée de 13 h 45 à 14 h. La province voisine de Kedah a été touchée à 13 h 15.

Les dégâts causés par le tsunami dans les quatre provinces concernées ont été estimés à 55,7 millions de ringgits (Rm = 0,2633 dollar). En tout 5 997 pêcheurs ont subi des pertes, avec 2 387 embarcations traditionnelles et 271 bateaux endommagés. Les propriétaires de bateaux et leur équipage ont enregistré des pertes de l'ordre de 30 millions de Rm.

Les exploitations aquacoles ont chiffré leurs pertes à 24 millions de Rm. En tout 103 appointements ont été endommagés, ce qui représente un coût approximatif de 1,69

million de Rm. Environ 5 000 personnes ont été évacuées vers des centres d'urgence.

Dans l'immédiat le gouvernement a accordé 1 000 Rm pour chaque personne perdue dans le tsunami, 200 Rm pour les blessés, 200 Rm pour les familles devant évacuer les lieux. Le Fonds national de soutien a également versé 80 Rm par enfant scolarisé. Par la suite, en guise de première indemnisation, les familles déplacées ont reçu 500 Rm, puis 5 000 Rm ont été versés en cas d'habitation complètement détruite, 2 000 Rm pour des dégâts partiels, et 1 000 Rm pour un petit bateau endommagé, 3 000 Rm pour un plus grand. Dans un troisième temps, on a procédé à une estimation des pertes réelles de chaque famille. Cela varie de 10 000 à 100 000 Rm. Le gouvernement a prévu un budget de 50 millions de Rm pour des prêts qui seront accordés par l'intermédiaire de l'Agence de développement des pêcheurs. Et le Département de l'éducation accordera prioritairement des bourses aux enfants des familles victimes du tsunami.

Le ministre-adjoint des finances a fait savoir que le gouvernement était décidé à prélever 100 millions de Rm sur le Programme national de logement pour accorder des prêts sans intérêt afin d'aider les sinistrés à reconstruire leur habitation. Les entreprises construiront des maisons sur des terrains plats à 40 000 Rm l'unité, la subvention de l'Etat étant de 13 333 Rm. Les maisons sur pilotis coûteront 50 000 Rm et la subvention sera de 16 666 Rm. Le remboursement se fera par tranche de 100 Rm sur vingt-deux ans ou de 50 Rm sur quarante-quatre ans.

Baisse des apports

Après le tsunami, la production de poisson a temporairement baissé de 99 pour cent et les prix du pompfret blanc, du pompfret noir et du threadfish ont enregistré une forte hausse. Sur la plage de Pasir Pandak, à Teluk Bahang, un village de pêcheurs du Nord-Est, on a trouvé une centaine de tonnes de

poissons morts au matin de la catastrophe. Ailleurs aussi, le long de la côte, on a observé le même phénomène.

Beaucoup de tristes histoires ont été racontées après cet événement. A Sungai Petani, Etat de Kedah, le jour du mariage de Mohamad Anuar Mohd Akhir et Julaina Mohd Nayan, le flot a tout emporté. Zulkifli Md. Noor, 43 ans, a perdu ses cinq enfants dans la grande vague de fond. Ana Mary, par contre, a eu son bébé de vingt jours sauvé par un matelas qui flottait. Les pêcheurs qui ont perdu leur habitation et leur matériel ont dû avoir recours à la générosité publique car ils n'avaient généralement pas d'économies.

En Malaisie, la situation est maintenant en train de retourner lentement à la normale. Les sinistrés reviennent chez eux, parfois dans des logements neufs. Les bateaux sont en cours de réparation dans des ateliers agréés. Certains pêcheurs ont recommencé à aller en mer tandis que d'autres attendent que toutes les réparations soient faites sur le bateau et le moteur. Il faudra encore un mois ou deux avant que tout le monde puisse retourner en mer gagner sa vie. Il y a des files d'attente importantes chez les réparateurs parce qu'on manque de pièces de remplacement et de filets, du fait de la demande inhabituelle. La majeure partie du matériel vient de la Thaïlande. Les pêcheurs sont en train de redémarrer dans la vie mais la possibilité d'un nouveau tsunami les inquiète : comment protéger les vies humaines et les biens ?

Le Premier ministre s'est déclaré en faveur de la protection des mangroves qui restent (car elles ont servi de remparts contre le tsunami) et de leur reconstitution là où c'est possible. La presse locale a largement raconté comment les mangroves ont sauvé des vies. Elles constituent une réelle protection contre les orages, l'érosion des sols et les inondations. Elles sont aussi un refuge pour de nombreuses espèces aquatiques qui viennent s'y reproduire, se nourrir et grandir. C'est également un habitat privilégié pour la faune et la flore, une réserve indispensable de biodiversité.

Les pêcheurs du pays ont demandé à la PIFWA (Association de bienfaisance des pêcheurs côtiers de Penang) de continuer à planter des palétuviers sur le littoral. La PIFWA est une organisation communautaire à but non lucratif qui s'occupe de problèmes

d'environnement côtier et des populations de petits pêcheurs. Elle est très active dans la reconstitution des mangroves. Depuis 1997, ces gens ont planté plus de 32 000 pieds. Le dernier programme en date s'était terminé en novembre 2004.

Le développement de l'aquaculture a entraîné l'abattage de nombreuses mangroves. Depuis 1966, 130 hectares ont disparus et il n'en reste plus que 900 dans la province de Penang. Si les choses continuent ainsi, elle aura perdu toutes ses mangroves en 2025. Il y a donc là urgence à remettre en état cet écran forestier protecteur.

Les dégâts causés à la structure physique de l'écosystème côtier de Penang sont évidents. L'assaut du tsunami a balayé la faune et la flore, provoqué l'ensablement ou l'envasement des embouchures et l'érosion des rives des chenaux, ce qui a rendu difficile l'embarquement pour les sorties en mer. De l'eau de mer est aussi parvenue dans les rizières. Par contre, l'écoulement des eaux venant des terres a apporté une quantité accrue de nutriments dans la mer.

Les dégâts causés par ce tsunami ont été terribles, sans précédent. Il a provoqué quelques réactions positives. Par exemple, on reconnaît à nouveau l'importance de la mangrove et on est revenu chez les pêcheurs aux enchères traditionnelles *bisik-bisik* (chuchotement). Au bout de dix-sept années, une clientèle abondante revient à Kuala Muda pour acheter directement aux pêcheurs. Pêcheurs et intermédiaires pratiquent à nouveau cette façon de faire abandonnée depuis 1998. C'est un marché « tout à la fois » qui permet au preneur de partir avec toutes sortes de poissons dans des paniers ou une feuille de plastique. La marchandise n'est pas pesée car tout se fait au jugé. Les pêcheurs n'ont pas peur d'être perdants car tout le monde connaît la valeur réelle du poisson. Auparavant les pêcheurs n'étaient pas contents parce qu'ils devaient acheter de la glace pour attendre l'ouverture des enchères à 13 h. En général, les embarcations sont de retour vers 10 h.

Les intermédiaires

Les autorités ont mis un terme au *bisik-bisik* il y a dix-sept ans dans le but de protéger les intérêts des pêcheurs car les intermédiaires monopolisaient le marché et contrôlaient les prix. Mais cette décision a été mal acceptée des pêcheurs parce que les enchères ouvertes prenaient du temps et il fallait

attendre trop avant de voir sa production partir. Et il fallait aussi acheter des blocs de glace pour garder le poisson au frais.

Avec le bisik-bisik, les pêcheurs étaient libres de céder leur production au plus offrant dès le retour à terre. Il existe une règle non écrite selon laquelle les intermédiaires n'ont pas le droit d'approcher des bateaux. Ils doivent attendre que les pêcheurs appellent les enchères. Les espèces très prisées comme la crevette, le pomfret et le grouper sont vendues à part, surtout au moment des fêtes. Le bisik-bisik se pratique dans certaines régions du Nord de la Malaisie mais ce n'est pas partout le cas, et cette méthode ne va sans doute pas se répandre puisque les autorités sont manifestement contre.

Cette catastrophe naturelle a poussé le public à concrétiser sa solidarité envers les pêcheurs. On doit être reconnaissant aux Ong, aux diverses organisations bénévoles, aux entreprises qui sont intervenues. Les dons de nourriture et de vêtements ont été plus importants que les besoins du moment. Le plus souvent les dons en argent sont allés aux pouvoirs publics, mais parfois les donateurs ont préféré mettre directement de l'argent à la disposition des sinistrés. Les groupements de femmes se sont organisés pour aller acheter le poisson directement sur les lieux de débarquement afin de s'assurer de la bonne qualité de la marchandise, en évitant des contaminations notamment. La peur de la contamination et des maladies transmises par l'eau est apparue très vite, et

elle a disparu aussi vite car les fêtes du Nouvel An chinois approchaient. Le poisson et la crevette sont des éléments indispensables des repas de famille traditionnels dans les communautés chinoises.

A vrai dire, le Nouvel An chinois, de l'année du Coq, qui a suivi le tsunami n'a pas connu des débordements de joie : pas de grands repas, pas de nouveaux vêtements, pas de décorations, pas de célébrations. Les prières étaient accompagnées d'une simple offrande de mandarines, au lieu des gâteaux, des fruits, des arachides, de la viande et des bonbons habituels. 🍡

Ce compte-rendu a été envoyé par
Balan Palanisamy
(balanpg@pd.jaring.my), conseiller
à la PIFWA, Penang, Malaisie

Reconstruction

Injustice**Des mouvements populaires s'unissent pour réclamer plus d'efficacité dans l'aide aux sinistrés**

Le tsunami du 26 décembre 2004 a causé d'énormes dégâts dans les populations littorales du Sri Lanka. C'est sans doute pour elles la plus grande catastrophe des deux derniers siècles. Le nombre de morts atteint les 40 000. Dans ce décompte tragique, le Sri Lanka se place donc après l'Indonésie. Il y a eu en tout 70 000 habitations détruites.

C'est le secteur de la pêche qui a le plus souffert, et bien sûr l'environnement côtier. Avant même que le gouvernement ne commence à penser à ce qu'il importait de faire, des citoyens ordinaires ont pris des initiatives afin de venir en aide aux victimes.

La mobilisation extérieure a été très forte : gouvernements, donateurs divers, institutions financières, personnes privées... Sont intervenus le Secrétaire général des Nations unies, le Président de la Banque mondiale, deux anciens présidents des Etats-Unis, le Prince de Galles, des centaines de journalistes présents sur le terrain. Plus de 3 000 associations locales se sont déclarées auprès de l'administration.

Le nombre des Ong internationales apportant leur aide aux sinistrés est passé de 50 à 150. Beaucoup de promesses d'engagements ont été faites par les Ong, divers organismes publics et des personnes privées. Trois mois après le désastre, force est de constater que le gouvernement n'est pas encore parvenu à résoudre de manière satisfaisante les problèmes d'eau potable, d'assainissement, de logement.

Aussitôt après le tsunami, le gouvernement a décidé d'instaurer une zone tampon de 100 m sur la côte Sud et la côte Ouest et une zone tampon de 200 m sur la côte Est et la côte Nord.

Aucune construction ne serait autorisée dans cet espace, cela pour ne pas mettre en

danger la vie des gens de la côte. Cette mesure a posé problème car les Ong et d'autres intervenants ont eu du mal à trouver des terrains pour la reconstruction. Bien avant l'annonce de programmes de reconstruction par les pouvoirs publics, des Ong, des organisations de la société civile, des entreprises, des médias, des hommes d'affaire ont proposé d'aider au relogement des sinistrés.

Malgré toutes ces bonnes volontés, l'acquisition de terrains à bâtir demeure un gros problème. Le gouvernement a imposé l'état d'urgence afin, disait-on, de pouvoir fournir aux sinistrés les services essentiels et il a confié à la Direction du développement urbain (UDA) la mission de superviser les efforts de réhabilitation et de reconstruction dans les secteurs touchés par le tsunami, y compris le pouvoir d'attribuer des terrains pour le relogement.

Concrètement, les objectifs confiés à cet organisme sont les suivants :

- Appliquer la réglementation dans la zone tampon,
- Faciliter le déménagement permanent des familles sinistrées qui vivaient dans cette zone,
- Faciliter la reconstruction des maisons endommagées dans les secteurs touchés par le tsunami,
- Gérer la reconstruction des localités ayant souffert de cette catastrophe.

Relogement

L'UDA a donc maintenant pour tâche de réglementer tout le processus de réhabilitation et de reconstruction. Le 15 janvier 2005, son directeur général et le Premier ministre ont posé la première pierre d'un lotissement à Hambantota (le district du Premier ministre). Par la suite, d'autres

cérémonies de ce genre ont eu lieu dans les districts de Galle, Matara, Gampaha et Kalutara, à l'ouest et au sud du pays.

Mais ces projets ne sont pas encore complètement achevés et il n'existe pas vraiment de plans concertés de relogement. Même pour les abris temporaires, tout n'est pas encore terminé. Les sinistrés continuent à supporter les conditions précaires des cabanes : tour à tour, fortes pluies et chaleur insupportable.

Plusieurs Ong se montrent impatientes face aux difficultés d'obtention d'un terrain à bâtir et aux réglementations imposées à leurs activités. Si elles décident de quitter les lieux, cela ne fera qu'accroître et prolonger les difficultés des sinistrés.

Le directeur général de l'UDA a nommé une commission spéciale appelée TAFREN (Force d'intervention pour la reconstruction de la Nation) chargée de chapeauter les activités de développement. Malheureusement cette structure est composée uniquement de représentants de milieux d'affaires, de proches du directeur général.

On n'y trouve aucun spécialiste du développement local, et les communautés concernées n'ont pas été consultées. Le programme de TAFREN pour la reconstruction du pays fait clairement apparaître l'orientation choisie : renforcer le processus de libéralisation et de privatisation en mettant des infrastructures à la disposition des milieux d'affaires.

La TAFREN n'a rien proposé de concret pour la relance du secteur de la pêche. Quant au ministère de la pêche, il n'a préparé aucun plan ni rien annoncé à ce sujet. Les organisations de la société civile, les syndicats, les coopératives du monde de la pêche n'ont jamais été conviées à une quelconque réunion de travail pour discuter des choses à faire pour relancer ce secteur d'activité. Mais nous avons entendu dire que l'Union européenne proposerait de fournir au Sri Lanka des chalutiers dont elle n'a plus l'usage, en guise d'aide.

Récemment la TAFREN a annoncé des plans de relance de l'industrie touristique dans le pays, alors qu'il n'existe aucun plan pour aider le secteur de la pêche à repartir, pour aider les pêcheurs à gagner leur vie à nouveau. Des millions de dollars ont été donnés par des pays étrangers et par des institutions financières internationales, et pourtant il n'existe pas encore de système officiel efficace pour aider vraiment les pêcheurs à réparer leur bateau et à remplacer l'équipement qui a été détruit.

Carence des autorités

Les femmes, les enfants et les personnes âgées n'ont fait l'objet d'aucun programme particulier. Certaines agences internationales ont promis d'aider à l'élaboration de systèmes de prévention et de gestion des calamités. Le gouvernement sri lankais considère que la seule solution pour protéger les populations côtières d'un futur tsunami c'est la zone tampon de 100 m ou 200 m. Les pouvoirs publics n'ont rien

prévu en matière de soutien psychologique professionnel aux sinistrés. Si dans ce domaine des Ong proposent leurs services, cela reste mal organisé et somme toute inefficace.

A lors que les gens sont confrontés à de multiples difficultés, le gouvernement préfère accélérer la construction de la voie rapide du Sud, la privatisation des mines de phosphate d'Eppawala, la construction de l'usine hydroélectrique d'Upper Kotmale et la centrale au charbon de Norochchlai.

Malgré leurs difficultés, les sinistrés ont peur d'élever la voix car le gouvernement a instauré l'état d'urgence. Certains mouvements sociaux et syndicats ont décidé de résister aux politiques d'accélération de la libéralisation, de privatisation et de construction d'infrastructures lourdes du gouvernement.

L'Alliance pour la protection des ressources naturelles et des droits humains (ANRHR), qui rassemble des mouvements sociaux, des Ong et des syndicats, ont exprimé les demandes suivantes :

Le gouvernement doit immédiatement établir des systèmes appropriés pour assurer efficacement la distribution de l'aide, en veillant particulièrement à la situation des groupes vulnérables, notamment les enfants (en apportant une alimentation adéquate et en réouvrant les écoles sans tarder) et les femmes (en fournissant un logement et des installations sanitaires convenables), et cela de façon égalitaire pour toutes les régions concernées.


Il faut créer une commission populaire de planification pour remplacer la TAFREN et pour définir les moyens à mettre en œuvre pour aider les sinistrés à redémarrer dans la vie. Elle sera composée de personnes ayant une expérience des interventions en situation de catastrophe et qui seront capables de représenter les intérêts des sinistrés dans toutes les régions du pays.

Tous les dons et soutiens financiers parvenant au gouvernement doivent être utilisés en tenant compte des besoins exprimés par les populations concernées. Le gouvernement ne devra pas emprunter sans consulter ces populations, lesquelles

devront avoir accès, dans la clarté et la transparence, aux informations concernant les sommes reçues et attribuées par le gouvernement.

La majeure partie des personnes déplacées font partie du monde de la pêche. Ces gens ont un droit d'usage historique et traditionnel sur le littoral et la mer : il doit être préservé. Il ne faut pas procéder à leur déplacement pour faire place aux touristes et aux hommes d'affaires. Les sinistrés doivent décider eux-mêmes des façons dont ils entendent se protéger contre les désastres de ce genre à l'avenir.

A toutes les personnes déplacées du fait du tsunami, on doit immédiatement accorder le droit de revenir sur leur terre si tel est leur souhait. Ils auront la possibilité de choisir le type de logement, d'installations sanitaires et les services de santé et d'éducation appropriés que les pouvoirs publics ont pour mission de fournir.

Toutes les personnes déplacées du fait d'autres événements, en particulier celles qui ont vécu dans des camps depuis une quinzaine d'années pour cause de conflit armé, seront traitées de la même manière. Cela implique l'abandon de la zone de haute sécurité au Nord et à l'Est du pays. 

Cet article a été écrit par Herman Kumara (nafso@fishmove.sl), coordinateur de NAFSO (Solidarité nationale des pêcheurs), Sri Lanka

L'envers du décor

Les programmes de « reconstruction créative » lancés après le Grand tremblement de terre de Hanshin, en 1995, ont eu aussi des conséquences fâcheuses

Le Grand tremblement de terre de Hanshin s'est déclenché à l'aube du 17 janvier 1995 à Kobé, Japon. Il a provoqué la mort de 6 433 personnes et la destruction de 250 000 bâtiments. Les dégâts ont été évalués à 10 trillions de yens. Environ 80 pour cent des victimes sont mortes lors de l'effondrement de vieilles maisons en bois et des grands incendies qui ont suivi le tremblement de terre. Les voies rapides aériennes se sont affaissées et il y a eu aussi de gros dégâts sur les voies de chemin de fer et dans les ports.

Dix ans ont passé depuis cet événement tragique, et dans chaque coin de la ville on peut voir les résultats de la reconstruction. Les bâtiments qui se sont effondrés ont été remplacés et la population a pris un nouveau départ. A première vue, les mesures prises ont été couronnées de succès. Mais si l'on regarde de plus près la situation des sinistrés et l'activité des marchés, on constate que beaucoup de gens sont toujours confrontés à bien des difficultés pour prendre un nouveau départ. Des problèmes apparus au cours de la phase de reconstruction sont restés sans solution véritable. A cause de ces insuffisances, on peut se demander si les mesures prises après le Grand tremblement de terre devraient à nouveau servir lors d'une nouvelle catastrophe.

Tout le monde sait que le Japon est un pays de haute technologie, à l'économie forte. C'est vrai pour un certain nombre de secteurs seulement. Contrairement à ce qui se passe dans beaucoup de pays développés, les ressources nationales du Japon ne sont pas utilisées pour venir en aide aux sinistrés : il n'existe aucun fonds de prévoyance en cas de catastrophe naturelle (cyclones, tremblements de terre...). Cette carence apparaît dans la politique appliquée aux gens qui ont perdu leur maison dans la zone sinistrée de Kobé. Il n'existait aucun

système d'indemnisation ou d'aide financière à la reconstruction. Le gouvernement central a dit qu'un logement est un bien privé, que les budgets nationaux alimentés par l'impôt ne doivent donc pas contribuer à soutenir les patrimoines privés. Après le Grand tremblement de terre de Hanshin, cependant, cette logique a cessé d'avoir cours. Les pouvoirs locaux ne pouvaient continuer à ignorer les besoins des personnes victimes d'un cyclone ou d'un tremblement de terre : il fallait leur venir en aide.

Le gouvernement central du Japon et les pouvoirs publics locaux se sont félicités des résultats obtenus par les mesures appliquées après le Grand tremblement de terre de Hanshin. Beaucoup de gens ont sans doute entendu ce même son de cloche lors de la récente conférence des Nations unies sur la prévention des catastrophes qui s'est tenue à Kobé, ce mois de janvier. Cette fierté affichée est pourtant fondée sur des données superficielles. Derrière le décor, de nombreux problèmes majeurs subsistent. En novembre 2004, la ville de Kobé comptait 1,5 million d'habitants, plus qu'avant la catastrophe. Mais les chiffres par arrondissement présentent une situation différente. A Nagota, on est à 89 pour cent seulement de la population d'avant le tremblement de terre, à Hyogo et Suma c'est 91 pour cent. Et à peu près le quart de la population actuelle est composée d'enfants nés après le cataclysme et de nouveaux résidents. S'il y a plus de gens maintenant qu'avant la catastrophe, cela ne veut pas dire nécessairement que les sinistrés sont tous revenus dans leur ville.

Suicides

Partout dans le pays, on a enregistré une montée des taux de suicides du fait de la grave récession économique. Le nombre de suicides par 100 000 habitants est particulièrement élevé dans la région qui

avait été durement touchée par le tremblement de terre : 36,1 dans l'arrondissement d'Hyogo, 27,7 dans l'arrondissement de Nagata et 31,1 dans celui de Nada. La moyenne nationale et préfectorale est de 23.

La reconstruction des habitations lancée après le tremblement de terre comprenait trois phases : centres d'évacuation, logements temporaires, logements permanents. Dans la préfecture d'Hyogo, 25 000 unités de logements publics ont été construites. Dans ces immeubles, on trouve une large proportion de personnes âgées seules : 38,2 pour cent dans les logements publics post-tsunami de la municipalité de Kobé (dans ce type d'habitations, le taux est de 23,6 pour l'ensemble) et 35,2 pour cent dans les logements publics préfectoraux (Hyogo) alors que le taux global n'est que de 13,1 pour cent.

Le loyer des logements publics construits après le tsunami est modéré et varie selon les revenus. Des conditions particulières sont accordées aux sinistrés, et le loyer peut n'être dans certains cas que de 6 000 yens (50 \$). Le loyer est peut-être modéré mais on ne peut pas dire que les conditions de vie dans ces immeubles soient idéales.

Beaucoup de gens se déclarent malgré tout satisfaits de leur nouveau logement. Il y a aussi un certain nombre qui se plaignent de l'environnement, notamment à propos du bruit et des gaz d'échappement. Le plus gênant c'est la perte de l'esprit de quartier. De nombreux résidents ont signalé dans notre questionnaire que, par rapport au passé (avant la catastrophe), leurs relations sociales étaient maintenant réduites, 70 pour cent disant qu'avant ils avaient des contacts avec les voisins. Maintenant le chiffre n'est plus que de 11 pour cent. On peut conclure que les logements publics construits après la catastrophe sont satisfaisants sous l'aspect purement matériel mais que la plupart des résidents (qui sont âgés et/ou seuls) ne s'estiment pas heureux parce qu'ils ont perdu les contacts humains d'avant du fait de leur éloignement du lieu d'origine.

Il existe sans doute un système d'aide aux personnes âgées mais ses agents rendent rarement visite aux résidents. On a enregistré 560 *kodokushi* (morts solitaires), dont 32 suicides, 11 décès découverts plus

d'un mois après. Dans un cas, le décès remontait à un an.

D'après mon enquête, 5 000 logements temporaires ont été construits à Kobé après le tremblement de terre par des individus ne bénéficiant d'aucune aide publique. Ces constructions étaient diverses : baraques préfabriquées, conteneurs... Dix ans après il en reste encore 1 044. Certaines personnes sont revenues sur leur lieu d'origine dès qu'elles ont pu pour refaire leur vie dans le voisinage d'avant. Si les pouvoirs publics les avaient aidées, il y aurait eu moins de demandes pour les logements publics temporaires, et cela aurait dynamisé l'activité locale. En tout 48 000 logements ont été construits pour le relogement d'urgence, au prix de 4 millions de yens par unité. Ces bâtiments ont logiquement été détruits par la suite.

Après le tremblement de terre, deux types de programmes de reconstruction urbaine ont été mis en œuvre : le programme de réajustement foncier, le programme de redéveloppement urbain. Actuellement un programme de redéveloppement urbain est en cours dans le secteur de la gare de Shin-Nagata. Il est confronté à de grosses difficultés. C'est un vaste chantier de 20 hectares et qui coûtera 270 milliards de yens (2,7 milliards de dollars). Sur les trente-huit immeubles prévus, vingt-trois sont terminés ou en cours de réalisation. Pour certaines zones, il n'y a pas encore de plans précis. Ce projet est confronté à plusieurs problèmes sérieux. La surface des locaux commerciaux est bien plus importante qu'avant, et les immeubles élevés changent l'esprit d'origine et le paysage urbain dans ce district.

La moitié des anciennes petites boutiques n'ont pas pu trouver une place dans les nouvelles constructions parce que ça coûtait trop cher. Pour l'heure, le problème le plus sérieux c'est que les emplacements commerciaux ne trouvent pas preneurs, même une fois les travaux terminés. La municipalité a d'ailleurs décidé d'arrêter la vente de ces emplacements, et 26 pour cent de ce qui était à louer est maintenant sans usage et clos.

Bientôt la municipalité devra injecter de l'argent public dans le projet, ce qui pourrait déclencher une crise financière locale. Avec ce projet, seules les grosses sociétés de construction peuvent faire de gros profits.

Les pertes attribuées au Grand tremblement de terre de Hanshin ont été estimées à 10 trillions de yens, et 16 trillions ont déjà été investis dans les programmes de reconstruction. Pour autant, la vie des sinistrés n'a pas nécessairement repris son cours normal. A mon avis, cela est dû à deux erreurs stratégiques des pouvoirs publics dans ses programmes de reconstruction.

Le gouvernement central et les autorités locales affirment qu'il ne suffit pas d'avoir des programmes de reconstruction. Il fallait que cela se fasse dans un esprit créatif. Les programmes de reconstruction créatifs doivent produire des résultats de haut niveau, dignes du XXIème siècle. Dans la réalité, ces programmes ont un côté pas très reluisant. Les personnes à bas revenus et les petits commerçants n'ont pas pu se conformer aux critères « élevés » exigés. Ils sont restés au niveau d'avant. La reconstruction créative a en fait profité aux grosses sociétés, aux gros entrepreneurs qui refaisaient les infrastructures et rebâtissaient à grande échelle l'immobilier urbain. Cette politique n'a pas aidé les gens aux revenus modestes, les petits commerçants.

On aurait pu procéder autrement pour aider les sinistrés à se relever rapidement. Nous devons tirer les leçons de ce qui s'est passé à Kobé pour à l'avenir mieux faire les choses lorsqu'il s'agira d'agir après une nouvelle catastrophe naturelle, face à la destruction de l'environnement ou la guerre. Quand il y a une sévère dégradation de

l'environnement ou un conflit armé (y compris une guerre civile), il est terriblement difficile d'appliquer des mesures de prévention adéquates et de mener à bien la reconstruction. Pour pouvoir se préparer à affronter les conséquences d'un désastre et redonner aux sinistrés les moyens de gagner à nouveau leur vie, nous devons impérativement arrêter maintenant de détruire l'environnement et de faire la guerre, partout. 🍄

Cet article a été écrit par Yoshimitsu Shiozaki, professeur au Département d'architecture et de génie civil de l'Université de Kobe, Japon, à partir d'une communication faite lors d'une conférence régionale sur la reconstruction et la relance de l'activité dans l'agriculture et la pêche, à Medan, Indonésie, le 18 février 2005

Réhabilitation

Nouveau centre de ressources**Voici une note de présentation pour la création d'un centre de ressources à la disposition des Ong impliquées dans l'aide aux sinistrés du tsunami**

En collaboration avec SNEHA (Formation sociale et Humaine) qui est une organisation non gouvernementale travaillant à Nagapattinam, la Fédération des sociétés coopératives de pêcheurs de l'Inde du Sud (SIFFS) assure le fonctionnement du Centre de coordination des Ong dans le district (= préfecture) de Nagapattinam depuis le 1 janvier 2005 afin de coordonner au mieux l'aide apportée aux sinistrés.

C'est là que la côte de l'Inde continentale a été particulièrement touchée par le tsunami. Et c'est cette région qui a bénéficié tout particulièrement de l'attention des pouvoirs publics et de la société civile. Il y a eu évidemment de sérieux problèmes de coordination entre les Ong elles-mêmes, d'une part, et entre les Ong et le gouvernement, d'autre part.

Prenant conscience assez rapidement de cette situation, l'administration locale, sous la responsabilité d'un groupe de hauts fonctionnaires (IAS), a établi des relations de travail avec les associations, ce qui a débouché sur la création d'un centre de coordination des Ong que la SIFFS a eu pour mission de gérer. Fort de son implantation locale dans le district, SNEHA est venu renforcer la SIFFS.

Au cours des trois premières semaines de son fonctionnement, le centre a agi sur les points suivants :

- Enregistrement de toutes les Ong travaillant dans le district, création d'une base de données librement consultable ;
- Organisation d'un réseau de bénévoles couvrant la plupart des villages touchés par le cataclysme, avec circulation de l'information dans les deux sens ;
- Coordination avec les structures de soutien mises en place par l'Etat afin de s'assurer que tous les camps et tous les villages reçoivent une aide d'urgence sur la base des informations collectées par les volontaires sur place ;
- Aide à la gestion du matériel et des denrées dans les dépôts publics, avec intervention de bénévoles pour la manutention et l'installation d'ordinateurs pour faciliter l'inventaire ;
- Transmission à des Ong et des donateurs de demandes non satisfaites et organisation de la distribution de l'aide réclamée ;
- Tenue de réunions destinées à rapprocher les Ong sur des objectifs communs ;
- Informer les Ong sur un certain nombre d'aspects essentiels pour mieux comprendre les conditions de leur action ;
- Constitution de groupes par thèmes : abris, moyens d'existence, conseils, santé, assainissement, enfants..., avec élaboration de lignes directrices et de politiques ;
- Création d'un bureau d'aide juridique pour les familles ayant des disparus, en collaboration avec l'administration de district pour que les formalités puissent se faire rapidement et au même endroit ;
- Consultation avec les Ong pour l'attribution de secteurs d'intervention en matière de logements d'urgence, dans un esprit de consensus et pour éviter le double-emploi ;

- Rédaction de mémoires à l'intention du gouvernement sur la question des logements temporaires et l'élaboration de programmes de réhabilitation à plus long terme.

Ce Centre de coordination a été géré essentiellement par des bénévoles expérimentés venus de diverses parties du pays. Des Ong et diverses organisations ont généreusement autorisé des membres de leur personnel à travailler dans ce centre.

Pour l'aide d'urgence, une coordination s'imposait. Dans la phase de réhabilitation, on a besoin d'apports différents pour s'assurer de l'efficacité de l'action menée et de la viabilité à long terme des communautés victimes du tsunami.

Les opinions recueillies dans les groupes centrés sur un thème font également apparaître que les Ong et les donateurs qui s'impliquent dans le travail de réhabilitation souhaitent pouvoir bénéficier d'un appui technique et se référer à des lignes directrices pour leur domaine d'intervention.

Et les communautés villageoises aimeraient pouvoir compter sur une structure qui les aiderait à comprendre les différentes options proposées. Pour la phase de réhabilitation, il n'est pas possible de compter essentiellement sur des bénévoles car elle pourrait bien durer encore une année. SIFFS et SNEHA ont donc décidé de transformer le

Centre de coordination en Centre de ressources destiné à fournir tout un ensemble de services aux communautés et aux organisations concernées par le processus de réhabilitation. Il y aura là une petite équipe de professionnels, de personnel à plein temps, avec un renfort de bénévoles. Le Centre de ressources s'occupera de deux groupes distincts : les communautés et les organismes extérieurs (Ong, donateurs, services publics, agences intergouvernementales).

Pour les agences intervenant dans les activités de réhabilitation, le Centre de ressources

- Fonctionnera comme centre d'information, fournisseur d'études, de données, de statistiques pertinentes ;
- Prendra contact avec des organismes techniques et autres ou des experts privés pour mettre ensuite cette information (savoir-faire, plans...) à la disposition des intervenants ;
- Fournira des lignes directrices, techniques et politiques, en matière d'habitat, de logement, d'abris, de moyens d'existence...
- Préparera des mémoires destinés à éclairer les décisions des pouvoirs publics, des Ong, des donateurs ;

Beaucoup de confusion et des aigreurs d'estomac

Selon certaines estimations, environ 300 villages de l'Etat d'Andra Pradesh, dans le Sud de l'Inde, ont été touchés par le tsunami, qui a fait 105 morts et 11 disparus, détruit 1 300 bateaux et endommagé 11 000 autres. Il y a eu aussi 35 000 filets de perdus, ce qui a été le plus gênant pour les pêcheurs de cette région. Près de 300 000 d'entre eux ont été réduits à l'inactivité faute d'engins de capture en bon état. Plus de 1 500 habitations ont été détruites et près de 200 têtes de bétail ont péri. Le coût de la reconstruction dans l'Andra Pradesh a été évalué à 3,4 milliards de roupies (77,8 millions de dollars).

Dans un premier temps, la confusion face au cataclysme était évidente, les pêcheurs eux-mêmes étant incapables de comprendre ce qui se passait, craignant que la fin du monde était arrivée. Progressivement, à mesure qu'ils maîtrisaient leur grande frayeur, ils se sont mis à organiser l'aide d'urgence. Les divers services de l'administration de districts ont réagi assez vite et pris les mesures qui s'imposaient pour assurer l'évacuation de la population et la distribution de l'aide. Alors que les vagues montaient toujours à l'assaut du littoral, des fonctionnaires gradés sont allés jusque dans des villages isolés et ont participé aux opérations d'évacuation, ce qui était une démarche appréciable, étant donné que beaucoup d'entre eux n'avaient aucune idée de la

nature et de l'envergure de la catastrophe. Des villages entiers ont été rapidement évacués et les habitants transférés vers des camps construits à la hâte. Les familles des personnes décédées ont aussitôt reçu une aide pour les funérailles et les demandes d'indemnisation ont été traitées rapidement par les assurances.

Une fois la menace disparue et les pêcheurs de retour dans leurs villages, on a distribué du riz aux familles qui avaient des cartes de ravitaillement, ce qui a donné lieu à un certain mécontentement. Mécontentement aggravé par le fait qu'on ne distribuait que du riz et qu'il fallait attendre l'arrivée d'importants personnages pour procéder au lancement officiel des programmes de distribution, ce qui entraînait une attente supplémentaire d'un jour ou deux pour des gens qui avaient faim.

La réaction des Ong et des associations de bienfaisance, surtout dans les districts du Nord, était moins visible, peut-être du fait de l'intervention massive des pouvoirs publics ou des difficultés de financement. Les faiblesses des « programmes de préparation aux catastrophes » apparaissaient clairement, et à bien des égards. Face au tsunami, tout cela a été balayé. Un homme de terrain, membre d'une Ong, a fait cependant remarquer : « Nous avons préparé les

- Organisera régulièrement des réunions d'échanges, des ateliers où les divers intervenants pourront s'informer mutuellement, développer une approche commune et renforcer leur collaboration.

Pour les communautés, le Centre de ressources

- Renforcera le réseau (déjà en place) des bénévoles de village, qui permet de faire circuler l'information dans les deux sens entre les communautés locales et les mécanismes de réhabilitation (Etat, Ong, donateurs...);
- Préparera les communautés villageoises à élaborer leurs propres plans d'action à petite échelle et à prendre une place accrue dans les processus de réhabilitation;

Le Centre sera géré par un directeur capable de diriger une équipe et de travailler à la fois avec les pouvoirs publics et les associations et donateurs.

Il y aura également des responsables de groupes d'action sectorielle, un responsable administratif, un responsable de l'information, des informaticiens...

Le réseau des bénévoles et coordinateurs de village fera place à l'équipe d'appui aux communautés locales qui aura aussi son responsable. Toutes les activités du centre seront suivies par un comité directeur composé de cinq membres qui participaient à l'action du Centre de coordination depuis le début, dont les chefs de SIFFS et de SNEHA.

Besoin de bénévoles

Le besoin en ressources humaines pour chaque secteur et chaque département dépendra de la charge de travail et des

gens à réagir aux cyclones, pas à ce type d'événement. » Puis il y a eu l'arrivée de diverses associations, avec toutes sortes de choses collectées à la hâte et parfois sans discernement, et débarquées dans les villages au milieu de la confusion et face aux ressentiments de certains.

Le vrai désastre a été le programme de réhabilitation. Dans le cadre de l'Andra Pradesh, il n'existe pas de structures équipées pour gérer de façon organisée les situations créées par une catastrophe. Chaque fois qu'un tel événement se produit, on constitue un organisme ad hoc chargé de s'occuper de l'aide d'urgence et des programmes de réhabilitation, et qui traite des problèmes au coup par coup au lieu de se référer à des critères et des processus bien définis.

Comme principal intervenant dans le programme de réhabilitation, les autorités ont choisi *Velugu*, une structure para-publique de l'Andra Pradesh qui a pour mission essentielle de mettre en œuvre des actions de lutte contre la pauvreté parmi les éléments les plus défavorisés de la société. Elle agit dans un cadre bien défini.

C'est précisément ce qui a posé problème, car on a appliqué des mesures à court terme, au coup par coup, et qui ne répondaient pas aux besoins du plus grand nombre. Ses moyens d'action reposent essentiellement sur des groupements de femmes, ce qui ne permet pas d'atteindre les

objectifs d'un programme de réhabilitation visant surtout le monde masculin des bateaux et des engins de pêche. Cela aussi a provoqué bien des ressentiments chez les personnes laissées en marge. Les pêcheurs n'aiment pas trop devoir passer par des femmes pour obtenir un bateau et son équipement de pêche, et cela a renforcé l'antagonisme à l'encontre des groupements de femmes. En plus, les groupes *Velugu* ne s'adressent pas à *tout le monde* dans le village. Récemment il a été décidé de créer de nouveaux groupements qui n'auraient pas à observer les critères actuels de ce réseau, mais cela aura des répercussions négatives sur les programmes *Velugu* en cours. D'autres aspects sont venus freiner les opérations de réhabilitation : participation de la population réduite à une simple collecte d'informations, lenteur de la distribution de l'aide, interférences politiques...

Le plan de réhabilitation a laissé de côté les travailleurs/euses migrants/tes de la transformation et de la commercialisation. Il s'est limité à la fourniture de bateaux et d'engins de capture. Et curieusement il a profité aussi à des gens et à des secteurs qui n'avaient été nullement affectés par le tsunami.

Texte de Venkatesh Salagrama (vsalagrama@gmail.com), membre, de l'association Gestion intégrée du littoral, Kakinada, Andra Pradesh, Inde

nécessités de l'heure. Des gens à temps partiel et des bénévoles viendront éventuellement renforcer le personnel à plein-temps.

Le Centre de ressources restera en contact avec des institutions et des personnes spécialisées dans tel ou tel aspect du processus de réhabilitation.

Il semble que le Centre sera financé par un petit groupe de donateurs qui souhaiteraient encourager une démarche participative et favoriser l'indépendance du centre. On invitera un grand nombre d'Ong, de donateurs et d'entreprises à y détacher du personnel en guise de contribution à l'effort de réhabilitation. ♣

Cette note a été rédigée par V. Vivekanandan (vivek@siffs.org), secrétaire général de la Fédération des sociétés coopératives de pêcheurs de l'Inde du Sud (www.siffs.org), Trivandrum, Inde

Collecte de fonds

Lueurs d'espoir

Aux Etats-Unis, les associations Clean Catch et Northwest Atlantic Marine Alliance collectent des fonds

Lorsque les gens qu'il faut se rassemblent, les problèmes peuvent se transformer en opportunités

—Robert South

La terre a tremblé le 26 décembre 2004, au propre et au figuré. Le tsunami qui a suivi le grand tremblement de terre a laissé des traces indélébiles dans les esprits partout à travers le monde. Trois mois après, on comprend encore mal l'énormité des pertes humaines.

Il y a des choses qui nous laissent perplexes...

On a entendu parler du comportement de certains animaux, dont il était question dans les anciennes traditions orales. Des tribus indigènes ont survécu parce qu'elles avaient tenu compte de l'enseignement des ancêtres. Cela paraissait miraculeux.

A l'échelle mondiale, l'opinion publique était comme abasourdie. Par l'intermédiaire des agences humanitaires internationales et par la collecte de dons privés, elle a apporté un soutien sans précédent aux pays touchés par la catastrophe.

Aux Etats-Unis, les associations Clean Catch et Northwest Atlantic Marine Alliance (NAMA) ont décidé de rassembler des fonds et de s'assurer que l'argent parviendrait réellement, directement, jusqu'aux sinistrés du tsunami.

Nous avons été carrément ébahis par la réaction des gens. Cela a commencé par un courrier électronique adressé à quelques amis, puis ce sont plein de gens, de communautés à travers le monde qui ont répondu à l'appel à la générosité, l'appel à sauvegarder un mode de vie crucial pour la bonne santé des océans. Il ne s'agissait pas d'un simple appel à la charité car nous avions aussi des idées précises. Ceux et celles d'entre nous qui collectent des fonds

continuent à croire que la façon dont on remettra en route les communautés de pêcheurs locales aura forcément un impact direct sur les écosystèmes marins de la région, avec toutes sortes de répercussions. C'est pour cela que nous avons décidé de transférer l'argent collecté à des organisations locales qui essaient de résister à l'extension de l'aquaculture industrielle, d'empêcher que des produits toxiques polluent le milieu marin, qui essaient au contraire de défendre les droits de populations qui pratiquent une pêche indigène, à petite échelle, artisanale. Nous savions que les intéressés allaient se battre sur ces deux fronts : les dangers évoqués et la relance de l'activité.

Je faisais partie des organisateurs de la collecte, et nous avons compris, dès le début de notre action, qu'il fallait aider ces communautés. J'avais reçu un appel téléphonique d'un groupement de pêche qui proposait son aide. Et ce fut la seule proposition de soutien aux sinistrés que j'ai refusée.

Ce groupement appartenait en effet à la pêche industrielle, liée aux filières de l'agroalimentaire. Ces gens disaient qu'ils allaient aider les communautés à se reconstruire, à « se moderniser ». Ils allaient envoyer leurs bateaux là-bas, pêcher là-bas, évaluer la ressource disponible, vendre la production aux gens du pays ou ailleurs pour couvrir leurs frais et contribuer à construire à terre des infrastructures, bien utiles aussi pour leurs propres navires.

Contact écourté

Je les ai remerciés, mais j'ai rejeté leur offre car je savais que les populations de pêcheurs avec lesquelles j'avais des contacts considéraient que c'était d'abord à eux-mêmes de déterminer la nature de leur avenir. Il serait inconvenant de chercher à leur imposer notre vision de l'avenir. Autrement dit, il s'agit d'autodétermination.

Entre femmes de la pêche

Le 31 décembre 2004, quelques jours après le drame du tsunami qui a apporté la désolation dans plusieurs régions d'Asie, les femmes de Vinvis (le réseau des femmes de la pêche des Pays-Bas) ont créé officiellement une nouvelle association appelée « Les femmes de la pêche pour les femmes de la pêche d'Asie » et elles se sont mises à collecter des dons dans leur entourage. Elles ont confectionné des tracs, contacté les enseignants, fait parvenir des communiqués à la presse. Les réactions ont été bonnes et leur initiative a été remarquée au plan national.

Tous les fonds recueillis par Vinvis iront soutenir les efforts de reconstruction dans les populations de pêcheurs, en tenant compte des besoins des femmes et des familles en général. Notre association a la chance d'avoir des contacts avec des groupements représentatifs des femmes de la pêche dans ces régions. Grâce à ces contacts, Vinvis a obtenu immédiatement des informations fiables sur les problèmes et les besoins réels des gens. Son souci est de veiller à ce que les projets qu'elle appuie soient élaborés en consultation avec les femmes et profitent aussi aux femmes.

La collecte de fonds aux Pays-Bas a été très active, tout comme dans le reste de l'Europe. Dans les régions touristiques du Sri Lanka et de la Thaïlande, beaucoup de villages et de familles de pêcheurs ont été « adoptés » par divers intervenants privés. Il y a eu aussi beaucoup

d'initiatives privées pour venir en aide aux communautés de pêcheurs, en proposant de remplacer bateaux et engins de capture. Mais certains de ces projets, nés sans doute de bons sentiments, pourraient générer de nouvelles complications. A Vinvis, on estime qu'il ne suffit pas de rassembler des fonds. Il faut aussi informer, mettre en garde contre une aide mal pensée, inadaptée aux conditions locales, et qui pourrait entraîner des disparités sociales et des conflits au sein des communautés. C'est pourquoi Vinvis est contre le transfert de bateaux et d'équipement entre l'Europe et ces pays, également contre une distribution irréfléchie de bateaux et d'équipement de fabrication locale. Vinvis pense que l'aide doit viser non seulement la relance des opérations de capture mais aussi des activités d'après capture qui font vivre un nombre important de femmes dans ces populations. On doit aussi promouvoir une gestion participative de la ressource.

Vinvis s'efforce aussi d'encourager la coordination et la coopération entre les diverses initiatives privées qui se sont manifestées dans le pays en faveur des pêcheurs d'Asie. Elle dit qu'il est essentiel de prendre l'avis des groupements de femmes du monde de la pêche. Elle sait que la reconstruction prendra du temps, que la solidarité, les partenariats et les engagements devront durer.

— Texte de *Cornelie Quist* (*cornelie.quist@wolmail.nl*), membre de l'ICSF, membre de Vinvis

Etonnante solidarité

Après l'envoi d'un premier courrier électronique, nous avons reçu des messages de gens que nous ne connaissions pas ! De toute évidence, certains devaient faire suivre, y compris à la presse. Le 12 janvier 2005, la Radio publique nationale parlait de l'affaire, qui prenait donc de l'ampleur. Le plus étonnant c'était les manifestations de solidarité dans des écoles.

La Burns School de Sico, dans l'Etat du Maine, a collecté des pièces pour un montant de 5 000 dollars et une banque locale a ajouté près de 11 000 \$. D'autres écoles (Paul Bunyan School dans le Minnesota, Melrose High School dans le Massachusetts) ont aussi organisé quelque chose. La mobilisation a rapproché toutes sortes de gens autour de diverses initiatives : repas payants, concerts, collecte de pièces, enchères silencieuses, expositions artistiques...

A ce jour 150 000 \$ ont été recueillis et les dons sont toujours bienvenus. Le tout sera transféré sur le compte du WFFP (Forum mondial des populations de pêcheurs) par l'intermédiaire de la St-Joseph's Credit Union du Maine.

Mais il n'y a pas que de l'argent à arriver. Il y a également des idées, des suggestions, l'énergie pour aider à la reconstruction, pas seulement pour faire un retour à la vie d'avant mais aussi pour préserver dans l'avenir les écosystèmes marins.

Après cette catastrophe, il faut tenter de mettre en place un mode d'exploitation écologiquement responsable et économiquement durable en Asie. Dans d'autres parties du monde, des décisions politiques ont créé des situations de crise semblables, d'où peut sortir un renouveau.

Les instruments dont nous nous servons pour l'effort de réhabilitation et de reconstruction après la catastrophe du tsunami conviennent également à ces autres combats, aux Etats-Unis où la résistance aux QIT (quotas individuels transférables) et à la privatisation est toujours d'actualité, ou en Inde où la résistance à l'expansion des fermes aquacoles s'impose encore. Le soutien apporté au redémarrage d'une pêche respectueuse de l'environnement en Asie peut certainement être utile.

J'ai suggéré à ces gens qu'il vaudrait mieux chercher à répondre aux besoins exprimés par les communautés elles-mêmes. Je leur ai fait parvenir une liste, et depuis plus rien.

Le problème c'est que ce contact était aussi typique d'autres interventions mal conçues et opportunistes qui ont fleuri après le tsunami. L'Union européenne a promis de transférer des capacités de capture excédentaires vers les zones sinistrées ; des millions de dollars vont servir à développer le littoral avec des projets qui écartent les pêcheurs et porteront atteinte à l'environnement marin.

Les milieux de la pêche industrielle et de l'aquaculture intensive ont les yeux fixés sur les vides causés par le tsunami dans la pêche traditionnelle en Asie du Sud-Est. Ils font partie de l'agro-business qui a causé les dégâts que l'on sait sur l'alimentation mondiale, les sols et les petits paysans.

Ce sont les petits pêcheurs qui ont le plus souffert. Or, avec leurs méthodes de captures douces et relativement peu intensives, ce sont eux qui agressent le moins la ressource et les habitats, et qui apportent le plus à l'économie locale.

Aux Etats-Unis comme en Inde, les communautés de pêcheurs luttent contre l'aquaculture industrielle (crevetticulture et salmoniculture surtout) et contre la pêche industrielle et ses navires usines.

Beaucoup de ces communautés de pêcheurs frappées par le tsunami résistaient depuis longtemps, telles des forteresses presque imprenables, aux assauts des grands élevages de crevettes et des politiques visant à favoriser les sociétés conjointes.

Ce type d'arrangements permet l'arrivée de navires de pêche lointaine qui surexploitent déjà ailleurs la ressource, déstabilisent les écosystèmes marins et obligent les communautés de pêcheurs traditionnels à changer de lieu.

Une aide directe

Dans une si grande tragédie, il n'est pas facile de savoir à qui donner. Nous avons décidé d'aider des groupements qui savent ce qu'il faut faire mais qui n'ont pas les moyens de le faire. Et nous ne sommes pas les seuls à penser ainsi : pour preuve, tous ceux qui ont contribué à notre fonds et les très nombreux courriers qui approuvaient notre action. Je cite une remarque de Karla Zombro, une militante sociale qui travaille

avec AGENDA, une association de terrain oeuvrant pour la justice économique et sociale dans le secteur Centre-Sud de Los Angeles : « Nous devons faire très attention quand nous donnons. Il ne faut pas que l'aide aille à des structures qui créent une nouvelle dépendance et qui ne font que reproduire des rapports de force injustes. »

D'origine sri lankaise, Karla Zombro avait prévu, avant le tsunami, d'aller visiter le lieu de naissance de sa mère. Sur place, elle a rencontré les gens de NAFSO (Solidarité nationale des pêcheurs). Cette fédération est affiliée à WFPF (Forum mondial des populations de pêcheurs). Voici ce qu'elle en dit : « Les organisations comme NAFSO sont depuis longtemps aux côtés de la population. Elles sont représentatives de leurs intérêts. Ce sont elles que nous devons soutenir... NAFSO ne cherche pas à faire la cuisine à la place des sinistrés. NAFSO veut préserver leur dignité, faire en sorte qu'ils fassent la cuisine eux-mêmes et se remettent à pêcher pour gagner leur vie de façon autonome. Mes compatriotes ne sont pas des victimes inertes, ce sont des survivants qui ont leur propre opinion sur ce qu'il convient de faire. »

Ce compte-rendu vient de Niaz Dorry (niazdorry@earthlink.net), journaliste indépendante et militante basée à Gloucester, Massachusetts, Etats-Unis

Reconstruire

Pas seulement quatre murs et un toit

Réflexions d'un architecte sur les problèmes de reconstruction et l'élaboration des plans d'action

Nous ne connaissons pas encore exactement la nature destructrice des tsunamis, et on revoit constamment les normes applicables aux constructions résistantes aux tremblements de terre pour tenir compte des observations sur le terrain.

La force des tsunamis est bien trop puissante. Cela reviendrait trop cher, cela ne serait pas possible de réaliser des constructions standard capables de résister à tous les tsunamis.

Il ne sert à rien de bâtir de nouvelles maisons extra-résistantes si de toute façon elles ne pourront pas résister à tous les tsunamis. Une catastrophe de ce genre pourrait fort bien toucher des secteurs et des bâtiments qui cette fois ont été épargnés.

Pour calculer les dégâts potentiels aux structures, il faut tenir compte de divers facteurs : les caractéristiques du tsunami, l'exposition de la côte, la configuration des baies et des ports, les zones inondables du littoral. D'après Diane Pierzinzinski (*Tsunamis*, Géologie de la Californie, Vol. 34, N° 3, 1981), l'une des causes principales des dégâts causés c'est l'amoncellement des débris en tous genres charriés par la vague. Les flots perdent de leur force destructrice à mesure qu'elles progressent sur le sol. Mais plus que l'éloignement par rapport au front de mer, c'est l'élévation qui protège.

Dans la Section 7.2.22 du Manuel de la construction sur le littoral publié par l'Administration fédérale américaine pour la gestion des crises, on lit : « On a constaté que des tsunamis ont endommagé des structures à des centaines de pieds du rivage et à plus de 50 pieds en hauteur. Dans les régions exposées, on prendra en compte les effets potentiels de l'assaut des vagues, de l'inondation, de l'érosion, des débris accumulés. Les architectes ne doivent pas oublier qu'en se retirant le flot peut encore

détruire l'arrière des bâtiments qui, par devant, avaient tenu le coup. »

Afin de réduire les dégâts, le plan des nouveaux villages tiendra compte des points suivants :

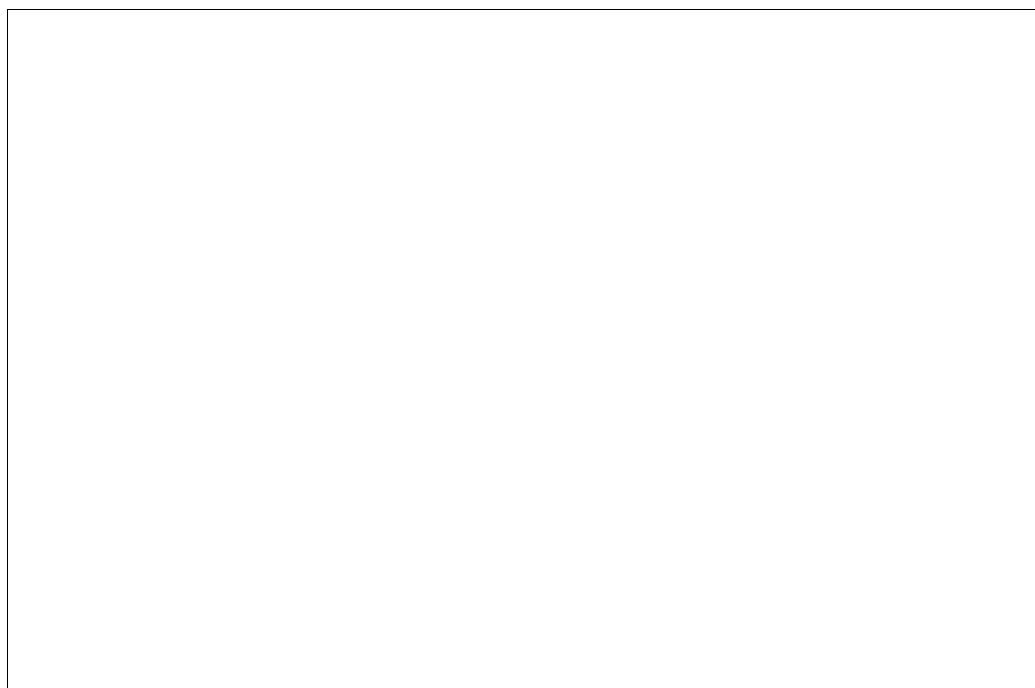
- Placer les maisons derrière un écran protecteur, qui peut être un mur en béton armé ou une végétation épaisse,
- Surélever les habitations pour que l'eau passe en dessous,
- Espacer au maximum les constructions,
- Prévoir des masses plus importantes, comme dans les constructions qui ont résisté (fort de Traquebar, Temple du bord de mer à Mahabalipuram). Mais de nos jours cela coûterait évidemment fort cher.

L'objectif espéré c'est de faire en sorte que la construction ne s'effondre pas d'un seul coup et que les occupants aient le temps de sortir et courir se mettre à l'abri.

Coûts prohibitifs

Les murailles, les digues et autres structures de ce genre peuvent peut-être réduire les dégâts mais cela coûte très cher et cela peut aussi créer des problèmes écologiques. Selon le Rapport régional 2001 sur la gestion des tsunamis qui a été rédigé à l'intention du Conseil régional de Wellington par Geo Env. Consultants, avec les structures de ce type construites au Japon, on n'a obtenu que des résultats limités.

La hauteur des vagues avait été mal calculée, de sorte qu'elles sont passées par dessus l'obstacle. On pourrait penser à de tels dispositifs dans des secteurs où il y a des infrastructures essentielles, comme la



centrale nucléaire de Kalpakkan dans le Tamil Nadu, Inde.

Les arbres qui ont un enracinement profond et des branches élevées résistent bien au tsunami. Ils constituent des obstacles qui dispersent dans une certaine mesure l'élan du flot et piègent les débris flottants.

L'avantage principal d'une végétation dense par rapport à un mur de protection c'est que le couvert forestier ne modifie pas les mouvements du vent sur le littoral. Et en plus la population locale y trouve, grâce à la plantation d'espèces appropriées, du bois pour divers usages. A double titre donc, il importe d'encourager le reboisement.

La construction sur pilotis est également à conseiller parce que l'eau peut passer en dessous. Si l'épicentre du tremblement de terre n'est pas très éloigné, entre l'alerte et l'arrivée du tsunami, les gens ont très peu de temps pour réagir.

Ils peuvent tout au plus s'en écarter à la verticale. On conseille donc des maisons à deux niveaux avec un gros œuvre en béton. Tout autour, les villageois pourront ajouter des constructions classiques suivant les besoins.

La dalle doit être à 10 pieds du sol. Ce n'est pas une hauteur obligatoire et à toute épreuve. Mais, compte tenu de ce qui s'est passé dans les tsunamis documentés jusqu'à présent, on peut dire que ce phénomène ne

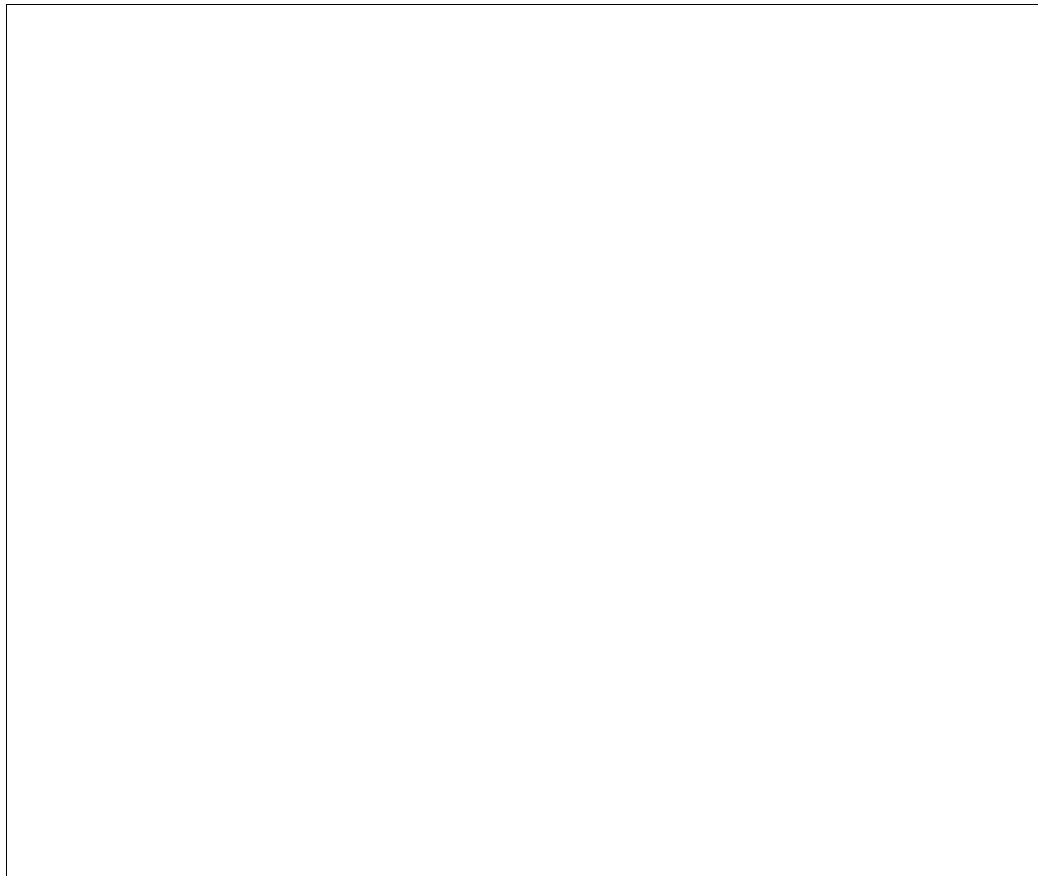
produit généralement pas de vagues dépassant les 10 pieds. Les hôpitaux, les abris officiels situés très près du rivage pourront avoir trois niveaux. La construction des infrastructures collectives (hôpitaux, écoles, centres communautaires) obéira à des normes strictes pour résister même aux plus forts tsunamis.

La disposition des bâtiments devrait permettre une dispersion de l'énergie des vagues. Ce serait plus efficace que de tenter de compter sur leur résistance. Il serait évidemment souhaitable que les parcelles individuelles soient assez grandes, ce qui autoriserait des plans permettant de mieux résister au phénomène.

Le choix du site

Autant que possible, on reconstruira dans les anciens endroits. Les villageois sont attachés à leur coin de terre : il n'est pas du tout facile de les faire bouger. Dans le cas de Banegaon, à Latur, Inde, (qui avait été frappé par un tremblement de terre de 6,3 de magnitude, le 30 septembre 1993), le nouveau village a été construit de l'autre côté du village. Dans le cas de Chapedi, district de Bhuj, 125 familles ont refusé d'aller s'installer sur un nouveau site, distant de 1 km. Nous avons donc construit les maisons sur les parcelles d'origine.

Lorsqu'un village est déplacé, certains ont bien plus de chemin à faire pour se rendre dans leurs champs, à leurs diverses occupations ou jusqu'à un lieu de culte. La plupart du temps les villageois ne sont pas



conviés à participer au choix du site. La décision est prise par quelques fonctionnaires.

Différentes stratégies seront suivies selon qu'il s'agit d'un village, d'une bourgade, d'une grande ville, du prix du terrain notamment. Les maisons endommagées étaient probablement de différentes tailles et appartenaient à des gens de différentes catégories sociales. On procédera au cas par cas pour fixer la superficie des lots.

Dans les zones rurales, les autorités pourront attribuer une parcelle plus importante à chaque famille, avec cet avantage que les gens seront moins serrés à l'avenir tout en ayant la possibilité de réaliser des extensions suivant les ressources disponibles. S'il n'y a pas de possibilité d'agrandissement, on verra dans quelques années apparaître un bidonville. La génération montante cherchera aussi à se loger. Pour les pauvres qui ont juste de quoi manger et s'habiller, un bout de terrain constitue une précieuse ressource.

Certaines maisons détruites par le tsunami étaient peut-être surpeuplées. Il serait bon de mettre deux maisons à la disposition des

familles concernées, en tenant compte évidemment de critères précis. Une maison située au beau milieu d'un terrain, avec de l'espace tout autour, ne correspond peut-être pas au goût des villageois. Et avec des appartements et un plan en damier, on irait au désastre. Ces gens veulent évidemment tenir compte de leur environnement, de leur voisinage, de leur occupation. Ils doivent penser au bateau, au matériel de pêche, etc.

Les programmes de reconstruction devront prévoir des toilettes pour chaque maison car généralement les toilettes publiques ça ne marche pas. L'espace cuisine sera conçu de telle sorte que la fumée du foyer ne se répande pas dans toute la maison. Il y aura une séparation au moins partielle entre le séjour et les chambres. Une solution serait de construire un gros-œuvre central robuste autour duquel les gens pourraient ajouter une pièce, un coin à eux, éventuellement en utilisant d'abord des matériaux provisoires (torchis, tôle galvanisée...) avant de passer plus tard à quelque chose de plus solide.

Infrastructures collectives

Dans beaucoup de projets de reconstruction, on n'accorde pas assez d'importance aux équipements collectifs : marchés,

bibliothèques, écoles, mairies, lieux de culte... Il faut penser aussi à l'adduction d'eau, à l'assainissement. Nombreux étaient sans doute ceux qui ne disposaient pas de toilettes et de salle d'eau. Cet équipement devrait exister dans les nouvelles constructions, avec aussi des installations pour stocker l'eau. Pendant le tsunami, les puits ont souvent été envahis par de l'eau salée.

L'une de nos grandes erreurs, dans les programmes de reconstruction, c'est que nous cherchons à fournir aux villageois ce qui nous paraît convenir, selon nos critères personnels. Nous n'essayons jamais de savoir quels sont leurs besoins, leurs souhaits. « Participation populaire », voilà une expression dont on fait grand usage. Dans la réalité, on met les gens dans le coup lors de l'exécution des projets, pas au stade de l'élaboration, de la définition des plans et du choix des techniques.

Il est essentiel de montrer aux villageois l'intérêt des techniques et des matériaux. Au village de Banegaon, à Latur, Inde, ils ne voulaient pas de murs de pierres parce que, lors du tremblement de terre, des pierres leur étaient tombées dessus. L'une des constructions à avoir résisté était faite de briques cuites.

La brique n'est pas un matériau traditionnel dans cette région, mais il a eu la préférence et on est allé en chercher à plus de 70 km. A Chapredi, dans le district de Bhuj, les gens ne voulaient pas non plus entendre parler de murs de pierres car beaucoup n'avaient pas tenu. Ils ont opté pour des briques de boue stabilisées par adjonction de ciment (CSMB) parce que les constructions traditionnelles en torchis avaient bien résisté.

Une Ong s'était aventurée à construire des maisons en forme de dôme géodésique, qui ont laissé perplexes les villageois. Ils ont refusé d'y emménager et elles ont finalement servi de remises.

Quelles que soient les techniques retenues pour la reconstruction, il est essentiel que les gens du village et évidemment les maçons du coin soient capables de construire à l'avenir selon les types retenus. Il faut être particulièrement vigilant sur la qualité de l'ossature en béton armé, surtout dans l'air marin. Si le travail et l'entretien sont mal faits, on peut s'attendre à de sérieux problèmes au bout d'un certain temps.

Au cours de l'année qui vient, le secteur du bâtiment sera en pleine effervescence dans les zones touchées par le tsunami. On manquera de main-d'œuvre, il viendra des travailleurs d'ailleurs et les salaires vont monter.

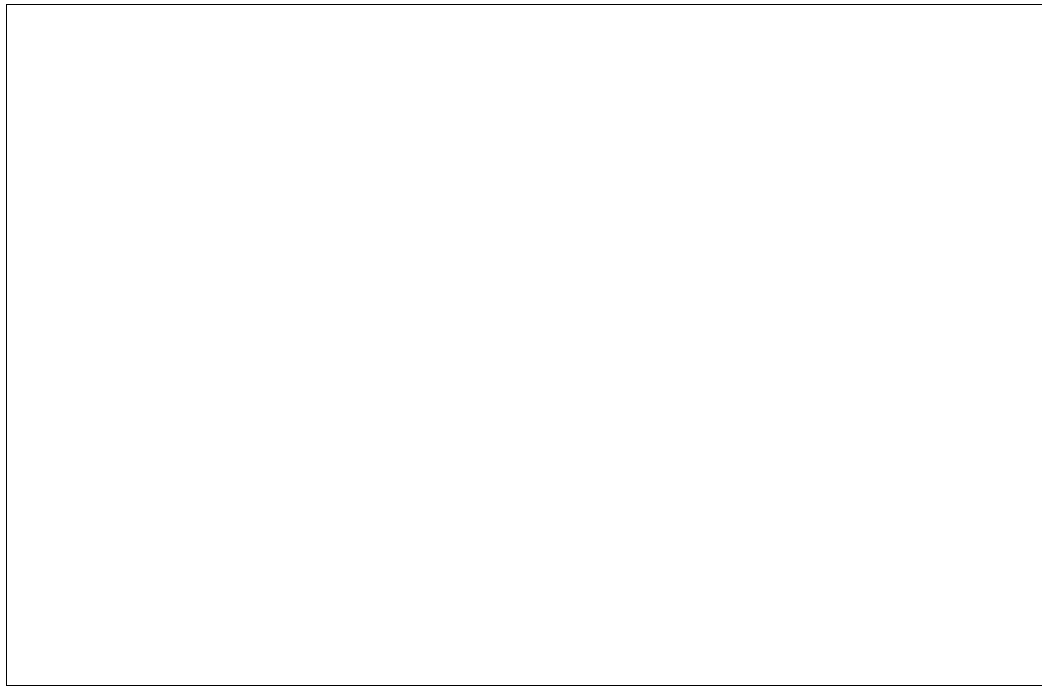
D'un jour à l'autre, un ouvrier non qualifié se présentera comme maçon expérimenté. A en juger par ce qui s'est passé à Bhuj et Latur, il sera difficile de faire de la qualité, alors que la solidité doit être un aspect essentiel dans la reconstruction.

A Latur et Bhuj, quand nous construisions des bâtiments aux normes antisismiques, nous étions très confiants dans leur solidité, mais les villageois restaient méfiants. Avant, pendant et après les travaux, il est indispensable de les mettre en confiance. A Banegaon, nous étions installés dans une maison témoin. Quand une petite réplique s'est produite, ils sont arrivés en courant là où nous étions pour savoir s'il y avait eu des fissures et autres dégâts.

En guise de conclusion, disons que le logement ne se résume pas à quatre murs plus un toit. C'est une question sociale aux facettes multiples : culturelles, économiques, techniques, politiques. La maison est un micro-environnement indispensable pour le bien-être de l'individu. Le problème doit se traiter de façon globale, en tenant compte des particularités régionales, locales.

Dans les temps qui viennent, il faudra impérativement prendre les initiatives suivantes :

- Cartographier les zones inondables, ce qui permettra l'adoption de critères appropriés pour faire les plans des nouvelles constructions en tenant compte des données recueillies ;
- Installer des systèmes d'alerte pour le tsunami. Dans les conditions actuelles, il n'est pas certain que nous puissions assurer une diffusion adéquate des alertes car nous manquons d'expérience dans ce domaine ;
- Envisager la possibilité d'un tsunami quand on choisit le lieu et le plan de la construction, et veiller en conséquence à la qualité ;



- Réaliser des constructions capables de résister à un tsunami et qui pourront servir d'abri à la population en cas de catastrophe, tout en convenant à d'autres usages qui justifieront encore plus leur existence. 3

Cet article a été écrit par Benny Kuriakose (bennykuriakose@vsnl.com), architecte résidant à Chennai, Inde

Innover

Dans les secteurs touchés par le tsunami, cette façon de procéder est tout à fait adaptée

Vous conviendrez, j'en suis persuadé, que dans les zones touchées par le tsunami, il serait bon de considérer aussi une approche écologique de l'assainissement. J'explique ici quelques arguments en ce sens :

Avec l'assainissement écologique, on traite proprement les excréments tout en protégeant les eaux de surface et on dispose d'un produit fertilisant pour améliorer les sols, ce qui contribuera également à établir des écrans protecteurs contre l'érosion, les cyclones et les tsunamis.

Sur le littoral dévasté du Tamil Nadu, l'assainissement constitue un sérieux problème pour les populations de pêcheurs, de ruraux, pour les petits commerçants et bien d'autres. Avant le tsunami c'était déjà un problème, et la catastrophe l'a rendu encore plus évident.

Au cours de la phase de reconstruction massive qui va commencer, on pourrait évidemment se contenter de procéder de manière classique, avec des latrines à fosse ordinaire ou des fosses septiques.

Or la situation présente est l'occasion de s'attaquer à certains des nombreux problèmes auxquels sont confrontés les gens de la côte. En voici quelques-uns :

- Médiocrité de l'assainissement,
- Manque de protection contre l'érosion du front de mer, contre les cyclones, les tsunamis,
- Adduction d'eau insuffisante,
- Sols improductifs,
- Problèmes de santé dus à la mauvaise qualité de l'eau, de l'assainissement, de l'alimentation.

Un bon nombre de communautés du littoral vivent dans des zones assez humides, avec des nappes phréatiques proches de la surface. Les eaux souterraines sont très utilisées, mais le tsunami a provoqué des entrées d'eau salée. Les choses iront sans doute mieux après de bonnes pluies.

Dans la reconstruction, on optera probablement pour des équipements conventionnels, à une échelle encore inconnue pour ces populations.

Mais là où le niveau hydrostatique est élevé, les cabinets avec chasse d'eau, les latrines classiques, les puisards, les fosses septiques peuvent laisser passer des matières fécales dans les eaux souterraines.

Dans certains endroits, à cause du grand nombre de cabinets avec chasse d'eau, il y aurait presque certainement une contamination des eaux souterraines, et la perte d'une denrée indispensable, avec en plus le risque sanitaire. Au Tamil Nadu, l'eau est assurément une denrée précieuse qu'il importe de protéger à tout prix. En beaucoup d'endroits, la chasse d'eau n'est pas un équipement adapté à l'environnement.

Par contre, l'assainissement écologique convient tout à fait, pour les raisons suivantes :

- Les eaux souterraines sont à l'abri d'une contamination par matière fécale ;
- Il y a économie d'eau ;
- C'est sans danger pour la santé publique ;
- Cela fournit un engrais qui permet d'améliorer les sols et de densifier le couvert végétal pour une meilleure

protection du front de mer contre l'érosion, les cyclones, les tsunamis ;

- Et c'est la même chose pour les potagers et les cultures maraîchères, ce qui fournit un revenu d'appoint et une meilleure alimentation.

EcoSolutions est une structure qui propose des séances de sensibilisation, des sessions pratiques pour les enfants, les jeunes, les femmes, les groupements de développement autonome, les associations, etc. Nous proposons aussi un contrôle de qualité, la gestion et la réalisation de projets. L'objectif est de mettre à la disposition de l'utilisateur des installations de qualité, de vulgariser une nouvelle façon de concevoir l'assainissement, de proposer une solution adaptée, durable et satisfaisante. ♻️

Cette lettre, datée du 19 janvier 2005, adressée à Shantha Sheila Nair, Secrétaire au développement rural dans le gouvernement du Tamil Nadu, a été écrite par Paul Calvert (paulc@vsnl.com) de EcoSolutions (www.eco-solutions.org)

Pour une vie nouvelle et meilleure

La solidarité est un élément essentiel pour faire redémarrer les choses après un désastre. Témoignage des victimes du tremblement de terre de Mexico

Le 19 septembre 1985, à 7 h 19, un tremblement de terre d'une magnitude de 8,1 degrés s'est produit au Mexique et a frappé tout particulièrement la capitale, Mexico.

La situation y était catastrophique : environ 50 000 morts et 100 000 blessés. En tout quelque 150 000 familles ont souffert à des degrés divers de ce désastre. Des centaines d'écoles, certains grands hôpitaux, des usines, des bureaux et diverses infrastructures ont été sérieusement endommagés et se sont parfois écroulés.

Les quartiers du centre ont été les plus touchés. Les dégâts matériels et humains étaient tels que le gouvernement semblait comme hébété et ne savait comment réagir. Il valait mieux pour les sinistrés (nous-mêmes) ne pas attendre l'entrée en action des pouvoirs publics.

Tout de suite nous avons pris les choses en main. Dans mon quartier, Tlatelolco, où on comptera plus d'un millier de morts, nous nous sommes mis à la recherche de survivants dès que cela a été possible, c'est-à-dire lorsque le gros nuage de poussière a disparu. A 8 h du matin, on a constitué des comités de volontaires chargés de recenser les blessés, les morts et les disparus, de prévoir des abris et de trouver une aide médicale.

Quand les fonctionnaires sont arrivés, bien après, nous leur avons dit ce qu'il fallait faire et nous avons coordonné leur activité. En tout environ 500 000 personnes ont bénévolement apporté une aide. Au début, nous n'avions que nos deux mains, puis des outils et des machines sont arrivés. A 9 h, le premier abri était en place.

Vers midi, nous avons envoyé des gens dans d'autres secteurs pour connaître la situation. A 17 h, on a organisé une première réunion

des survivants. Le lendemain, dans l'après-midi, nous avons rencontré les autorités locales auxquelles nous avons présenté une première liste de demandes. Cette réunion a été brusquement interrompue par un second tremblement de terre, de 7,2 degrés.

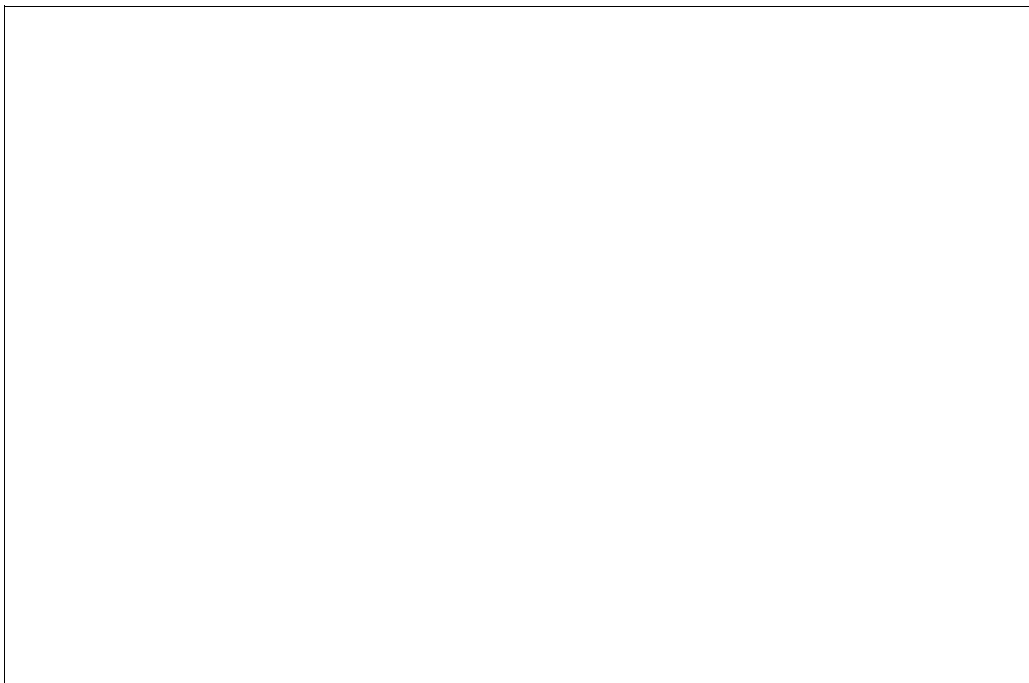
Les jours suivants, on a continué les opérations de secours tout en organisant les abris et les camps. Puis, la semaine suivante, il y a eu une première marche vers la Présidence pour réclamer qu'on s'occupe enfin de nous. On a rencontré des ministres pour la première fois. Au fil des réunions et des assemblées, des collectifs de sinistrés et de voisins se sont formés.

Lorsque les gens du gouvernement ont enfin repris leurs esprits, ils ont décidé de procéder comme au Nicaragua où, lors du tremblement de terre de Managua, les sinistrés ont tout simplement été expulsés vers la périphérie de la capitale. Nous avons vigoureusement exprimé notre opposition à une telle manœuvre et refusé en réunion tout déplacement de population.

Donc on a dressé des tentes et des camps juste devant les anciens bâtiments détruits ou endommagés. Nous avons eu des réunions régulières avec les membres élus des collectifs de défense. Le 23 octobre, il y a eu une grande manifestation sur la place principale pour dire au gouvernement de suspendre le remboursement de la dette et d'utiliser cet argent pour la reconstruction.

Nouveaux contacts avec les autorités

Le lendemain, également à Tlatelolco, s'est tenue l'assemblée constituante du Centre de coordination des sinistrés (CUD). Deux jours après, nous avons organisé une autre grande manifestation devant la Présidence, et le Président accompagné de quelques ministres a été forcé de nous recevoir. Cela a conduit à toute une série de contacts avec



divers ministres qui ont commencé à prendre en compte nos demandes.

Les collectifs organisaient de nombreuses activités dans leur quartier. Il y avait maintenant des comités pour telle ou telle chose : social, technique, culture, communication, femmes. On a mis sur pied des manifestations artistiques avec la participation de gens connus.

Plusieurs mois plus tard, le 13 mai 1986, nous avons finalement signé avec le gouvernement l'Accord démocratique pour la reconstruction. Ce document donnait des garanties à chaque sinistré en particulier et lançait plusieurs programmes de logement. Les mesures d'expropriation décrétées accordaient un droit égal à tous les sinistrés et mettaient des espaces à la disposition des projets de reconstruction. Tous les sinistrés devaient trouver leur place sur ces terrains, quel qu'ait été leur statut préalable : propriétaire ou locataire, riche ou pauvre. Les plus démunis, les personnes âgées, les veuves ont ainsi pu bénéficier d'une attention particulière.

En plus du problème de logement, nous nous sommes préoccupé des aspects de santé, de scolarisation, de l'emploi, de la culture. Nous avons pris des contacts directs avec divers organismes et des Ong locales et internationales. Grâce aux programmes mis en œuvre, nous avons réussi à reloger tous les sinistrés. Pour notre part, nous avons construit environ 5 000

logements. Cela n'a pas été facile. Nous avons consacré des centaines (peut-être des milliers) d'heures à des négociations, des manifestations, des marches, des assemblées, des conférences de presse, des réunions de toute sorte.

De ce combat on peut tirer plusieurs leçons. Tous les gestes de solidarité ont été acceptés dans la mesure où ils n'étaient pas accompagnés de conditions. Nous avons mené la lutte de manière autonome, en ne permettant pas à des partis politiques ou à des Eglises de parler à notre place.

Nous avons œuvré pour tous les sinistrés, en prenant soin particulièrement des plus démunis. Le processus de reconstruction a pris en compte les besoins et les demandes des sinistrés eux-mêmes et non pas les souhaits du gouvernement.

Tournés vers l'avenir

Dans ce travail de reconstruction, il ne s'agissait pas de retrouver le passé mais d'œuvrer pour un avenir meilleur, avec la participation de chacun et pour le profit de tout le monde. Notre philosophie se résume en un seul mot : solidarité.

Notre mouvement a débouché sur d'autres choses aussi, des lois nouvelles notamment. Un nouveau type d'hommes politiques, de poètes, de musiciens, d'artistes divers est apparu ; le peuple a obtenu de nouveaux droits ; la situation politique à Mexico a évolué ; l'influence de notre mouvement s'est fait sentir dans tout le pays.

Depuis, nous avons essayé de mettre notre expérience au service d'autres victimes de catastrophes. Cela a été le cas au Salvador lors du grand tremblement de terre de 1986, et en d'autres endroits du Mexique ou ailleurs. En 1995, après le tremblement de terre de Hanshin, Japon, a été créé un réseau de coordination d'Ong locales. Ce regroupement japonais est par la suite devenu le CODE (Citizens towards Overseas Disasters Emergencies). Le CODE (www.code-jp.org) s'est largement impliqué dans des situations de catastrophe dans plusieurs pays : Taiwan, Afghanistan, Iran, Salvador, Mexique, Algérie, Turquie. Actuellement nous sommes engagés dans l'aide d'urgence et la reconstruction au Sri Lanka et en Indonésie.

Nous espérons que notre expérience pourra dans une certaine mesure profiter aux sinistrés. Si nous pouvons être utiles, nous sommes là. Le maître-mot c'est la solidarité : personne ne doit être oublié. Et au lieu de simplement reconstruire, construisons un avenir meilleur. ♣

Cet article a été écrit par Cuauhtémoc Abarca Chávez (coordtlatelolco@mail2mexico.com), coordinateur général, Mexico Co-ordinadora de Residentes de Tlatelolco, Mexique

Conférence après le tsunami

Faire les choses autrement

Déclaration faite par des délégués d'organisations d'agriculteurs, de pêcheurs et de victimes du tsunami

Nous, représentants des organisations de paysans et de pêcheurs, victimes du tremblement de terre et du tsunami du 26 décembre 2004 qui ont provoqué des pertes de vies et des dommages matériels immenses en Asie et en Afrique, ainsi que d'Ong qui interviennent dans ce secteur d'activité, rendons aujourd'hui publique la déclaration suivante concernant ces récentes catastrophes et leurs impacts sur les communautés affectées.

Nous sommes extrêmement attristés par la perte d'un nombre inimaginable de vies par le fait du tremblement de terre et du tsunami, et la perte de biens matériels (habitations, bétail, champs, bassins, bateaux et engins de pêche) indispensables pour les populations vivant dans les zones frappées par le tsunami. Il s'agit le plus souvent de communautés pratiquant à partir des plages une activité à petite échelle, artisanale, exigeant beaucoup de bras. Les conditions socioéconomiques y sont précaires.

En réalité, la plupart des sinistrés sont ceux qui souffraient déjà, bien avant que le tsunami ne frappe, des effets pervers de politiques de développement mal conçues : pêcheurs à petite échelle du littoral, ouvriers, communautés côtières sans droits sur le sol ou sans accès aux ressources halieutiques, paysans chassés des terres qu'ils exploitaient traditionnellement.

Nous sommes choqués par le fait que, en dépit des soi-disant grandes avancées de la science et de la technologie, aucun organisme n'a été capable de prédire ces catastrophes ou mettre en place un système d'alerte d'urgence qui aurait atténué les dégâts causés par le tremblement de terre et le tsunami. Ce séisme a bouleversé la vie de centaines de milliers de gens en Asie et en Afrique. En quelques heures, environ 4 000 km de côtes ont été frappés autour de la mer

d'Andaman et dans l'océan Indien. Cela montre une fois de plus que la science et la technique modernes ne répondent pas aux besoins sociaux des populations marginalisées.

Elles ignorent et parfois détruisent le savoir ancestral des communautés traditionnelles, notamment chez les gens de la côte. Le tsunami a révélé que la géographie du désastre est la même que la géographie de la pauvreté économique.

Après la terrible destruction causée par le tsunami et le tremblement de terre qui l'a causé, des centaines de milliers de victimes ont dû fuir leurs habitations, leurs zones de pêche, leurs champs et rejoindre des camps de réfugiés. Cela les a conduit au désespoir et à un sentiment d'impuissance d'avoir à dépendre de la charité des autres pour vivre.

A cela sont venues s'ajouter les tentatives des pouvoirs publics de certains pays affectés par le tsunami pour déblayer les plages et les zones côtières, au nom de mesures de prévention, ce qui empêche l'accès des communautés côtières à leurs sources traditionnelles d'activité économique, basées sur la plage.

Simultanément, ces gouvernements prévoyaient de mettre plages et espace littoral à la disposition de groupes d'intérêts du secteur du tourisme, de la pêche et de l'aquaculture industrielles et d'autres activités maritimes. Nous nous élevons contre ces tentatives de privatisation de ressources collectives sur lesquelles les populations côtières avaient des droits traditionnels.

Vers quel avenir va-t-on ?

L'incertitude marque la situation actuelle des sinistrés, tout comme leur avenir. L'aide qui arrive dans les camps d'urgence et les zones touchées par le tsunami, le plus souvent en provenance d'organismes

internationaux, n'a pas été expressément sollicitée. On n'a pas du tout consulté au préalable les bénéficiaires potentiels.

Sur la base des informations qui remontent du terrain, nous sommes très inquiets du manque de transparence des opérations de distribution de l'aide. Les organismes concernés n'ont rendu public ni leurs comptes ni leurs budgets, et la façon dont l'aide est répartie n'est pas non plus très claire.

D'autre part, certaines institutions internationales et multilatérales, largement imprégnées de concepts néolibéraux, ont octroyé aux pays touchés par le tsunami une aide sous forme de prêts assortis de conditionnalités. Cela montre que la catastrophe du tsunami est utilisée par ces institutions pour augmenter la dépendance des pays affectés par rapport à la dette et aux politiques de développement dictées par ces mêmes institutions. On est loin de l'expression populaire exprimée par les organisations de base.

Une partie de l'aide d'urgence destinée aux sinistrés a profité jusqu'ici à des sociétés multinationales qui ont trouvé dans ces événements un bon débouché pour écouler marchandises et services à la faveur des sommes prévues pour la reconstruction.

Du fait du manque de transparence de leurs opérations, et comme elles ne sont guère tenues de rendre compte, notamment en matière d'aide alimentaire et d'OGM, il est

normal que l'on soit encore plus méfiants vis à vis de leurs intentions réelles.

Au vu des problèmes qui viennent d'être abordés, nous, représentants des paysans et pêcheurs, membres de Via Campesina (le mouvement international paysan) et du Forum Mondial des populations de pêcheurs (WFFP), ainsi que des ONG concernées, aussi bien locales qu'internationales, en réunion à Medan, Nord Sumatra, Indonésie, du 17 au 19 février 2005, pour la Conférence Régionale sur la Reconstruction des moyens d'existence des paysans et des pêcheurs après les catastrophes du tremblement de terre et du tsunami, demandons ce qui suit :

Les projets de réhabilitation et de reconstruction dans les zones affectées devraient être mis en oeuvre seulement après que les sinistrés auront reçu des garanties quant à leurs moyens d'existence pour l'avenir et l'indépendance de leurs organisations. Etant donné que la plupart des victimes proviennent des communautés de petits pêcheurs et petits agriculteurs, les mesures envisagées devraient aussi garantir leurs droits à l'occupation de la terre et à l'accès aux ressources côtières, y compris l'espace littoral nécessaire à leurs activités.

Dans un souci de justice sociale envers les sinistrés, il faut respecter leur droit à une terre fertile et productive et au littoral, avec des garanties juridiques afin qu'ils puissent utiliser ces ressources pour subvenir de manière adéquate à leurs besoins et

améliorer des conditions de vie souvent marquées par la pauvreté et le dénuement.

Pour que cela se réalise, des réformes agraires à leur bénéfice doivent être entreprises dans les régions affectées. Après le passage du tsunami, le contrôle de la terre et des ressources côtières doit revenir aux personnes affectées par le tsunami, en particulier les paysans et les communautés de pêche côtière, et non passer dans les mains de grosses sociétés ou de groupes d'intérêts extérieurs.

L'entreprise de réhabilitation et de reconstruction devra constamment se référer au concept de souveraineté alimentaire. On distribuera donc une nourriture saine, exempte d'OGM, produite localement plutôt qu'importée et conforme aux coutumes et préférences alimentaires locales.

Nous rejetons catégoriquement les programmes visant à réinstaller ailleurs les sinistrés. Car il s'agit de les évincer de leur espace traditionnel et les priver de leurs ressources ancestrales pour faire place à des activités touristiques, des projets immobiliers, etc. Ce serait tout bénéfice pour un petit nombre, et tant pis si cela aggrave encore la marginalisation de ces populations.

La réhabilitation et la reconstruction dans les zones côtières devraient donner la priorité aux communautés traditionnelles exerçant des activités de pêche à petite échelle à partir des plages, et non pas aux bateaux de pêche industriels ou aux sites d'aquaculture intensive.

Nous refusons que, sous prétexte d'aider, notamment en matière de sécurité, les communautés côtières, on leur envoie des bateaux de pêche dont les pays développés du Nord ne veulent plus, et qui ne conviennent pas au type de pêche locale pratiquée à partir des plages par une main-d'œuvre abondante dans la plupart des communautés côtières des régions affectées.

Si on utilise plutôt les ressources locales pour la reconstruction de bateaux et engins de pêche, les communautés retrouveront leurs moyens d'existence et cela dynamisera l'activité économique en général. La tragédie du tsunami ne doit pas être utilisée par les pays du Nord pour

subventionner le transfert de leurs surcapacités de capture.

Nous rejetons tout programme d'aide ou prêt aux sinistrés s'accompagnant de diverses conditions car cela constitue un piège dangereux qui pourrait par la suite entraîner un tsunami financier pour ces populations qui ont déjà du mal à sortir de l'endettement.

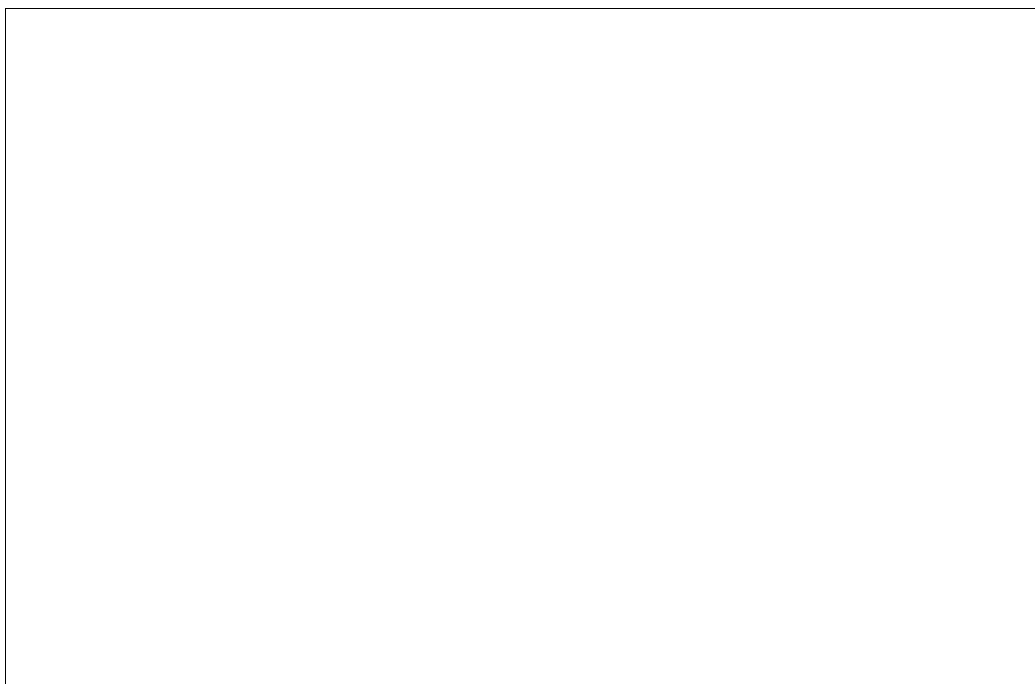
Considérant l'expérience d'autres pays qui ont eu à gérer des catastrophes naturelles, nous croyons qu'il faut mettre en place des organismes indépendants de prévention et de gestion des catastrophes, ainsi que des systèmes d'alerte d'urgence, dans le cadre à la fois national, régional et international, qui trouvent leur base dans un travail au niveau des communautés.

Cette approche innovante est très importante et elle permettra de renforcer les droits politiques et humains.

Finalement, nous voulons exprimer notre reconnaissance pour le soutien et l'engagement de tous ces gens et groupes qui ont montré une grande solidarité en contribuant à soulager les souffrances des victimes de ces catastrophes.

Signataires :

- Henry Saragih (Via Campesina-Indonésie)
- Thomas Kocherry (World Forum of Fisher People/WFFP et National Fishworkers Forum/NFF), Inde
- Adul Jiwatan (Federation of Southern Fisherfolk, membre de l'Assembly of the Poor), Thaïlande
- Morawakage Anton Priyantha (National Fisheries Solidarity/NAFSO), Sri Lanka
- Yoshitaka Mashima (NOUMINREN), Japon
- Thilak Kariyawasam (Green Movement), Sri Lanka
- Cuauhtemoc Abarca (CODE/CRT), Mexique
- Linus Jayatilake (Monlar et ANRHR), Sri Lanka



- Sago Indra (Federasi Serikat Petani Indonesia), Indonésie
- Ridwan Munthe (Koalisi Solidaritas Korban Bencana Alam Aceh dan Sumatera Utara/KSKBA), Indonésie

Ce communiqué de presse a été publié le 19 février 2005 à Medan, Nord-Sumatra, Indonésie, lors de la Conférence régionale pour la reconstruction des moyens d'existence des agriculteurs et des pêcheurs après les catastrophes du tremblement de terre et du tsunami

Réunion après le tsunami

Déclaration de Medan

Déclaration sur la «Reconstruction des moyens d'existence des agriculteurs et des pêcheurs après les catastrophes du tremblement de terre et du tsunami»

Du 17 au 19 février 2005, des organisations d'agriculteurs, de pêcheurs et de victimes du tremblement de terre et du tsunami du 26 décembre 2004 et des organisations non gouvernementales engagées auprès de ces populations se sont retrouvées à la Conférence régionale sur la reconstruction des moyens d'existence des agriculteurs et des pêcheurs après les catastrophes du tremblement de terre et du tsunami. Il y avait là plus de quatre-vingt participants venus de onze pays et représentant une vingtaine d'organisations.

Le 17 février, certains ont visité Serdang Bedagai, au Nord-Sumatra. Puis les participants sont allés à Aceh, les 20 et 21 février, et ont visité Banda Aceh, Sigli, Bireun, Lhokseumawe, Langsa et Medan, les six centres de coordination de la KSKBA (Koalisi Solidaritas Kemanusiaan Utara/Coalition de la solidarité humanitaire après la catastrophe naturelle d'Aceh et du Nord-Sumatra).

Les conséquences sur la vie, les biens, les moyens d'existence, les assises socio-économiques de centaines de milliers de personnes dans les régions touchées par le tsunami en Asie et en Afrique sont énormes.

Une bonne partie des victimes sont des petits cultivateurs, des petits pêcheurs vivant dans des communautés traditionnelles à l'écart du développement moderne.

On a recensé plus de 220 000 morts et il y a encore des disparus. Nous exprimons notre solidarité aux familles, aux populations frappées par ce désastre sans précédent. Nous remercions tous les gens et les groupes divers qui ont immédiatement manifesté leur soutien aux sinistrés. Les sinistrés, leurs communautés et leurs

organisations sociales doivent recevoir les moyens de redémarrer et être les éléments moteurs des processus de réhabilitation et de reconstruction.

La reconstruction doit être contrôlée par la population concernée ; elle doit être démocratique, exempte de discrimination ; elle doit permettre aux gens d'espérer une vie stable et meilleure dans l'avenir. Pour la protection et la gestion de l'environnement, les savoirs traditionnels en matière d'écologie, de biodiversité et d'habitat garderont tout leur intérêt.

Dans des circonstances comme celles d'aujourd'hui, il est essentiel de renforcer les organisations d'agriculteurs et de pêcheurs car elles ont un rôle central à jouer dans la défense des intérêts de ces populations. Il faut soutenir leurs collectifs, leurs réseaux, les campagnes en leur faveur.

On veillera à ce que des fonds appropriés soient affectés à la reconstruction des infrastructures destinées aux populations locales : eau et assainissement, école gratuite, logements sociaux, édifices religieux, dispensaires gratuits.

Femmes et enfants

Les efforts en matière d'aide d'urgence et de réhabilitation dans les zones frappées par le tsunami accorderont une attention particulière aux enfants. On établira donc des centres spécialisés pour instruire et soigner les enfants. On n'oubliera pas non plus les femmes et les personnes âgées qui ont perdu toute leur famille.

Dans les programmes d'aide d'urgence, de réhabilitation et de reconstruction, il faudra de la transparence. Les gens ont le droit de savoir où vont les fonds, à qui ils vont servir. Les Ong et les institutions nationales et internationales auront à cœur de répondre aux demandes exprimées par les

populations de pêcheurs et d'agriculteurs pour faciliter le redémarrage de l'activité.

Il sera nécessaire d'établir des organismes autonomes, indépendants pour la gestion des crises, la veille et l'alerte, aux niveaux national, régional et international. Et faire en sorte que cela soit l'affaire des gens eux-mêmes, avec des comités élus démocratiquement pour assurer la coordination, dans le respect des droits humains. Il recevront l'appui d'experts et de sympathisants. Nous demandons aux gouvernements, aux institutions internationales, aux Ong et aux organisations populaires de soutenir les droits des petits agriculteurs et des petits pêcheurs dans les régions sinistrées.

Populations de agriculteurs

- Les habitations seront reconstruites au même endroit, selon les traditions locales. Or l'administration tente parfois de déplacer les gens au nom de leur sécurité. S'il existe vraiment des problèmes de sécurité, les pouvoirs publics devront établir une concertation avec les populations concernées afin de parvenir à une solution acceptable.
- Ne pas chasser les paysans de leurs terres mais faire en sorte qu'ils puissent rester sur leur exploitation.
- Assurer clairement et sans ambiguïté leurs droits sur la terre, y

compris, le cas échéant, des droits coutumiers. Bien préciser les limites des terres qu'ils occupaient avant que survienne le tsunami. Là où leur territoire aura été emporté par le tsunami, on leur proposera un autre espace équivalent.

- Il faudra remettre en état les systèmes d'irrigation, les puits traditionnels, les points d'eau et l'assainissement. Les agriculteurs et leurs organisations devront pouvoir s'exprimer librement lors de l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de réhabilitation, y compris pour la lutte contre la salinité des sols.
- Lors de la réhabilitation, les propriétaires-exploitants devraient pouvoir récupérer les terres sur lesquelles des multinationales avaient fait main-basse.
- Au cours de la réhabilitation et de la reconstruction, on respectera le principe de la sécurité alimentaire, en mettant en œuvre au besoin une réforme agraire.
- Nous demandons aux pouvoirs publics de refuser une aide alimentaire constituée d'OGM et toute denrée qui pourrait faire chuter les prix sur le marché local. On s'approvisionnera le plus

possible sur place, en tenant compte des préférences culturelles et sociales locales.

- Veiller à ce que la production puisse être écoulee au juste prix et que les intrants nécessaires soient disponibles dans le pays à prix raisonnable.
- Pour développer les potentialités des agriculteurs, on offrira des formations, on créera des centres d'initiation à l'agriculture biologique. Dans les régions touchées par le tsunami, on encouragera ce type d'agriculture afin de résister aux pressions des entreprises multinationales qui cherchent à écouler des semences transgéniques et des produits de l'agriculture intensive.
- Il faudra mettre sur pied des coopératives gérées par des agriculteurs et leurs organisations et prévoir des moyens de transport pour la production.

Le pêcheurs et leurs communautés

- Les programmes de logement devront correspondre aux besoins des pêcheurs qui opèrent le plus souvent à partir des plages. Ils seront réalisés dans un endroit sûr.

- Empêcher des entreprises privées, notamment des établissements touristiques, d'accaparer le littoral.
- Confier la conception et la réalisation des bateaux et engins de capture pour la petite pêche à des artisans locaux.
- Inciter le gouvernement à favoriser le développement de la petite pêche traditionnelle plutôt que les gros opérateurs qui mettent en œuvre de gros bateaux basés dans des installations portuaires.
- Empêcher l'éviction des populations de pêcheurs de la côte. Reconnaître au contraire leurs droits d'accès à la ressource et leur rôle évident dans sa gestion.
- Adopter une législation visant à instaurer des zones réservées exclusivement aux petits pêcheurs traditionnels et dont le périmètre sera défini suivant les conditions locales en consultation avec les populations concernées et leurs organisations.
- Veiller à ce que les programmes de réhabilitation tiennent compte des intérêts des pêcheurs dans le respect des droits coutumiers et des

pratiques traditionnelles.

- Les organisations de pêcheurs rejettent vigoureusement les politiques néolibérales que chercheraient à promouvoir les plans de réhabilitation et de reconstruction. Par contre, les principes qu'elles viennent d'évoquer devront inspirer l'action pour toute catastrophe, grande ou petite.
- Renforcer les groupements de pêcheurs et leurs organisations communautaires à tous les niveaux : local, national, régional, international.

Nous, organisations non gouvernementales et autres structures apportant un appui aux groupements d'agriculteurs, de pêcheurs et de leurs communautés, affirmons vouloir nous engager sur les points suivants :

- Défendre la petite pêche, employeuse de main-d'œuvre, opérant à partir des plages, et les intérêts des paysans, notamment en suivant attentivement les activités d'aide et de reconstruction.
- Informer sur le sujet, faire campagne contre le transfert de bateaux déclassés vers des régions touchées par le tsunami.
- Appuyer les initiatives des sinistrés visant à passer au crible les programmes d'aide et de reconstruction pour que les populations concernées sachent où vont les fonds et aient leur mot à dire.
- Demander aux gouvernements des pays touchés par le tsunami de s'abstenir de mesures antidémocratiques, de respecter au contraire les droits humains fondamentaux, sans critères discriminatoires, qu'il s'agisse de considérations de nationalité, d'ethnie, de croyances religieuses, et aussi d'assurer la sécurité des personnes travaillant pour des programmes d'aide et de réhabilitation.

- Inviter les Ong internationales à s'impliquer dans le renforcement des capacités des groupements d'agriculteurs et de pêcheurs et autres projets semblables afin que les uns et les autres puissent retrouver des moyens d'existence selon leurs souhaits.

Déclaration adoptée, le 21 février 2005, à Langsa, Aceh, Indonésie, par les organisations suivantes participant à la Conférence régionale sur la reconstruction de moyens d'existence des agriculteurs et des pêcheurs après les catastrophes du tremblement de terre et du tsunami.

Signataires :

Organisations d'agriculteurs et de pêcheurs sinistrés

Organisations nationales :

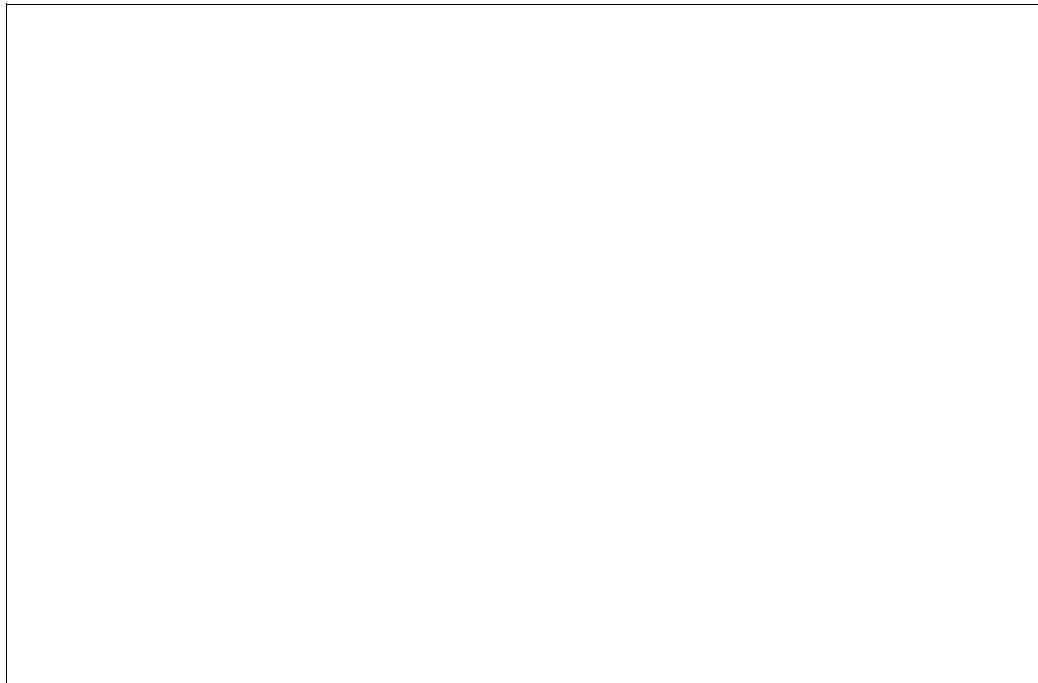
- FSPI (Federasi Serikat Petani Indonesia), Indonésie
- NAFSO (Solidarité nationale de la pêche) et MONLAR (Mouvement pour une réforme foncière et agraire nationale), Sri Lanka,
- NFF (Forum national des pêcheurs), Inde
- FSF (Fédération des pêcheurs du Sud), Thaïlande

Organisations internationales :

- Via Campesina
- WFFP (Forum mondial des populations de pêcheurs)

Ong et autres structures d'appui aux groupements d'agriculteurs et pêcheurs présentes à la Conférence :

- Green Movement, Sri Lanka
- OXFAM Solidarité, Belgique
- ICSF (Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche)
- Campagne MORE AND BETTER, Italie



- Centro Internazionale Crocevia, Italie
- Focus of the Global South, Thaïlande
- INSIST, Yogyakarta, Indonésie
- YSIK, Jakarta, Indonésie
- YBA, Aceh, Indonésie
- JALA, Medan, Indonésie
- LEUHAM, Aceh, Indonésie
- SBSU, Medan, Indonésie
- SINTESA, Medan, Indonésie
- LENTERA, Medan, Indonésie
- KAU, Jakarta, Indonésie
- CODE (Coordinadora de Residentes de Tlatelolco), Mexique
- CECAM, Mexique
- NOUMINREN (Confédération des mouvements d'agriculteurs), Japon
- Confédération paysanne, France
- Agence catalane de coopération pour le développement, Espagne
- Hyogo Research Centre for Quake Restoration Centre, Kobé, Japon

Cette déclaration a été adoptée, le 21 février 2005, à Langsa, Aceh, Indonésie, par les participants à la Conférence régionale sur la reconstruction des moyens d'existence des agriculteurs et pêcheurs victimes des catastrophes du tremblement de terre et du tsunami

Pour un environnement porteur

Texte du document de la FAO COFI/2005/5/Un
environnement porteur à l'appui des pêches artisanales

Résumé

Le présent document se penche sur l'importance du contexte dans lequel s'inscrivent les pêches artisanales, et soutient que seule la mise en place d'un environnement porteur peut permettre à ces pêches de contribuer pleinement à l'accomplissement des importants objectifs de réduction de la pauvreté et de sécurité alimentaire, énoncés lors du Sommet mondial de l'alimentation et dans la Déclaration du Millénaire. Différentes stratégies peuvent être mises en oeuvre pour faciliter les opérations de pêche artisanale, avec notamment des initiatives visant à apporter des modifications aux politiques et à la législation sur les pêches, à améliorer le cadre politique et législatif applicable à d'autres secteurs que la pêche, à adapter les systèmes de gestion des pêches, à faciliter les arrangements financiers, à renforcer les capacités humaines et rendre les marchés viables pour les artisans-pêcheurs.

Introduction et généralités

1. sa vingt-cinquième session en 2003, le Comité des pêches a lancé « un appel vibrant pour que d'autres efforts soient faits à l'appui de la pêche artisanale, tant pour les pêches intérieures que pour les pêches maritimes » et a demandé que des directives techniques sur l'augmentation de la contribution de la pêche artisanale à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté soient préparées. Le Comité a indiqué que « ces directives devraient, notamment, souligner l'importance des stratégies nationales de développement des pêches encourageant la bonne gouvernance et l'intégration ... »

2. Le présent document expose dans les grandes lignes quelques stratégies pratiques dont l'adoption et la mise en oeuvre pourraient apporter des améliorations sensibles aux conditions dans lesquelles les pêches artisanales opèrent. Les gouvernements et les parties prenantes non

gouvernementales, ainsi que la communauté internationale, sont encouragés à améliorer ces conditions.

3. Une explication des termes et des concepts clés est fournie au début du document afin de justifier les améliorations à apporter aux conditions générales dans lesquelles les artisans-pêcheurs opèrent. Quelques stratégies susceptibles d'être adoptées et mises en oeuvre par les parties prenantes et par la communauté internationale, sont ensuite indiquées. Le document se termine en adressant au Comité une invitation à dresser une liste des éventuelles mesures à prendre.

Termes et concepts clés

4. sa deuxième session, tenue à Bangkok (Thaïlande) en novembre 2003, le Groupe de travail sur les pêches artisanales du Comité consultatif de la recherche halieutique (ACFR) de la FAO, est convenu d'un énoncé de vision et d'une qualification des pêches artisanales, comme suit :

Les pêches artisanales peuvent être considérées d'une façon générale comme un secteur dynamique et en évolution, faisant appel à des technologies de récolte, de transformation et de distribution à forte intensité de main-d'œuvre pour exploiter les ressources halieutiques des eaux maritimes et intérieures. Les activités de ce sous-secteur, qu'elles soient menées à plein temps ou à temps partiel, voire à titre occasionnel, sont souvent destinées à l'approvisionnement en poisson et en produits de la pêche des marchés locaux et intérieurs, et à la consommation de subsistance. La production axée sur l'exportation a toutefois augmenté dans bien des pêcheries artisanales au cours des dix ou vingt dernières années, par suite de l'intégration et de la mondialisation accrues des marchés. Si les hommes s'occupent

traditionnellement de la pêche et les femmes de la transformation et de la commercialisation du poisson, on sait que ces dernières pratiquent également des activités de pêche côtière et que les hommes assurent la commercialisation et la distribution du poisson. D'autres activités annexes telles que la fabrication de filets, la construction des embarcations, la réparation et l'entretien des moteurs, etc, peuvent créer des emplois supplémentaires liés à la pêche et offrir d'autres possibilités de revenu dans les communautés pratiquant la pêche maritime ou côtière.

Les pêches artisanales sont pratiquées à des niveaux organisationnels très divers, des pêcheurs indépendants jusqu'aux entreprises du secteur structuré, en passant par les micro-entreprises informelles. Ce sous-secteur n'est donc pas homogène au sein des pays et des régions, ni entre eux, et ce facteur doit être pris en compte au moment de la formulation de stratégies et de politiques visant à en renforcer la contribution à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté.

5. La **vision de l'avenir pour les pêches artisanales** est une contribution pleinement réalisée de ces pêches au développement durable. Cette vision montre :

- que les pêches artisanales ne sont pas marginalisées et que leur contribution aux économies nationales et à la sécurité alimentaire est reconnue, valorisée et renforcée ;
- que les pêcheurs, les travailleurs de la pêche et d'autres parties prenantes sont en mesure de participer à la prise de décisions, sont autorisés à le faire et ont des aptitudes et des capacités accrues, obtenant ainsi dignité et respect ; et
- que la pauvreté et l'insécurité alimentaire ne règnent plus ; et que les systèmes sociaux, économiques et écologiques sont gérés d'une façon intégrée et durable, réduisant ainsi les conflits.

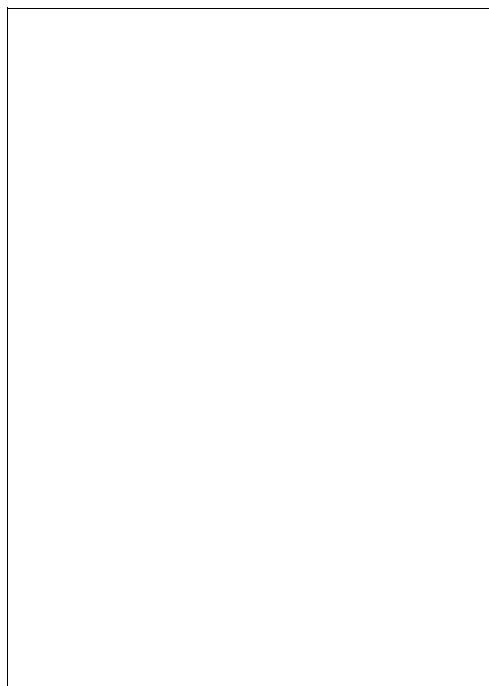
6. D'autre part, en avril 2004, le Groupe de travail de l'ACFR sur le renforcement des capacités humaines a considéré un environnement porteur comme un contexte social permettant la mise en place d'un

processus de développement. Certaines des caractéristiques qui définissent un « environnement porteur » sont des politiques et des stratégies sectorielles cohérentes, avec une bonne coordination entre les secteurs, de bons niveaux de renforcement des capacités humaines et de développement organisationnel, une bonne gouvernance et l'absence de conflits.

Pourquoi un environnement porteur a-t-il tant d'importance pour les pêches artisanales ?

7. Les pêches artisanales jouent un rôle important à l'égard de certains enjeux fondamentaux tels que la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Leur contribution, au niveau macro-économique, est apparemment très faible par rapport à celle d'autres secteurs, comme celui de l'agriculture, et ce n'est que dans les petits États insulaires en développement et certains autres pays que le secteur des pêches artisanales contribue sensiblement à la croissance du PIB. Toutefois, le rôle de ces pêches dans les économies familiales et locales (communautés) peut être assez important. Par le biais de mécanismes directs et indirects de sécurité alimentaire, et des effets de multiplication du revenu et de l'emploi, la pêche artisanale et les activités connexes apportent une contribution notable au niveau micro-économique, notamment pour les ménages les plus démunis qui sont plus largement tributaires de ces activités. Au niveau des ménages, les pêches artisanales font la différence entre la famine et la sécurité alimentaire, et la pêche devient alors une sorte de « banque sur l'eau ».

8. Dans les conditions appropriées, les pêches artisanales peuvent apporter une contribution substantielle à une croissance profitant aux démunis, notamment de par leur capacité d'offrir un filet de protection et une valve de sécurité à des populations rurales et non qualifiées de plus en plus nombreuses. D'autre part, grâce à leur capacité de répartition, ces pêches pourraient constituer un moyen très efficace pour réduire les inégalités en milieu rural et instaurer les conditions institutionnelles et économiques d'une croissance favorable à tous ceux qui sont dans l'incapacité permanente de participer à l'économie productive. Cela peut à son tour favoriser une croissance économique plus rapide, avec des retombées sur les ménages les plus démunis. Enfin, les pêches artisanales, la



transformation et le commerce du poisson fournissent aux populations de nombreuses possibilités d'activité constituant des filets de sécurité importants et parfois même cruciaux, réduisant ainsi la vulnérabilité et les risques. En tant que stratégie basée sur les moyens d'existence aux fins du développement durable, les pêches artisanales jouent un rôle substitutif et/ou complémentaire d'autres activités économiques, en aidant les ménages à maintenir leur niveau de vie en l'absence de régimes d'assistance chômage et/ou d'assurance structurés.

9. Malgré ces contributions et ces rôles essentiels, le secteur de la pêche artisanale est encore très souvent négligé par les décideurs et les planificateurs, et absent des débats concernant les stratégies nationales de réduction de la pauvreté. La mise en place fructueuse de conditions favorables renforcerait la contribution de ces pêches aux thèmes/sujets/aspects mentionnés aux paragraphes 6 et 7 ci-dessus, et permettrait à ce secteur de contribuer à la fois a) à la mise en oeuvre du Code de conduite et des Plans d'action internationaux pertinents, et b) à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire, deux enjeux mis en lumière dans les objectifs de la Déclaration du Millénaire, et notamment en relation avec le premier d'entre eux (éliminer la pauvreté extrême et la faim).

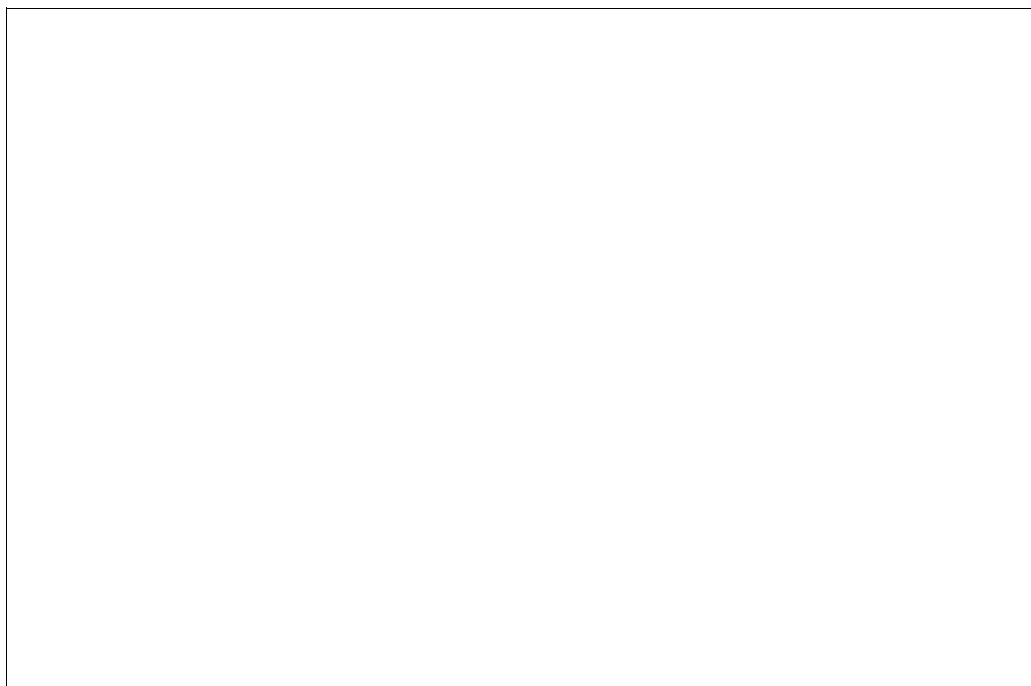
Quelles sont les interventions possibles ?

Apporter des modifications aux politiques et à la législation sur les pêches

10. Les artisans-pêcheurs et les travailleurs de la pêche, surtout lorsqu'ils sont démunis, sont bien souvent incapables d'amorcer et de mener à bien les changements dont ils seraient eux-mêmes bénéficiaires, et cela en raison de leur marginalisation économique, sociale et politique. Ils ont donc besoin d'une protection et d'une assistance spécifiques. Les politiques concernant la pêche doivent offrir une perspective à long terme des pêches artisanales (plutôt qu'un simple plan de développement à court terme) grâce à une spécification claire des objectifs et des moyens d'action employés pour les atteindre. La législation devrait disposer des mécanismes nécessaires pour la mise en oeuvre et l'accomplissement de ces objectifs. Conjointement, elles fourniront le cadre général dans lequel les pêches artisanales peuvent s'inscrire, et leur formulation doit donc prévoir des formes spécifiques de soutien à ces pêches ; le seul contrôle des activités à caractère industriel n'est pas suffisant (bien qu'il puisse être important). De plus, étant donné que les pêches artisanales ont la capacité potentielle d'apporter une contribution notable à la réduction de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire, l'exploitation d'un tel potentiel nécessite également des politiques et des législations spécifiquement tournées vers les populations pauvres et en état d'insécurité alimentaire.

11. Il peut être nécessaire d'examiner la façon dont les artisans-pêcheurs et les travailleurs de la pêche sont définis dans la législation. Il s'agit de donner une définition large des pêches artisanales, étendue par exemple aux travailleurs/pêcheurs qui interviennent dans les activités de transformation et de commercialisation, afin que leur travail puisse être officiellement reconnu. Toute défaillance à cet égard peut avoir des répercussions négatives au niveau de l'accès à l'aide financière, de l'adhésion à des syndicats ou des organisations, etc, et défavoriser les femmes, dont la participation dans de nombreux segments de la pêche artisanale mais surtout aux activités après récolte, est importante.

12. Les politiques et les législations de soutien aux pêches artisanales peuvent couvrir un large éventail d'éléments, dont les suivants devraient être pris en compte du fait de leur applicabilité dans différentes situations:



- des mesures de gestion prescrivant des restrictions saisonnières ou géographiques à l'activité industrielle nationale/extérieure ;
 - l'accès prioritaire des artisans-pêcheurs aux zones de mer côtières et littorales ;
 - la sécurité plus générale des droits aux ressources. Cet aspect est particulièrement important pour les artisans-pêcheurs pauvres, dont les droits sont souvent facilement érodés en l'absence d'une telle législation ;
 - la gestion et la cogestion des pêches axées sur la communauté ;
 - la capacité d'élaborer des règlements locaux pouvant répondre à des circonstances locales particulières ;
 - le déplacement des pêcheurs itinérants et l'accès aux ressources halieutiques (bien qu'il soit nécessaire de tenir compte du fait que les droits des pêcheurs itinérants peuvent entrer en conflit avec les droits de pêche locaux) ;
 - l'utilisation des prises accessoires dans les pêches industrielles, le soutien aux activités artisanales après capture et l'accès aux prises des transformateurs et des négociants à petite échelle ;
 - la sécurité en mer (les artisans-pêcheurs peuvent être particulièrement à risque d'accidents en raison du type d'embarcations utilisées, aussi la législation devrait-elle mettre au premier plan la sécurité en mer dans les pêches artisanales) ;
 - les droits d'accès des artisans-pêcheurs aux stocks chevauchants, compte tenu du fait que dans bien des pays ces pêcheurs peuvent désormais opérer au large ; et
 - un processus de recours pour les artisans-pêcheurs et les travailleurs de la pêche, par exemple le processus d'appel.
13. Inclure les artisans-pêcheurs et les travailleurs de la pêche (et notamment ceux qui sont en situation de pauvreté et d'insécurité alimentaire) dans les processus d'élaboration des politiques et des lois, devrait également accroître les possibilités de mettre en place un environnement politique et législatif propice qui reflète les besoins réels des pêcheurs. Il est possible d'améliorer ces processus par les moyens suivants :
- une meilleure prise en compte des parties prenantes ;

- l'élaboration de processus permettant d'assurer une participation adéquate des artisans pêcheurs ;
- une planification attentive prévoyant des délais et des budgets suffisants pour qu'une vaste participation des parties prenantes soit possible ;
- en travaillant avec les organisations et les syndicats d'artisans-pêcheurs pour une participation plus efficace de leurs représentants grâce au renforcement des capacités ;
- l'adaptation des ateliers en tant qu'outils pour pourvoir à différents niveaux d'éducation et d'expérience sur les questions techniques, et pour encourager la contribution des artisans-pêcheurs aux réunions pour l'élaboration des politiques ;
- la mise au point de méthodes visant à garantir la transparence ; et
- la décentralisation, la participation et la responsabilisation, en rapprochant la prise de décisions des populations.

Améliorer le cadre politique et législatif applicable à d'autres secteurs que la pêche

14. Les pêches artisanales subissent les effets des politiques extérieures au secteur et ceux qui souhaitent soutenir ces pêches devraient s'efforcer de participer aux processus d'élaboration des politiques et des lois concernant d'autres secteurs, afin de leur donner une orientation favorable aux pêches artisanales. Voici quelques exemples importants :

- politiques et législation nationales relatives à la réforme du secteur public et à la décentralisation, susceptibles de favoriser la cogestion et la dévolution aux communautés d'artisans-pêcheurs de responsabilités en matière de gestion et d'établissement des politiques ;
- politiques nationales en matière de pauvreté contenues dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté et dans les DSRP, pouvant

faire référence à ou avoir des répercussions sur les pêches artisanales, la réduction de la pauvreté dans les communautés côtières et les questions de parité et d'équité ;

- politiques et législation nationales sur le commerce permettant l'exportation des produits de la pêche artisanale ;
- politiques et législation nationales sur le financement et le crédit soutenant les activités des artisans-pêcheurs ;
- politiques et législation nationales en matière de sécurité sociale, de droits des travailleurs et de migration ;
- politiques/réglementations nationales de soutien aux coopératives et aux organisations ;
- politiques et législation nationales sur les droits de la personne, comme le droit à une alimentation adéquate, le droit de gagner sa vie, le droit de ne pas faire l'objet d'une discrimination et le droit à l'éducation, soit par des lois spécifiques sur des questions qui soutiendront ces droits, ou bien en inscrivant ces droits dans les constitutions, auxquelles toutes les législations nationales font référence;
- politiques et lois touchant d'autres secteurs, par exemple l'environnement, l'eau et les forêts, pour le traitement de la pollution marine, du niveau des eaux dans les masses d'eaux continentales, et du déboisement des mangroves, respectivement;
- politiques et législation locales en matière de planification et d'infrastructure susceptibles d'avoir un effet catalytique au niveau des pêches artisanales, si elles facilitent l'activité économique et ne profitent pas de façon disproportionnée aux groupes d'intérêts plus importants et plus prospères ;

- politiques locales prévoyant l'octroi de droits de propriété sur les terres côtières et/ou littorales, et la protection de ces droits. (De nombreux artisans-pêcheurs vivent dans des conditions de pauvreté parce qu'ils sont privés de droits d'occupation reconnus par la loi. Dans une telle situation d'insécurité, les communautés de pêcheurs ne sont pas incitées à investir pour améliorer leurs conditions de logement et vivent souvent dans des établissements « non structurés » sans accès à l'infrastructure publique de base, notamment aux écoles, dispensaires, égouts et installations sanitaires.)

Adapter les systèmes de gestion des pêches

15. Un système de gestion favorable aux artisans-pêcheurs peut être mis en place par différents moyens. L'un d'entre eux, comme suggéré plus haut à propos des modifications à apporter aux politiques et à la législation sur les pêches, consiste à définir et à mettre en oeuvre un système de gestion fondé sur les droits, en assurant un accès préférentiel aux artisans-pêcheurs et/ou en prévoyant un dispositif passif dans les zones où ceux-ci peuvent opérer (par exemple à travers le zonage ou par des interdictions saisonnières de chalutage). L'accès préférentiel peut aussi être assuré moyennant, par exemple, l'installation de récifs artificiels (comme recommandé dans le Code de conduite) qui non seulement offrent de nouveaux habitats pour le poisson, mais empêchent également le dragage industriel dans les zones littorales.

16. La décentralisation locale (s'il existe des capacités à ce niveau) des responsabilités en matière de gestion, peut favoriser une meilleure représentation et responsabilisation du système de gestion, augmentant ainsi la possibilité que les besoins et les priorités des artisans-pêcheurs soient pris en compte dans le processus de prise des décisions.

17. La cogestion devrait également contribuer à améliorer les conditions des artisans-pêcheurs pour des raisons similaires. De récentes études et recherches pilotes ont mis en relief les avantages d'une telle gestion et il est donc désormais urgent d'intégrer ces activités là où elles ont été fructueuses, ou ont le potentiel de l'être.

Cela est possible s'il y a, au niveau du gouvernement central et des départements des pêches, une volonté politique et une motivation à abandonner le contrôle de la gestion des ressources, et s'il existe des plans d'action bien définis. Les plans d'action en faveur de la cogestion devraient tenir compte de divers éléments, notamment : des processus de gestion et de prise de décision existante ; des différentes fonctions de gestion attendues des différentes parties au titre d'un système de cogestion; des capacités humaines à renforcer ; du soutien à fournir au niveau local ; des coûts et des sources de financement nécessaires pour garantir la durabilité ; d'une forte représentation de tous les groupes d'intérêt ; et d'un cadre politique et juridique approprié. propos de ce dernier point, pour que les initiatives de cogestion soient efficaces, il est impératif que les éléments de base de l'action gouvernementale aux fins de l'établissement d'une législation, de politiques, de droits et de structures compétentes favorables, soient pris en compte. Les politiques et la législation doivent : articuler les compétences et le contrôle ; conférer une légitimité aux droits de propriété et aux arrangements décisionnels ; définir et clarifier les responsabilités et compétences locales ; renforcer les mécanismes d'application et de reddition de compte au niveau local ; assurer l'octroi de droits au titre du système de cogestion ; et donner aux groupes et aux organisations de pêcheurs le droit légal d'organiser et de mettre en place des arrangements répondant à leurs besoins.

Faciliter les arrangements financiers

18. Les ministères et les départements des pêches, de même que les ministères des finances et les trésoreries nationales, doivent assurer des allocations budgétaires spécifiques et suffisantes pour une mise en oeuvre efficace des stratégies de soutien aux pêches artisanales. Il pourrait s'agir notamment de prévoir des fonds pour le suivi, le contrôle et la surveillance de la pêche industrielle côtière et pour le recrutement de spécialistes de la pêche artisanale, ainsi qu'un soutien financier adéquat pour la sécurité sociale, et des technologies et pratiques de pêche artisanale appropriées. De plus, le financement du soutien aux pêches artisanales ne doit pas être limité aux budgets de ce seul secteur. Au niveau national, assurer la prise en compte des pêches artisanales dans les stratégies

nationales de réduction de la pauvreté peut permettre d'accéder à des financements destinés à la lutte contre la pauvreté. Un soutien aux pêches artisanales peut également être fourni indirectement au niveau local par le biais, par exemple, d'une aide ou d'un financement aux administrations locales ou aux ONG qui travaillent dans le secteur des pêches et d'une façon plus générale dans le domaine du développement rural. La gestion décentralisée des fonds peut permettre de renforcer l'efficacité de leur appui au secteur de la pêche artisanale.

19. Il existe une tendance au renforcement de la « discipline de marché » dans le secteur, visant à favoriser le passage à une pêche responsable, tendance dont témoigne la récente priorité donnée à certaines orientations telles que la suppression des subventions, le renforcement des droits d'utilisation, le remplacement des dons par des prêts, et les programmes de recouvrement des coûts privilégiant l'exploitation des bénéfices tirés des ressources (bien que les pêches industrielles puissent être davantage concernées que la pêche artisanale). Le passage à une pêche responsable aura dans bien des cas des effets sensibles au niveau des artisans-pêcheurs. De ce fait, une assistance ciblée en faveur des pêches artisanales pourra s'avérer nécessaire pour atténuer l'impact de cette transition. Par exemple, s'il convient d'éviter les subventions et les mesures d'incitation au sens large (pour la pêche et dans d'autres

secteurs) qui pourraient entraîner une surexploitation des ressources, le recours à des incitations et à des aides devrait toutefois être envisagé s'il y a lieu, à condition d'être dûment justifié et que la période d'application de ces mesures soit spécifiée. Des subventions pourraient être opportunes si elles permettent de renforcer ou de diversifier les moyens d'existence sans déterminer une augmentation de la capacité de pêche ou une distorsion des échanges, ou si elles sont utilisées pour faciliter un changement structurel destiné à favoriser l'évolution vers une pêche responsable.

20. De nombreuses entreprises de pêche artisanale pourront être dans la nécessité d'accéder au crédit ou à des capitaux d'amorçage. Des investissements en capital et des crédits d'exploitation sont nécessaires. Cela a d'autant plus d'importance dans le contexte de l'application à la pêche artisanale du Code de conduite pour une pêche responsable, lorsque les petites entreprises de pêche peuvent avoir besoin d'acheter des engins appropriés et d'adopter des méthodes de pêche efficaces, d'investir au niveau de la valorisation pour faire un meilleur usage de ressources limitées et, le cas échéant, de passer de la pêche de capture à l'aquaculture ou à des activités autres que la pêche.

21. Les systèmes de crédit non institutionnalisés traditionnels sont efficaces pour fournir un accès aux capitaux ou à des actifs, parce qu'ils sont « plus proches » des

utilisateurs, plus souples et mieux adaptés à leurs besoins. Toutefois, lorsqu'ils ne font pas l'objet d'une gestion collective, ces dispositifs non structurés tendent à manquer de transparence et à présenter des failles au niveau de la reddition de comptes, tandis que les prêteurs pratiquent généralement des taux d'intérêt élevés et établissent souvent des relations d'exploitation. De ce fait, une stratégie utile pour venir en aide aux artisans-pêcheurs peut être de mettre en place des coopératives rurales de crédit ou d'encourager les banques commerciales à octroyer aux pêcheurs des crédits subventionnés ou à taux réduit. Cela étant, d'après les évaluations faites, il apparaît que bien souvent les programmes de crédit institutionnalisés n'obtiennent pas les résultats escomptés, quant à la viabilité des institutions de prêt et à la capacité des bénéficiaires visés d'accéder au crédit. Parmi les raisons de ces échecs, on peut indiquer des produits et des procédures peu avantageux pour les emprunteurs, le manque de souplesse et les retards, le niveau insuffisant des garanties fournies par les pauvres, des coûts de transaction élevés par rapport aux taux d'intérêt (légitimes ou non) et des taux de non-remboursement élevés.

22. Les problèmes attachés aux marchés du crédit non structuré et aux institutions rurales de crédit énoncés ci-dessus ont permis de prendre conscience de l'importance cruciale du micro-financement en tant qu'outil de

développement pour la réduction de la pauvreté. Le micro-financement est la livraison d'un large éventail de services financiers (dépôts/épargne, prêts, systèmes de paiement, transferts de fonds et assurances) et consiste le plus souvent en des petits prêts. L'échelon mondial, les femmes constituent la majorité des clients des programmes de micro-financement, probablement parce qu'elles font preuve d'une meilleure capacité de remboursement. Orienter les programmes de micro-financement sur les femmes dans le secteur des pêches équivaut à investir au niveau de leur responsabilisation, à favoriser la diversification des moyens d'existence et à améliorer le bien-être de leurs familles et de leurs communautés. La FAO a publié récemment un document technique³ qui analyse le micro-financement dans son contexte et étudie un certain nombre de modèles de prêt et d'épargne. Cette étude contient de nombreux conseils pratiques à mettre en oeuvre pour assurer l'efficacité des initiatives de micro-financement.

Améliorer l'information

23. La mise en place de conditions optimales pour les artisans-pêcheurs dépend de l'accès à une bonne information sur laquelle fonder des politiques et des stratégies appropriées. Cela requiert une collecte de données plus efficace et un approfondissement des recherches dans le domaine de la pêche artisanale, qui doivent être participatives et mettre à profit les connaissances locales.

24. Des systèmes d'information peu exigeants en données sont également nécessaires. De tels systèmes devraient néanmoins surveiller et évaluer les pêches artisanales et les niveaux de pauvreté, de vulnérabilité et de sécurité alimentaire dans les communautés de pêcheurs. Le renforcement des systèmes d'échange d'information peut également améliorer, au niveau des administrations des pêches et dans d'autres secteurs, la capacité d'apprécier l'importance des pêches artisanales. Toutefois, obtenir le plus efficacement possible des renseignements pertinents de la part des parties concernées requiert une planification et une budgétisation attentives des stratégies de communication. Le résultat d'une démonstration réussie de l'importance de la pêche artisanale pourrait être, par exemple, l'inclusion de ces pêches dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté.

Renforcer les capacités

25. Une fois que l'on dispose d'informations pertinentes sur lesquelles fonder les politiques et les stratégies, celles-ci doivent être mises en oeuvre. Une application réussie peut être étayée par un processus de renforcement des capacités humaines, qui est le « processus par lequel des individus, des groupes, des organisations, des institutions et des sociétés acquièrent des aptitudes - individuellement et collectivement - qui leur permettent de définir et d'atteindre des objectifs, d'exercer des fonctions, de résoudre des problèmes et de mettre en place les moyens et les conditions nécessaires pour faciliter ce processus ». (FAO Pêche, rapport n° 745, Rome, 2004)

26. Comme indiqué dans la figure 1, le renforcement des capacités humaines a quatre niveaux. Chaque niveau, il est bon de procéder à une évaluation des besoins en matière de capacités, puis à une analyse des besoins en formation et à l'élaboration de programmes d'études pour couvrir les principaux besoins en matière de capacités, et enfin à la sélection et à l'utilisation de mécanismes d'exécution appropriés (un cadre stratégique exhaustif de renforcement des capacités humaines est présenté sous la cote COFI/2005/Inf.11). Le renforcement des capacités humaines à tous les niveaux peut demander que l'accent soit mis non seulement sur les compétences et les connaissances spécifiques concernant les

pêches, mais aussi sur le renforcement des capacités de gestion au sens large, par exemple pour le règlement des conflits, la planification, l'administration, etc.

27. Aux fins du renforcement des capacités dans l'environnement global dans lequel s'inscrit le secteur des pêches, la bonne gouvernance joue un rôle particulièrement important. Les éléments essentiels d'une bonne gouvernance sont la globalité, la licéité, la transparence et la responsabilisation. Au niveau sectoriel/du réseau, améliorer l'aptitude à assurer des politiques et des stratégies sectorielles cohérentes, ainsi que la coordination entre les secteurs, peut contribuer au renforcement des capacités. Au niveau organisationnel et à celui des individus, les besoins sont les suivants: a) un plus grand nombre d'experts spécialistes de la pêche artisanale au niveau des départements et des ministères des pêches, des organismes donateurs et des organisations non gouvernementales, b) une importance accrue donnée, dans ces organisations, aux compétences dans le domaine social, économique et des moyens d'existence, sans négliger pour autant les sciences naturelles, y compris l'évaluation des ressources, et c) le renforcement des capacités dans les organisations représentant ou travaillant pour le secteur des pêches artisanales, par exemple celles qui s'occupent des problèmes techniques de la gestion des pêches, de l'aide sociale, du crédit/épargne et de la commercialisation, et/ou les groupes de négociation politique ou de pression.

Rendre les marchés viables pour les artisans-pêcheurs

28. Lorsque l'on s'occupe des « marchés », il est important de tenir compte à la fois des marchés des moyens de production et des marchés des produits. Les marchés des moyens de production peuvent desservir les pêches artisanales par certains des moyens indiqués plus haut, par exemple le micro-financement pour résoudre les problèmes de crédit et une législation facilitant la migration pour pallier le manque de main-d'œuvre. D'autres marchés, notamment ceux des produits importés, doivent faire l'objet d'une surveillance attentive pour en évaluer l'impact sur les pêches artisanales, avec des interventions logistiques et parfois juridiques visant à assurer un accès aisé et équitable aux moyens de production

nécessaires. Il pourrait s'agir par exemple d'encourager une concurrence efficace entre les sociétés qui fournissent les artisans-pêcheurs, de faciliter le passage en douane des produits importés, ou encore de faciliter le transport des moyens de production destinés à la vente dans les zones reculées.

29. Concernant les marchés des produits, tant les marchés intérieurs que les marchés internationaux peuvent présenter des avantages considérables pour les pêches artisanales. Une première mesure pourrait être de favoriser la prise de conscience de l'importance de la commercialisation et du commerce du poisson et des produits issus de la pêche artisanale en tant que composante des politiques et des programmes concernant les pêches (et d'autres secteurs). Une telle mesure est particulièrement nécessaire considérant a) la grande importance traditionnellement donnée à la croissance induite par les exportations provenant des pêches industrielles, et b) l'importance des questions de parité dans les activités après récolte.

30. Une autre mesure consisterait à tenir compte de l'évolution mondiale actuelle du commerce du poisson, qui favorisera celle des conditions générales des artisans-pêcheurs. Au niveau mondial, ces changements sont notamment les suivants : une rapide augmentation des niveaux de production dans les pays en développement et un accroissement de leurs recettes nettes en devises ; une constante augmentation du volume des ventes de poisson et de produits de la pêche frais, réfrigérés ou congelés, par rapport aux formes traditionnelles de conservation par salage ou séchage dans les pays en développement ; et la multiplication des certifications et des marquages basés sur des critères écologiques et/ou sociaux, ainsi qu'il ressort de nombreuses initiatives telles que la *Corporate Social Responsibility*, le *Marine Stewardship Council* et d'autres (même si leur part de marché global est encore faible).

31. Bien que de tels changements ouvrent des perspectives favorables pour les pêches artisanales, ils peuvent néanmoins avoir des répercussions négatives sur certains des petits opérateurs qui interviennent traditionnellement dans le commerce du poisson. Dans bien des pays, cette évolution

a donné lieu à un accroissement des profits potentiels, tandis que de nouveaux investissements et l'introduction de nouvelles techniques dans le secteur des pêches de capture déterminent une concentration du capital entre un petit nombre de mains, ainsi qu'une diminution des points de débarquement. D'autre part, l'usage accru de la glace, la vente plus fréquente de produits frais et réfrigérés et un transport plus efficace ont des répercussions importantes pour les transformateurs traditionnels et pour ceux qui fournissent les intrants nécessaires à ces activités, comme le bois de chauffage, les matériaux d'emballage traditionnels, et ainsi de suite. Cette évolution a également renforcé la capacité des acheteurs extérieurs d'accéder au poisson frais provenant de centres de débarquement lointains, accentuant ainsi la concurrence avec les négociants et les transformateurs traditionnels. Il peut également y avoir des effets au niveau de la parité hommes-femmes, ces dernières étant particulièrement touchées par la concentration du capital, là où elles avaient traditionnellement obtenu l'accès au poisson fourni par leurs conjoints travaillant dans le secteur des pêches.

32. Des initiatives propres à assurer que les pêches artisanales puissent saisir les possibilités offertes par les nouvelles tendances mondiales peuvent comporter l'exercice de pressions pour des changements au niveau des politiques et des réglementations commerciales internationales et la fourniture d'informations à ce sujet, des avis concernant les stratégies de commercialisation pour favoriser la pénétration de nouveaux marchés en fonction des exigences spécifiques de ces marchés, un soutien technique et pratique visant à favoriser l'augmentation des ventes de poisson frais/réfrigéré, et une assistance pour l'application des critères de certification. Un renforcement des capacités est également nécessaire afin que les petits travailleurs de la pêche, notamment les femmes et les plus démunis, puissent s'adapter et/ou se mobiliser pour réduire au minimum les éventuels effets négatifs des tendances mondiales et des situations locales.

33. Au plan national, il est essentiel de garantir aux transformateurs/négociants un accès sûr aussi bien au poisson qu'aux marchés. L'accès au poisson de la part des

négociants et des transformateurs à petite échelle peut être amélioré grâce à un soutien pour une exploitation durable des ressources et à un appui au secteur des pêches de capture artisanales, dont les petits transformateurs sont largement tributaires pour leurs approvisionnements. L'accès au poisson peut également être renforcé par une meilleure utilisation des prises accessoires provenant des pêches industrielles. Des aménagements appropriés dans les ports et les sites de débarquement où le poisson peut être acheté peuvent aussi contribuer à améliorer l'accès des petits négociants et transformateurs, et en particulier des femmes, au poisson, à savoir notamment : des postes d'eau courante, des installations de stockage, des toilettes et lavabos, et des refuges pour la nuit.

34. Il est possible d'améliorer l'accès aux marchés des négociants pauvres grâce à des initiatives de promotion de technologies appropriées pour la transformation, la conservation, le transport et le stockage, qui peuvent toutes contribuer à valoriser les produits et à réduire la détérioration et le gaspillage du poisson. La libre circulation des produits de la pêche sans harcèlement injustifié aux points de contrôle et aux frontières est une autre question importante pour de nombreux petits négociants, et peut être favorisée par une meilleure prise de conscience des problèmes actuels et par des améliorations générales au niveau de la gouvernance. Des aménagements appropriés au niveau des marchés pour les négociants eux-mêmes (toilettes, eau courante, centres d'assistance aux enfants, emplacements à loyer modéré, etc.) sont aussi importants pour assurer l'accès aux marchés qu'ils le sont pour assurer l'accès au poisson.

Conclusion

34. Il convient de rappeler que la Consultation d'experts (convoquée sur recommandation du COFI à sa vingt-cinquième session) sur la contribution de la pêche artisanale à la lutte contre la pauvreté et à la sécurité alimentaire, qui s'est tenue à Rome en juillet 2004, a recommandé qu'un nouvel Article sur la pêche artisanale et la lutte contre la pauvreté soit préparé. Cet article devrait couvrir les éléments suivants:

- des pêches responsables pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement,

- l'intégration des pêches dans les stratégies nationales de développement et de réduction de la pauvreté,
- le renforcement des droits des pêches artisanales,
- la responsabilisation par le biais de la communication, du renforcement des capacités et de l'organisation,
- les pêches et les politiques connexes en faveur des pauvres,
- la législation en faveur des pauvres,
- un financement approprié pour la lutte contre la pauvreté,
- des stratégies de gestion des pêches favorables aux pauvres,
- la réduction de la vulnérabilité grâce à de mécanismes de parade et des filets de sécurité sociale plus efficaces,
- des marchés viables pour les pauvres.
- Mesures suggérées au Comité

35. Le Comité est invité à examiner le présent document et à donner aux États Membres, à la FAO et à d'autres institutions et organisations internationales, des indications concernant les stratégies à promouvoir pour assurer un environnement favorable aux pêches artisanales. Les institutions et les organisations internationales pourront, si elles le souhaitent, indiquer les domaines spécifiques dans lesquels elles pourraient intervenir. Le Comité souhaitera peut-être recommander également qu'un article sur la pêche artisanale soit ajouté au Code de conduite.

Ce document de travail (COFI/2005/5) a été mis à la disposition de la vingt-sixième session du Comité des pêches de la FAO, Rome, Italie, 7-11 mars 2005

Déclaration des Ong

Pour une approche centrée sur les populations

Déclaration des Ong à la vingt-sixième session du Comité des pêches (COFI) de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Nous sommes des représentants d'organisations actives auprès de populations pratiquant une pêche artisanale et à petite échelle dans les pays qui ont été touchés par la catastrophe du tsunami en Asie et en Afrique. Ces pêcheurs, souvent marginalisés d'un point de vue socio-économique, opèrent à partir de sites de débarquement naturels et avec des moyens traditionnels qui nécessitent beaucoup de bras. Ils tirent toute leur subsistance de la mer.

Après les événements tragiques du 26 décembre 2004, un grand nombre d'organisations locales, nationales et internationales ont réagi rapidement et avec générosité. Nous rappelons cependant qu'il faut absolument que l'aide soit apportée dans un cadre politique clair, d'autant plus qu'interviennent de nombreux opérateurs et organismes privés avec des actions d'aide et de reconstruction de grande envergure. Nous demandons à la FAO et aux États membres de veiller à ce que ces opérations intègrent les aspects suivants :

1. Pour tous les programmes de reconstruction, il faut adopter une approche participative qui tienne compte des avis et des besoins réels des populations concernées, et aussi du travail déjà accompli par les Ong et les organisations de pêcheurs. Les communautés et organisations de pêcheurs doivent pouvoir participer directement à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes de reconstruction.

2. Pour les victimes de cette catastrophe, l'aide est un droit absolu, qui doit être attribuée dans un esprit humanitaire, sans tenir compte de considérations de sexe, de statut, de groupe ethnique, et en étant particulièrement attentif aux éléments les plus fragilisés.

3. La relance du secteur de la pêche doit s'inspirer des principes du développement durable, en privilégiant des types de pêche qui exigent beaucoup de bras, ce qui devrait contribuer directement à réduire la pauvreté et à renforcer la sécurité alimentaire.

4. Il faut que soit reconnu officiellement et de manière active aux communautés de pêcheurs le droit d'occuper l'espace côtier où elles étaient depuis longtemps installées. Lorsque, pour des raisons de sécurité, il sera envisagé un déplacement de population, on consultera auparavant les intéressés et on obtiendra leur consentement préalable. Les terrains retenus pour réinstaller ces gens devront être proches du rivage, qui est leur lieu de travail habituel. Des décisions officielles seront prises pour garantir aux collectivités de pêcheurs un accès privilégié au littoral et pour faire en sorte que le front de mer dégagé par la force des événements ne soit pas désormais envahi par toutes sortes de projets immobiliers (hôtels, maisons, appartements, fermes aquacoles, usines...).

5. En matière d'indemnisation des propriétaires de bateaux à moteur, il faudra tenir compte de la nécessité de réduire les capacités de capture, d'éviter au mieux les conflits entre certains groupes d'opérateurs. Ces problèmes existaient avant le tsunami et faisaient sentir leur effet jusque dans des pays voisins.

6. Il faut mettre un terme au transfert de bateaux, plus précisément au transfert subventionné des surcapacités de capture des pays du Nord vers les pays touchés par le tsunami. Ces bateaux ont été conçus pour un environnement complètement différent, y compris sous l'angle de la main-d'œuvre. Leur arrivée aggraverait encore le problème des surcapacités de capture dans les régions

touchées, en interférant en plus sur le développement de la construction navale locale, avec le risque de priver nombre de gens de leur gagne-pain.

7. Pour ce qui est de la reconstitution des flottilles artisanales et à petite échelle, il faudra agir avec discernement, veiller à ce qu'il n'y ait pas encore plus de bateaux, moteurs, engins de capture divers qu'avant le séisme, et surtout pas des engins et des méthodes de pêche qui peuvent causer des dégâts. Il ne faudrait pas qu'au nom du « développement » ou de la « mise aux normes », on gonfle encore plus les capacités de capture du secteur artisanal. Les bonnes intentions d'intervenants extérieurs ne devraient pas déboucher sur des actions intempestives susceptibles de déstabiliser le régime de propriété et l'organisation de la production qui ont cours.

8. On parle beaucoup d'aquaculture comme activité potentielle dans les programmes de relance économique. Nous connaissons tous les problèmes sociaux et environnementaux qui ont accompagné la crevetticulture intensive dans cette région du globe. Il est impensable de recommencer la même chose tant qu'on n'aura pas trouvé la parade aux difficultés sociales et économiques suscitées par ce type d'activité. Il faut en particulier rejeter l'idée de lui consacrer les terres (le plus souvent des rizières) qui ont été recouvertes par l'eau salée lors du tsunami.

9. Certains parlent de nouvelles formes d'aquaculture, de mariculture plus

précisément. Là aussi on devra être sur ses gardes quant aux retombées sociales et environnementales potentielles, en étant notamment vigilants sur la privatisation rampante de l'espace côtier, avec toutes les servitudes que cela entraîne pour ceux qui vivent de la pêche.

10. En ce qui concerne les opérations d'après capture (un secteur qui occupe un nombre important de femmes dans les communautés de pêcheurs), il serait préférable d'opter pour des technologies adaptées aux conditions locales, pourvoyeuses d'emplois tout en restant économiques et respectueuses des règles d'hygiène.

11. L'aide apportée doit contribuer directement à renforcer les capacités des organisations communautaires. Il ne faudrait pas que les populations concernées en ressortent encore plus vulnérables et confrontées à de nouveaux problèmes internes.

12. Il faut mettre en place des mécanismes simples et indépendants pour suivre l'utilisation des aides financières apportées. On exigera que soit tenue une comptabilité claire, transparente et vérifiée de toutes les aides reçues de gouvernements et d'Ong pour venir au secours des victimes, et que ces comptes soient portés à la connaissance du public.

13. Il est indispensable de créer, aux niveaux appropriés, des structures autonomes qui




auront une mission de veille, d'information et de prévention en lien avec des systèmes d'intervention d'urgence des collectivités et d'autres initiatives de la société civile. On s'attachera à mettre en œuvre des moyens préventifs, en particulier naturels comme la préservation ou la plantation de palétuviers et autres espèces adaptées.

De nouveau, nous demandons donc à la FAO et aux Etats membres d'élaborer un cadre politique qui tienne compte des aspects ci-dessus pour élaborer et mettre en œuvre les programmes de reconstruction et de reconstitution des moyens d'existence dans le secteur de la pêche.

Ont signé cette déclaration :

- Forum mondial des populations de pêcheurs (WFFP)
- Forum mondial des pêcheurs (WFF)
- Fédération des sociétés coopératives de pêche de l'Inde du Sud (SIFFS)
- National Fishworkers Forum (NFF), Inde
- Fédération des pêcheurs du Sud (FSF), Thaïlande
- Réseau pour la réhabilitation des communautés et des ressources naturelles de l'Andaman, Thaïlande

- Réseau d'appui aux populations côtières de l'Andaman (Save Andaman Network), Thaïlande
- Solidarité nationale des pêcheurs (NAFSO), Sri Lanka
- JALA (réseau de défense des pêcheurs du Nord-Sumatra), Indonésie
- Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche (ICSF)
- Coalition pour des accords de pêche équitables (CAPE/CFFA)
- Greenpeace International
- Birdlife International
- Fonds mondial pour la nature (WWF International)
- World Conservation Trust 

Cette déclaration a été faite lors de la vingt-sixième session du Comité des pêches (COFI) de la FAO, le 8 mars 2005, dans le cadre du débat sur le point 5 de l'ordre du jour portant sur l'aide qu'il convient d'apporter aux communautés de pêcheurs victimes du tsunami dans l'océan Indien et sur les mesures à prendre pour relancer la pêche et l'aquaculture dans les pays concernés

La Déclaration de Rome

Texte de la Déclaration sur la pêche et le tsunami

Nous, ministres et nos représentants, réunis à Rome pour la Réunion ministérielle de la FAO sur la pêche, le 12 mars 2005,

Saluant l'initiative prise par le Directeur général de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) d'organiser cette réunion, donnant ainsi l'occasion d'examiner la question de la réhabilitation après la catastrophe du tsunami,

Rappelant que le tremblement de terre de grande envergure et les vagues de tsunami successives qui ont surgi au large du littoral Nord de Sumatra, et causé des pertes considérables en vies humaines et de lourds dégâts matériels au sein des communautés côtières dans l'ensemble du Golfe de Bengale et en l'Afrique de l'Est,

Reconnaissant que les effets du tsunami ont été particulièrement dévastateurs pour les pêcheurs et les pisciculteurs, causant de lourdes pertes en vies humaines et la destruction des habitations, des dégâts aux infrastructures et aux installations de pêche et d'aquaculture estimés à plus de US\$ 500 millions, dévastant ou détériorant plus de 100 000 navires de pêche et anéantissant plus de 1,5 million d'engins de pêche,

Exprimant notre profonde préoccupation que l'ampleur des dommages causés aux zones côtières et aux communautés qui y vivent ne compromette les moyens d'existence de millions d'individus, parmi lesquels un grand nombre sont tributaires de la pêche et de l'aquaculture pour leur nourriture et leur revenu,

Saluant l'intervention rapide et le dévouement des populations et des gouvernements des zones affectées, ainsi que le niveau sans précédent de l'aide apportée pour les secours d'urgence et la réhabilitation par la communauté

internationale, y compris les gouvernements nationaux, les organisations du système des Nations unies, les institutions financières internationales, la société civile et les organisations non gouvernementales, et reconnaissant l'importance de coordonner ces actions afin de mener à bien le relèvement,

Reconnaissant le rôle de la FAO en matière de reconstruction et de réhabilitation des secteurs de la pêche et de l'aquaculture dans les zones touchées et saluant les efforts que celle-ci a déployés au lendemain de la catastrophe pour apporter conseil et soutien aux gouvernements des nations affectées,

Exprimant notre préoccupation au sujet des répercussions sociales, économiques et environnementales de la catastrophe sur le moyen et le long termes ainsi que des retombées négatives que pourraient avoir les entreprises de réhabilitation faute d'être élaborées avec discernement et dûment coordonnées,

Nous engageant à faciliter la réhabilitation et la reconstruction après les dégâts causés par la catastrophe du tsunami, et à prendre dûment compte des besoins et exigences spécifiques des secteurs de la pêche et de l'aquaculture ainsi que des communautés côtières concernées, conformément aux trois piliers, social, économique et environnemental, du développement durable identifiés lors du Sommet mondial pour le développement durable.

Déclarons ce qui suit:

1. Nous sommes déterminés à faire en sorte que les efforts, conduits par la communauté internationale pour fournir une assistance en vue de réhabiliter les secteurs de la pêche et de l'aquaculture dans les pays touchés par le tremblement de terre et le tsunami de décembre 2004, progressent en synergie de manière à répondre avec efficacité, par une

Pour réparer les dégâts du tsunami

Le Secrétariat a exposé les effets du tsunami sur les pays de l'océan Indien, puis on a demandé au COFI d'examiner et de commenter l'action de la FAO face à ce désastre et de fournir des directives pour éclairer le Département des pêches dans l'élaboration de ses stratégies à moyen ou long terme afin d'aider les pays touchés à relancer les activités de pêche et d'aquaculture.

Le COFI devrait s'intéresser particulièrement aux aspects suivants :

- ° Dans les programmes de réhabilitation de la pêche et de l'aquaculture, veiller à ce que les pêcheurs et les pisciculteurs aient des moyens d'existence durables, notamment en améliorant la gestion et l'efficacité de chaque secteur concerné ;
- ° Reconstruire les capacités de capture en tenant compte de la ressource disponible, en encourageant des techniques de pêche plus appropriées, en mettant en place des mécanismes communautaires destinés à améliorer la gestion des pêcheries et la préservation de l'environnement côtier.

Les pays membres frappés par le tsunami ont été invités à parler en premier. Ceux qui étaient présents (Inde, Sri Lanka, Thaïlande, Indonésie, Yémen) ont présenté un état des lieux pour les divers secteurs d'activité, et plus particulièrement la pêche. A propos du remplacement des bateaux, l'Inde dit qu'il faut « remplacer à l'identique » en évitant de passer à des technologies supérieures qui augmenteraient

encore les capacités de capture. Ce pays n'a pas l'intention de profiter des événements pour procéder à une réduction des capacités de capture. Il estime que l'aide apportée à la reconstruction de la flotte ne doit pas être considérée comme autant de subventions. A partir de maintenant tous les bateaux indiens devront être officiellement immatriculés. Et il faudra accorder toute l'attention voulue à la protection du littoral, en particulier par des « moyens de défense légers ». L'Inde demande aussi à la FAO de procéder à une évaluation des ressources halieutiques après le passage du tsunami.

L'Union européenne demande à la FAO de jouer un rôle déterminant dans cette entreprise. Elle affirme que le transfert de bateaux envisagé vers des pays frappés par le tsunami ne doit pas être considéré comme un moyen d'exporter les surcapacités de capture européennes. Alors que tant de bateaux ont été détruits par cette catastrophe, il serait inconvenant d'envoyer à la casse des unités qui pourraient encore servir ailleurs. Le représentant de l'UE précise qu'aucun transfert ne sera effectué sans la demande expresse du pays intéressé, et avec le feu vert technique de la FAO qui certifiera que le bateau en question peut opérer dans les conditions locales du pays receveur. Seuls des bateaux de 12 m au plus seront concernés. Les propriétaires européens pourront, dans le cadre de l'opération, bénéficier d'une indemnisation. L'UE se déclare prête à répondre immédiatement à toute

1. action coordonnée, aux besoins des communautés de pêcheurs affectées, en particulier de leurs membres les plus pauvres.
2. Nous encourageons en conséquence la communauté internationale, y compris les pays donateurs, les institutions financières internationales et les organisations internationales compétentes, ainsi que les organisations du secteur privé et de la société civile, à délivrer cette aide de manière coordonnée sous la direction des pays affectés.
3. Nous invitons les pays donateurs et les institutions financières internationales à honorer les promesses qu'ils ont faites à cet égard afin que les secours et les efforts de réhabilitation puissent être poursuivis.
4. Nous soulignons la nécessité d'accorder la priorité, pour le relèvement de la pêche et de l'aquaculture, à la restauration des moyens d'existence des pêcheurs et des pisciculteurs, la fourniture d'une protection adaptée contre ce risque et d'autres menaces pour l'environnement ainsi qu'à l'amélioration de l'efficacité, de la durabilité et de l'aménagement de ces secteurs.
5. Nous reconnaissons que la dégradation écologique d'habitats critiques, comme les récifs de coraux et les mangroves, causée par le tsunami dans les zones côtières affectées, peut continuer de peser pendant un certain temps sur la productivité des zones de pêche du littoral et les possibilités de relèvement de l'aquaculture.

demande en provenance d'un pays victime du tsunami.

Le Japon dit qu'il pourrait également transférer, à la demande, soit des bateaux spécialement construits, soit des bateaux d'occasion. Mais dans tout cela il n'y a rien d'obligatoire. Souvent frappé par des tsunamis, ayant souvent bénéficié d'une aide internationale, le Japon veut tout simplement rendre la pareille.

La Norvège dit que, à la faveur des programmes de réhabilitation du secteur de la pêche, on devrait entreprendre une restructuration des flottes et un renforcement des capacités institutionnelles. Il est également essentiel d'assurer un suivi et une coordination de l'aide, la FAO ayant en cela un rôle très important à tenir.

L'Afghanistan dit que les communautés de pêcheurs doivent également participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes de relance de ce secteur, comme cela est exprimé dans la déclaration des Ong. Toutes ces initiatives devront veiller à une meilleure collaboration Sud-Sud, ce qui ne devrait pas se faire au détriment de la coopération Nord-Sud. L'aide portera essentiellement sur des aspects techniques et les politiques.

Le Sénégal dit que les stratégies de la reconstruction doivent être fondées sur les besoins réels, les aspirations et les cultures particulières des populations concernées. Les Etats-Unis disent que le tsunami ne doit pas être

suivi d'un transfert de surcapacités de capture ou de techniques aquacoles inadaptées. La Mauritanie et le Canada ont aussi mis en garde contre des transferts de navires en surcapacité. Le Canada estime qu'il faut en rester au statu quo en matière de capacités de capture et se félicite des efforts de coordination de la FAO, en suggérant qu'elle pourrait peut-être également collaborer avec d'autres institutions financières. L'Australie parle de l'appui qu'elle propose à l'Indonésie après cette catastrophe, notamment pour le développement de la pêche et de l'aquaculture.

Suite aux discussions, le Département des pêches de la FAO fait savoir qu'il a préparé un projet conjoint, en collaboration avec des organismes nationaux compétents, en vue de procéder à une évaluation de l'état des ressources halieutiques après le tsunami.

Le coordinateur des activités de réhabilitation de la FAO fait alors un certain nombre d'observations. Les Ong disposent de fonds très importants comparé aux budgets que peuvent utiliser les agences des Nations unies comme la FAO. D'autre part, il est bien difficile de coordonner l'action de certaines grosses Ong qui n'ont pas du tout envie d'être coordonnées. L'aide n'est pas non plus répartie de manière harmonieuse. Les Maldives, les Seychelles, par exemple, ne voient pas grand chose arriver.

- *Compte rendu de Chandrika Sharma, secrétaire exécutive de ICSF (icsf@icsf.net)*

6. Nous insistons sur la nécessité de protéger les droits des pêcheurs et des autres travailleurs du secteur de la pêche, notamment ceux qui pratiquent une pêche de subsistance artisanale, à des moyens d'existence sûrs et équitables et de leur offrir, le cas échéant, l'accès préférentiel aux lieux de pêches et aux ressources halieutiques des zones affectées.
7. Nous mettons également l'accent sur la nécessité d'inscrire le relèvement des pêches et de l'aquaculture dans le cadre des principes énoncés par le Code de conduite pour une pêche responsable. Les efforts de réhabilitation, y compris les transferts de navires, doivent se poursuivre sous la direction et le contrôle des pays affectés et faire en sorte que la capacité de pêche qui est en train d'être reconstituée corresponde au potentiel de production des ressources halieutiques et à leur exploitation durable. Nous reconnaissons l'intérêt de rétablir, dans les pays affectés, la capacité nécessaire à la reconstruction des infrastructures, y compris à la construction des navires, la transformation des poissons et les installations portuaires.
8. Nous recommandons de fournir une assistance accrue en vue de coordonner l'évaluation des ressources halieutiques de la région affectée de façon que les secours et les efforts de réhabilitation puissent se poursuivre de manière durable, étant entendu que l'évaluation ne doit pas ralentir leur bon déroulement.
9. Nous soulignons la nécessité de reconstruire et renforcer la capacité des secteurs de pêches affectés, y compris dans les domaines des

compétences techniques, de la collecte des données, l'analyse scientifique, l'évaluation des ressources halieutiques et la gestion effective des pêches ainsi que de développer la capacité des communautés et des parties prenantes concernées à participer à ce processus afin d'assurer le développement durable des moyens d'existence.

10. Nous accueillons avec satisfaction les dispositions prises par la FAO, en concertation avec des partenaires de la région oeuvrant dans le développement et la recherche, pour élaborer un cadre stratégique et mettre en place des arrangements de collaboration pour la réhabilitation des pêches et de l'aquaculture et la restauration de l'habitat marin.

Nous réaffirmons que la FAO a un rôle de premier plan à jouer pour fournir conseil et appui à la communauté internationale pour les questions concernant la réhabilitation durable de la pêche et de l'aquaculture, ainsi que la restauration de l'habitat marin.

Cette Déclaration a été adoptée par la réunion ministérielle de la FAO, le 12 mars 2005, à Rome

D'Accra à Santa Clara

Les participants à l'atelier organisé par l'ICSF à Santa Clara, Argentine, ont examiné les moyens de promouvoir une pêche artisanale viable

Du 1 au 4 mars 2004 s'est déroulée à Santa Clara del Mar, en Argentine, une rencontre sur le thème « Droits d'accès à la ressource pour la pêche artisanale : une impérieuse nécessité ». Elle était organisée par le Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche (ICSF) et le Centro en Defensa de la Pesca Nacional (CeDePesca). C'était là l'aboutissement d'un débat qui avait duré sept ans. Cette rencontre avait en effet été suggérée pour la première fois lors de la réunion du Groupe de proposition (animation team) de l'ICSF réuni à Accra, Ghana, en 1998. On avait alors demandé à l'ICSF de réaliser un certain nombre d'études sur l'opportunité d'instaurer des zones de pêche artisanales en Amérique latine, en Afrique et en Asie.

L'une des premières initiatives de l'ICSF en Amérique latine avait été l'organisation d'un stage sur les moyens de communication électronique et Internet, du 27 au 29 mai 1997, à l'Université catholique de Lima, Pérou (voir Samudra n° 19, sur le site de l'ICSF). Il s'agissait de familiariser les organisations de pêcheurs d'Amérique latine avec ce nouveau moyen de communication. Sans Internet, il aurait été impossible de continuer les débats et d'organiser des réunions, y compris celle de Santa Clara. Cette dernière rencontre a été superbement organisée par le partenaire local de l'ICSF, à savoir CeDePesca. On en gardera longtemps le souvenir.

Dans la période qui a immédiatement précédé cet atelier, le concept de zone artisanale a évolué. On est parti d'un périmètre fixe interdit aux gros bateaux pour évoquer progressivement un ensemble de relations dynamiques entre les communautés de pêcheurs et la zone côtière, l'accès à la mer et aux ressources aquatiques étant comparable à l'accès à la terre et aux ressources productives, le zonage étant un instrument parmi d'autres pour gérer au mieux la pêche artisanale.

Les participants ont débattu sur trois thèmes principaux : systèmes de gestion et droits d'accès, pêche artisanale et sécurité alimentaire, conditions de travail dans le secteur de la pêche artisanale.

Il ont reconnu la nécessité à la fois de la cogestion et d'une gestion intégrée de la zone côtière pour que les travailleurs de la pêche et autres parties prenantes, en particulier les communautés locales et les groupes indigènes, puissent participer ensemble aux processus décisionnels qui les concernent et à la répartition équitable des droits d'usage et d'accès à la ressource.

Il existe un lien étroit entre le développement de la pêche artisanale et les objectifs de préservation des ressources et du développement, tels qu'ils ont été exprimés dans un certain nombre de forums : Sommet du développement durable, Déclaration des Nations unies pour le Millénaire... A Santa Clara, on a trouvé pour ce lien une formule élégante. La « pêche artisanale » est synonyme de « pêche saine » si l'on se réfère aux termes espagnols *arte* (art/engin de capture) et *sano* (sain). Certains ont cependant mis en garde : « Les rejets sont surtout le fait de navires industriels, notamment des chalutiers. Mais force est de constater malheureusement que cela peut se produire également dans des pêcheries artisanales qui travaillent au chalut. »

Coup d'œil en arrière

A Santa Clara, on a aussi parlé de l'atelier que l'ICSF avait organisé en juin 2000, pendant six jours, dans la localité de pêcheurs de Prainha do Canto Verde, Etat du Ceara, Brésil. Le thème de cette rencontre était le suivant : « Problèmes de genres et communautés de pêcheurs côtiers en Amérique latine » (voir Samudra n° 26, disponible en français sur le site de l'ICSF). L'une des principales conclusions de cette réunion avait été que « l'apport des femmes

Déclaration de l'atelier

Pour une pêche et des moyens d'existence durables en Amérique latine Droits d'accès à la ressource pour les pêcheurs artisans, les communautés côtières et les groupes indigènes : une impérieuse nécessité

Santa Clara, Argentine, 1-4 mars 2005

Une cinquantaine de participants venus de sept pays du sud de l'Amérique latine (Equateur, Venezuela, Pérou, Chili, Brésil, Uruguay et Argentine) et des délégués venus du Royaume-Uni, d'Inde et de Norvège se sont réunis à Santa Clara, Argentine, du 1 au 4 mars 2005. Ils représentaient divers horizons : pêche artisanale, populations autochtones, Ong, instituts de recherche, universités. Le but de la rencontre était de débattre de mesures visant à garantir les droits d'accès à la ressource pour les pêcheurs artisans, les communautés littorales et les groupes indigènes dans le sud de l'Amérique latine.

L'événement avait été organisé par le Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche (icpf) et le Centro en Defensa de la Pesca Nacional (CeDePesca) avec le soutien du programme FishCode de la FAO pour la promotion d'une pêche durable.

Pendant ces quatre jours très chargés, nous avons échangé en abondance savoirs et expériences pour mieux connaître le caractère dynamique et varié des pêches artisanales dans le sud de l'Amérique latine. Nous avons mieux cerné les effets de la mondialisation en cours au niveau régional et compris que, malgré de grandes différences, nous partageons bien des traits communs et des inquiétudes semblables.

La présente déclaration expose la situation, exprime nos préoccupations et réclame des mesures appropriées, au niveau national et international pour tenter de trouver des solutions aux problèmes communs. Dans un document séparé, nous présentons notre vision de l'avenir.

Nous disons que dans cette région, la pêche artisanale tient une place essentielle dans l'alimentation de la population et comme source d'emplois. Il s'agit d'une petite pêche non intensive qui utilise des engins sélectifs. A son importance économique et sociale s'ajoute une dimension culturelle. Elle profite aux gens d'aujourd'hui tout en s'efforçant de ménager les intérêts des générations futures. De par sa nature propre, elle constitue la façon la plus rationnelle

pour exploiter de manière durable les écosystèmes aquatiques.

Nous reconnaissons l'importance de la contribution apportée à la fois par les hommes et par les femmes aux divers stades de la capture, de la transformation et de la commercialisation du poisson et autres produits de la pêche, et également dans la vie des localités de la côte et des groupes indigènes. Tous dépendent de systèmes aquatiques pour gagner leur vie, vivre comme ils l'entendent selon leurs traditions culturelles.

Nous sommes extrêmement préoccupés face aux répercussions fâcheuses de la mondialisation et de la libéralisation sur la région. Ces processus provoquent une expansion incontrôlée de l'activité économique sur le littoral : aquaculture intensive, pêcheries industrielles, tourisme de luxe, etc. Cela provoque une dégradation des écosystèmes, l'amenuisement des ressources aquatiques. Les pêcheurs artisans, les populations locales, les groupes autochtones sont obligés de quitter leurs lieux de vie traditionnelle et leur gagne-pain est en danger. La privatisation des ressources naturelles entraîne une concentration de la propriété, ce qui exacerbe encore les processus évoqués.

Nous estimons qu'il y a urgence à maîtriser les tendances en cours. Pour cela il importe de :

- ° Reconnaître le bien-fondé d'un droit d'accès prioritaire au littoral et à la bande côtière pour les pêcheurs artisans, les communautés côtières et les groupes indigènes ;
- ° Instaurer un cadre juridique et des structures institutionnelles appropriées pour la mise en œuvre d'une approche intégrée pour l'attribution de droits d'accès et d'usage dans les écosystèmes côtiers de manière à respecter au mieux les principes d'équité et d'exploitation durable de la ressource ;
- ° Etablir des systèmes de cogestion dans la pêche artisanale, avec participation aux processus décisionnels et transparence, avec des mesures visant à renforcer les capacités des organisations de pêcheurs artisans, des communautés littorales et des groupes

indigènes afin qu'elles puissent participer effectivement aux décisions en matière de gestion de la ressource ;

- ° Encadrer de manière réglementaire l'usage des méthodes de pêche potentiellement destructrices (chalut par exemple) et en mettant un terme à l'expansion des activités aquacoles intensives et non durables ;
- ° Aider les populations côtières à développer le tourisme communautaire, l'aquaculture biologique et diverses activités d'appoint ;
- ° Elaborer, dans le cadre national et international, des programmes de recherche halieutique avec la participation active d'organisations de pêcheurs artisans, de communautés côtières et de groupes indigènes et en intégrant leurs connaissances traditionnelles de façon à répondre à leurs besoins sur les plans technique, économique et social.

Nous affirmons la nécessité de garantir la sécurité alimentaire et la souveraineté alimentaire en tant que droits fondamentaux des producteurs et des populations en général dans le sud de l'Amérique latine.

Nous reconnaissons l'importance du Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO pour promouvoir des pêcheries durables et la sécurité alimentaire et pour répondre aux besoins particuliers de la pêche artisanale. Nous nous engageons à agir auprès de nos gouvernants afin qu'ils prennent les mesures nécessaires pour la mise en œuvre de ce code et des instruments internationaux relatifs à la gestion de la pêche.

Nous soutenons la Déclaration d'Ilo-Pérou du Comité international pour la défense de la zone des cinq milles, en date du 30 septembre 2004, et nous demandons la création sur les côtes des pays d'Amérique latine d'un espace, à la fois sur terre et en mer, qui sera exclusivement réservé aux pêcheurs artisans, aux communautés côtières et aux groupes indigènes. Les limites de ce périmètre, les restrictions et règlements y afférant seront à préciser dans chaque pays.

Nous nous engageons à appuyer la demande des organisations de pêcheurs artisans, des communautés côtières et des groupes indigènes pour obtenir l'interdiction, dans les zones réservées, de techniques de capture potentiellement destructrices, le chalut par exemple. C'est à chaque pays de décider ce qu'il convient d'interdire.

Nous refusons de considérer les OIT (quotas individuels transférables) comme un moyen de

gestion dans la pêche artisanale. Nous disons que les OIT peuvent mettre en danger le droit légitime des pêcheurs artisans, des communautés côtières et des groupes indigènes à des moyens d'existence durables dans la pêche.

Nous déplorons la pratique des rejets, généralement associés aux systèmes de gestion par quotas (notamment les OIT), et nous condamnons l'usage de techniques de pêche destructrices qui donnent lieu à des niveaux élevés de rejets (certains types de chalutage, par exemple).

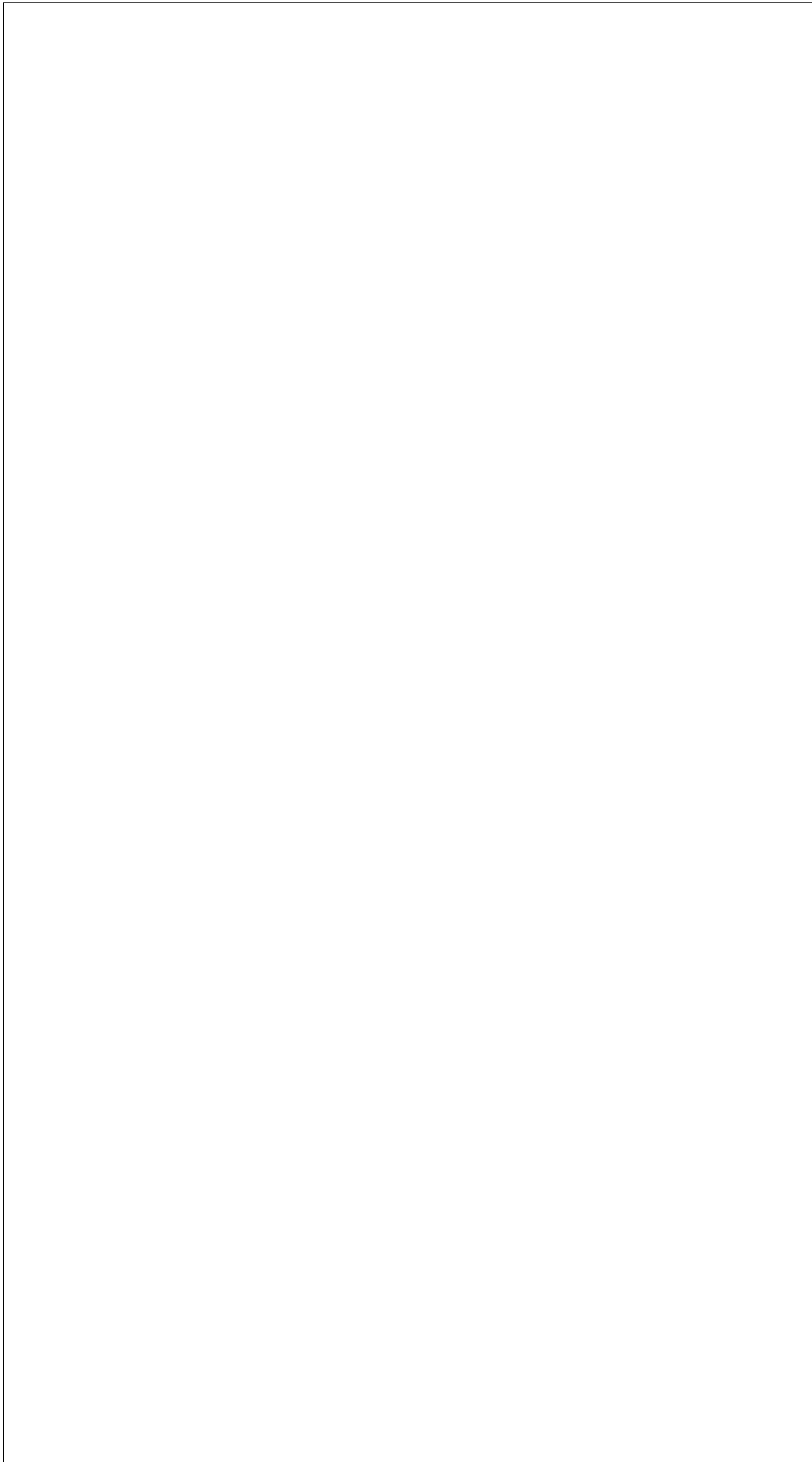
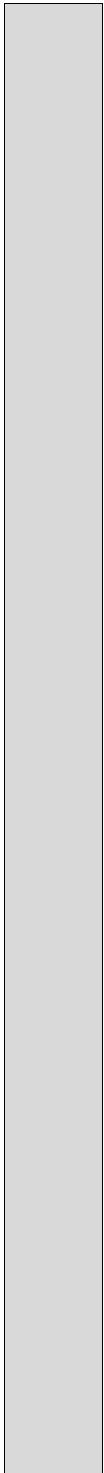
Nous reconnaissons l'apport des femmes à la pêche artisanale. En plus de remplir les tâches ménagères et de se donner beaucoup de mal pour scolariser leurs enfants, elles ont aussi souvent une activité directement liée à la pêche : capture de poisson, ramassage de coquillages et d'algues, vendeuses, transformatrices, ouvrières d'usine. Nous nous engageons à œuvrer pour que soit reconnu leur droit d'accès à la ressource, pour qu'elles aient leur place dans nos organisations et que l'on puisse débattre des problèmes de genres dans notre secteur d'activité.

Nous soutenons la déclaration de Red Monglar International (à Fortaleza, le 4 septembre 2004) qui demande aux Etats de remplir leurs obligations relatives à la Convention Ramsar sur les zones humides (1971), particulièrement en ce qui concerne le paragraphe 15 de la Résolution VII-21 relative aux zones humides intertidales, signée au Costa-Rica en 1999 lors de la COP7, lequel « insiste auprès des Parties contractantes pour qu'elles cessent de promouvoir, d'établir et de développer des élevages d'aquaculture non durables et dommageables pour les zones humides côtières jusqu'à ce qu'une évaluation des impacts environnementaux et sociaux de cette activité, accompagnée d'études adéquates, permette de définir les mesures qui conviennent pour mettre en place un système d'aquaculture durable, respectueux de l'environnement et des communautés locales. »

Nous constatons avec inquiétude que la demande internationale pour les produits de la pêche a poussé à l'utilisation de méthodes destructrices, le chalutage et l'aquaculture intensive notamment. Il faut sans tarder appliquer des mesures d'ordre commercial pour protéger la sécurité alimentaire et l'avenir des pêcheurs-artisans, des communautés côtières et des groupes indigènes. Nous convenons qu'il serait souhaitable d'œuvrer avec des organismes de consommateurs et la

contd.

Compte-rendu



au secteur de la pêche continue à être sous-estimé et peut même rester invisible. » De ce point de vue, on peut reprocher à l'assemblée de Santa Clara de n'avoir pas prévu plus de femmes parmi les participants, et de n'avoir pas suffisamment mis en évidence les questions de genres sous le thème des droits d'accès. Cette critique a été émise par un groupe de femmes qui ont rédigé une déclaration au cours de cette réunion, et il en a été tenu compte dans la déclaration finale reproduite ci-dessus.

Chez les hommes, il y a eu débat sur la place réelle des femmes dans la pêche artisanale : leur rôle est-il indispensable, fondamental, très important ou simplement important ? Certains ont dit que le secteur artisanal pouvait bien fonctionner sans l'apport des femmes. Cette position va à l'encontre du slogan de l'ICSF dans son programme des Femmes dans la pêche, à savoir que « Sans les femmes, il n'y aurait plus de poisson dans la mer ».

Cosme Caracciolo, président de la Confederación Nacional de Pescadores Artesanales de Chile (CONAPACH), a résumé comme suit les points de vue sur les relations de travail dans la pêche artisanale en Amérique latine : « Nous ne voyons pas les pêcheurs comme autant de membres d'équipages mais comme des *compañeros* (compagnons) ou des *socios* (associés), ce qui leur donne donc droit à une part des captures. Au Chili, les permis de pêche sont les mêmes pour tout le monde, qu'il s'agisse d'un propriétaire de bateau ou d'un *compañero*. La nouvelle législation du pays essaie de modifier ce statut, et ce ne sera pas bon pour nos relations de travail. » Les pêcheurs veulent des lois nationales qui respectent le système de rémunération à la part (ou ses variantes locales), qu'on fasse davantage bénéficier les travailleurs de la pêche des lois sociales, qu'ils puissent profiter de formations adaptées à leurs besoins, qu'on améliore la sécurité au travail. 3

civile afin d'inciter le client à acheter des produits pêchés selon des méthodes sélectives et respectueuses de l'environnement.

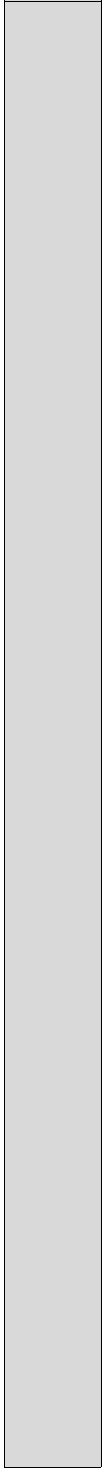
Nous demandons aux Etats de reconnaître les droits des pêcheurs-artisans, comme producteurs et comme travailleurs, afin qu'ils puissent bénéficier de lois sociales intégrant les systèmes traditionnels de rémunération à la part, d'une couverture sociale convenable (accident, décès, maternité, frais médicaux, retraite...), de programmes de formation adaptés à leurs besoins.

Nous exprimons notre solidarité avec les pêcheurs-artisans, les communautés côtières et les groupes indigènes qui ont souffert du tsunami du 26 décembre 2004, lequel a causé la mort de près de 300 000 personnes et détruit les moyens d'existence de millions de gens sur la côte. Nous appuyons la Déclaration de Medan du 19 février 2005 sur la reconstruction des moyens d'existence des aquaculteurs et des pêcheurs après les catastrophes du tremblement de terre et du tsunami qui réclame pour les populations sinistrées le droit de participer de façon pleine et active aux processus de planification et de reconstruction, avec l'appui de leurs diverses organisations.

—Pour plus d'information sur cet atelier, voir sur le site <http://www.icsf.net/CedePesca>

Ce compte-rendu a été rédigé par Brian O' Riordan (briano@tiscali.be), secrétaire du bureau de l'ICSF à Bruxelles

Compte-rendu



Réunion de travail

S'inspirer de bons principes

Résumé des recommandations de la réunion de travail sur « la remise en état des pêcheries après le tsunami dans le district de Nagapattinam »

Le 13 mars 2005, s'est tenue dans la salle de conférence du Collectorate (= préfecture) de Nagapattinam une réunion de coordination organisée par la Direction des pêches en collaboration avec le Centre de coordination des Ong.

Plus de 150 personnes étaient présentes, dont une centaine de membres d'associations qui apportent leur aide dans le district. Il y avait aussi un bon nombre de fonctionnaires de la Direction des pêches, des responsables des communautés de pêcheurs et des journalistes.

Les recommandations suivantes ont été exprimées :

Flotte de pêche et capacités de capture

Etant donné que les ressources halieutiques du plateau continental font l'objet de prélèvements proches du niveau maximal supportable et que la production du Tamil Nadu stagne depuis quelques années, un renforcement de la flotte par rapport aux capacités d'avant le tsunami conduirait à une surcapitalisation, à des opérations non rentables, à un dangereux appauvrissement de la ressource. Il est éminemment souhaitable qu'on reste en dessous des capacités de captures de l'avant tsunami.

Dans la phase de remise en route, il vaudrait mieux ne pas remplacer les *kattumarams* traditionnels par des embarcations motorisées en polyester.

La motorisation des petits bateaux est un processus progressif qui doit avancer à sa propre allure pour sauvegarder à chaque étape la rentabilité du métier et rester à des niveaux de prélèvement acceptables. Il ne faut pas d'entrée de jeu pousser à la modernisation de la flotte ; il ne faut pas procéder sans réfléchir à la distribution de nouveaux outils de travail surdimensionnés. Depuis un certain nombre d'années, il y a manifestement trop

de chalutiers à Nagapattinam et dans le Tamil Nadu en général. Ils ont beaucoup de mal à équilibrer leurs comptes. A vrai dire, il n'est pas souhaitable de remplacer toutes les pertes. Certains propriétaires sont d'ailleurs tout disposés à se tourner vers d'autres activités. Il serait bon que le gouvernement modifie en conséquence son dispositif d'aide financière aux pêcheurs.

Ceux qui veulent se réorienter, que ce soit dans le secteur de la pêche ou en dehors, devraient pouvoir toucher l'indemnité de 3 lakhs (300 000 roupies) pour un bateau partiellement endommagé ou 5 lakhs (500 000 roupies) pour un bateau complètement détruit. En cas de sortie de flotte, la Direction des pêches veillera à ce qu'un nouvel entrant ne vienne remplacer le sortant.

Rôle des Ong

Il est souhaitable que donateurs et Ong travaillent en partenariat avec les pouvoirs publics pour appuyer financièrement la remise en état de la flotte.

Comme l'aide publique se limite à 50 pour cent du coût de remplacement pour un bateau en polyester, et qu'il n'existe guère de système fiable pour faire rentrer régulièrement les sommes empruntées, les donateurs/Ong feraient bien de compléter l'aide publique pour que les pêcheurs victimes du tsunami retrouvent un outil de travail approprié. Les autorités pourront présenter aux Ong désireuses de travailler en partenariat les listes officielles des bénéficiaires. Les Ong verraient avec les pêcheurs concernés ce dont ils ont besoin et leur fourniraient alors suivant les possibilités le matériel approprié.

Il n'est pas souhaitable que donateurs/Ong procèdent à part à une distribution de matériel de pêche. La Direction des pêches doit le leur faire savoir et exiger quelques formalités préalables pour assurer une bonne coordination dans la construction et

l'attribution d'unités de pêche. Les dispositions prévues pour la reconstitution des moyens d'existence dans le cadre de la directive administrative GO 25 relative aux partenariats public-privé ne devraient pas s'appliquer pour la distribution de bateaux mais concerner uniquement l'appui à d'autres moyens d'existence. L'administration du district et du Tamil Nadu ferait bien de fixer des lignes directrices à cet égard.

Attribution de bateaux, propriété partagée

Dans la phase de remise en état des flottilles, il ne faut surtout pas donner un bateau à des membres d'équipage dans le but, louable sans doute, d'améliorer leur sort. Avec une augmentation irraisonnée des bateaux, les opérations de pêche ne seraient en effet plus du tout rentables.

Il ne faut pas oublier qu'à Nagapattinam les marins ne sont pas des salariés ; ils sont rémunérés à la part suivant l'importance des captures. Au cours de la phase de réhabilitation, inutile aussi de penser à proposer la propriété à plusieurs d'une embarcation : malgré diverses tentatives en ce sens, cette façon de procéder n'a pas jusqu'à présent marché.

Pêche en eau profonde

Au large de Nagapattinam, en dehors du plateau continental, il existe d'intéressantes possibilités de pêche, comme le démontrent les succès enregistrés par des groupes de pêcheurs de Nagore qui, à 35-40 km de la côte, se sont lancés dans la pêche au thon et

autres espèces à l'aide de dispositifs concentrateurs de poissons, sur le modèle des *payaos* philippins. Pour preuve également l'activité rentable des *multi-days* (embarcations de 9-18 m avec moteur de 40-60 CV qui font des marées de plusieurs jours avec filet maillant ou palangre).

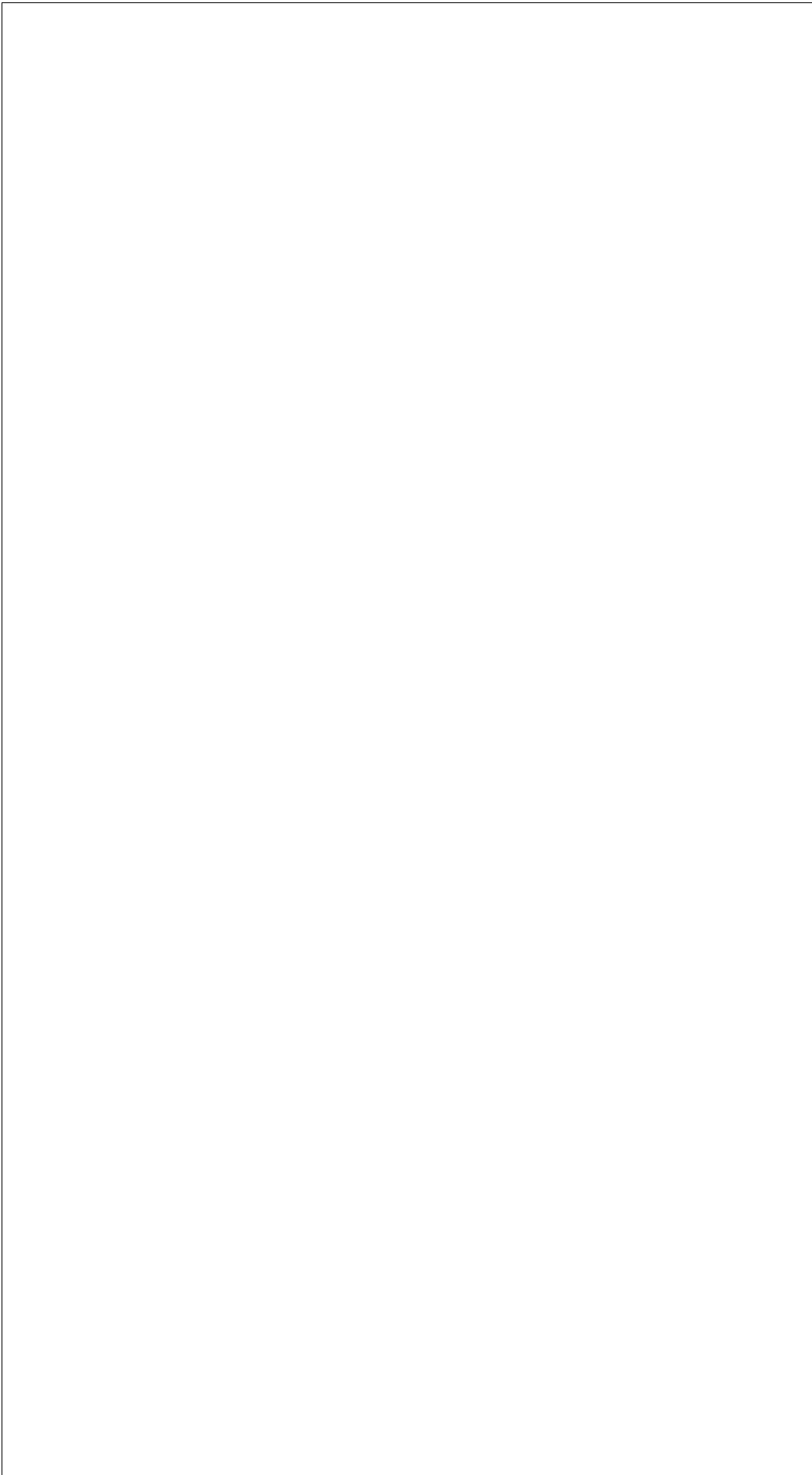
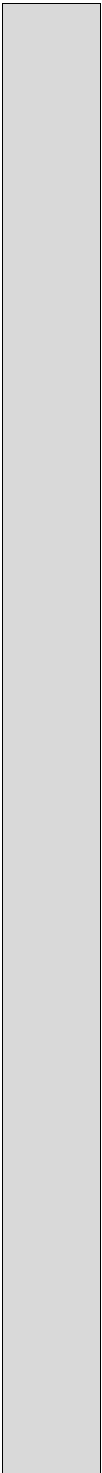
Pour développer cette pêche, il est indispensable d'améliorer les capacités techniques des bateaux (fiabilité, capacité, manutention à bord) et la transformation et la commercialisation à terre. Il est souhaitable que la Direction des pêches, les instituts scientifiques publics et les Ong spécialisées collaborent pour encourager cette diversification dans le secteur.

Cela doit se faire par une amélioration technique de la flottille existante, déjà pourvue de moteurs et d'appareillage, et non pas en faisant venir d'ailleurs des bateaux dits « de haute mer ».

On ne perdra pas de vue que le développement de ce type de pêche aura pour premier objectif l'amélioration de la situation économique des populations qui vivent traditionnellement de la pêche et non pas l'intérêt de personnes extérieures qui voient là des possibilités d'investissement intéressantes.

Il faudra donc procéder avec prudence et discernement pour éviter une soudaine prolifération des moyens de capture, comme cela a été le cas avec la flotte chalutière notamment. Il faut prendre sans tarder les

Documnet



premières mesures d'encouragement pour ce type de pêche. Mais il est indispensable de veiller à ce que tous les aspects dont on vient de parler soient d'abord pris en compte avant que la chose ne prenne de l'importance. Les gens de Fishery Survey of India (Institut d'étude des ressources halieutiques) ont proposé d'organiser des démonstrations et une formation au large de Nagapattinam. C'est une idée à suivre.

Mariculture, opérations après capture

Les Instituts scientifiques spécialisés peuvent mettre à la disposition des intéressés de l'information sur les possibilités de mariculture : viviers à langoustes, élevages de moules, d'huîtres perlières... Il serait souhaitable que la Direction des pêches et les instituts spécialisés collaborent à l'élaboration d'un plan concret dans ce domaine, en précisant les sites possibles et les techniques appropriées, en tenant compte à la fois des paramètres économiques et des considérations sociales.

Dans les opérations d'après capture et de transformation, il y a du progrès à faire. La Direction des pêches et les Ong impliquées pourraient proposer des programmes de formation et diverses formes d'appui aux femmes de la pêche afin qu'elles utilisent au mieux des technologies appropriées et bon marché mises au point par les organismes spécialisés. Il serait bon que la Direction des pêches et la Coordination des Ong élaborent un programme séparé pour cela.

Recherche et gestion

Le phénomène du tsunami a peut-être entraîné des perturbations dans l'environnement marin. Diverses études sont actuellement en cours pour vérifier la chose. La Direction des pêches doit maintenir le contact avec les personnes et institutions spécialisées et rassembler toute l'information disponible et la mettre ensuite à la disposition des Ong et des populations de pêcheurs.

Cet événement a mis en évidence les imperfections du système de gestion du secteur de la pêche au Tamil Nadu. Il faudra sans tarder prendre des mesures pour améliorer les choses à cet égard en s'inspirant de bons principes, notamment la participation effective des communautés de pêcheurs. Il serait souhaitable que la Direction des pêches et les Ong dotées du

savoir-faire nécessaire collaborent en ce sens.

Autre souhait

Les participants à cette réunion de travail ont apprécié l'ouverture d'esprit de l'administration du district par rapport aux idées et aux suggestions mises en avant par les Ong, les communautés de pêcheurs et les scientifiques. Il serait bon d'organiser d'autres réunions semblables sur des aspects apparentés de la reconstruction et de la relance de l'activité dans les régions touchées par le tsunami. Le Centre de coordination des Ong pourrait peut-être prendre l'initiative en cette matière. 3

Ces recommandations ont été exprimées à Nagapattinam, Tamil Nadu, Inde, le 13 mars 2005

Brèves

Honduras

Le Secrétariat à l'agriculture et à l'élevage (SAG) a décidé d'interdire la pêche à la crevette, à la langouste, au bulot et au lambi (strombe géant). A cette fin, la Résolution 103-05 a été publiée dans La

Gazeta (journal officiel). Il s'agit, grâce à cette fermeture de quatre mois, de maintenir une « exploitation durable ». L'interdiction s'applique à la crevette blanche, brune et rose.

Pour la langouste commune, le gouvernement a décidé d'interdire sa capture jusqu'au 30 juin pour les bateaux industriels opérant avec des plongeurs et des casiers.

Pour le bulot et le lambi, aucune date de réouverture n'a été précisée. Toute personne capturant, commercialisant, détenant ou transportant l'une ou l'autre de ces espèces pendant la période de fermeture sera passible d'une amende et la validité de son permis

de pêche sera suspendue pendant une saison.

Maroc-UE

Le commissaire européen à la pêche, Joe Borg, a fait savoir que la Commission européenne attend une réponse du **Maroc** pour confirmer la possibilité de négociation d'un nouvel accord de pêche.

« Depuis quelques semaines, la CE est en contact avec les Marocains, tout d'abord pour parler de la réglementation actuelle en matière de pêche mais aussi pour savoir si ce pays est intéressé par une reprise des négociations en vue d'un nouvel accord de pêche. »

Lors d'une conférence de presse à Bruxelles, M. Borg a déclaré que « Bruxelles attendra une réponse pendant une quinzaine de jours, étant donné qu'une réunion technique relative à l'Accord d'association entre l'UE et le Maroc est prévue pour le 16 mars afin de parler des affaires relevant de l'agriculture et de la pêche.

L'accord UE-Maroc précédent a pris fin en novembre 1999. Cela a eu de sérieuses répercussions sur la flotte espagnole, surtout les bateaux de

l'Andalousie, de la Galice et des Canaries, qui ont dû quitter les eaux marocaines. Il y a quelque temps, la CE avait dit que, si on se lançait dans de nouvelles négociations, on essaierait de parvenir à un accord sur les flottes artisanales et pélagiques.

Cela devrait profiter surtout aux bateaux andalous car la flotte galicienne est surtout industrielle. M. Borg a précisé que si le Maroc souhaite un nouvel accord, il y aura une série de réunions techniques pour définir l'approche qu'il convient d'adopter.

Les négociations officielles commenceront alors afin de parvenir à un consensus sur des termes qui devraient profiter aux deux parties.

Corée du Sud

Le ministre des affaires étrangères de la **Corée du Sud**, Bar Ki-moon, a clairement indiqué qu'il n'avait pas l'intention de renégocier l'accord de pêche de 1999 entre son pays et le Japon.

Il a en même temps écarté l'idée que cette attitude était liée au contentieux à propos de Dokdo, en réaffirmant que « ces îles sont bien évidemment à nous. » Le ministre répondait

aux critiques grandissantes de certains parlementaires qui estiment que l'accord de pêche a été l'une des causes du contentieux déclenché par les prétentions du Japon sur ces îles rocheuses de la mer Orientale.

Au cours de la première séance de la Commission parlementaire spéciale qui a été créée pour réfuter les prétentions du Japon, les députés de la majorité et de l'opposition ont réclamé avec force l'abrogation de l'accord de pêche et exprimé de sérieuses réserves quant à la « diplomatie tranquille » de M. Bar et du gouvernement.

La Corée administre ces îles depuis 1954, mais l'accord de pêche

avec le Japon a fait entrer le secteur de Dokdo dans une zone de pêche conjointe.

La Commission spéciale demande une renégociation pour empêcher les bateaux japonais d'opérer autour de Dokdo et pour y établir fermement l'autorité coréenne.

Un chalutier en cadeau

Au bout d'un voyage de quatre semaines, le *Simon Kéghian*, un

chalutier semi-industriel sorti de flotte a été remis aux autorités sri lankaises, le 23 mars 2005, à Galle par une association appelée Les Amis de Ceylan/Lorient Matara Friendship Association.

Le ministre des pêches, le ministre de la reconstruction et le chef de la Marine assistaient à la cérémonie qui se

déroulait sur fond de musique de cornemuse.

Le gouvernement projette de transformer l'ex-chalutier breton en navire de surveillance et d'appui. L'équipage français qui l'avait convoyé a été logé dans un camp militaire au bord de la mer.

Quatre autres Français sont attendus à Matara pour suivre un projet de relogement appelé « City of Lorient ».

Ils seront accompagnés d'un anthropologue et d'une psychologue d'une université parisienne dans le cadre des activités de l'association Enfance et Partage.

Vietnam

Dans la foule qui attend le retour des pêcheurs à Tam Giang, les visages ont le sourire car leur

production de sèches est fréquemment abondante, ce qui réjouit fortement cette commune où jusque-là on était très pauvre.

Dans la province de Quang Nam, au centre du pays, les bons rendements ont apporté des changements radicaux dans la vie des gens.

Beaucoup, qui étaient démunis de moyens, possèdent désormais un bateau, obtenu grâce à un prêt bancaire et en hypothéquant la maison.

Un projet gouvernemental de 51,9 milliards de dongs (3,3 millions de dollars) visant à la construction de 44 bateaux dans la province, a échoué, ce qui n'empêche pas les pêcheurs de Tam Giang de gagner maintenant des milliards de dongs chaque année avec la construction de bateaux.

Beaucoup de pêcheurs qui n'avaient jamais eu d'argent peuvent maintenant s'offrir une maison neuve et une mobylette.

La production de Tam Giang a représenté la moitié de la production cumulée de cinq localités du district. La filière pêche a créé plus de 1 500 emplois dont bénéficient les gens du voisinage.

Ghana

Les employés de la Holiday Fishing Company Limited (HFC) basée à Tema,

Ghana, ont manifesté pendant quatre heures pour défendre leurs droits et obtenir un accord collectif.

Ils ont dit que les tentatives faites depuis 1999 par l'Union des travailleurs maritimes et des dockers (MDU) pour obtenir de la direction un tel accord n'ont donné aucun résultat.

Et les employés sont victimes d'abus de la part de cette société.

« Nous n'avons pas le droit à des congés annuels, pas de vacances, pas la moindre retraite.

Quelqu'un avec plus de douze ans d'ancienneté peut être renvoyé du jour au lendemain sans aucune indemnité. La direction nous exploite. »

Les manifestants ont également réclamé la réembauche des 25 marins (sur 32) du *Laida* qui avaient embarqué le 24 novembre 2004 mais avaient été ramenés à

terre au bout de 91 jours et renvoyés sans la moindre indemnité.

Ecolabels

Les efforts visant à instaurer une exploitation durable des ressources halieutiques

mondiales ont reçu un appui de poids.

Au cours de sa 26ème session qui s'est tenue à Rome, du 7 au 11

mars 2005, le Comité des pêches (COFI) de la FAO a adopté un ensemble de directives volontaires pour l'éco-étiquetage des produits de la mer.

Elles pourront inspirer les gouvernements et les organisations qui ont déjà lancé des programmes de ce genre (ou s'appêtent à le faire), à savoir la certification et la promotion commerciale de produits issus de pêcheries de capture bien gérées.

Elles précisent les principes généraux qui devraient régir les mécanismes d'éco-étiquetage, notamment la nécessité d'audits indépendants, de transparence dans l'établissement des normes, de la responsabilisation et d'une information scientifique fiable.

Elles présentent également les modalités et critères de certification des pêcheries et d'octroi d'un écolabel en prenant appui sur le Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO.

Seulement la mort

Il y a des cimetières solitaires,
Des tombes pleines d'os sans résonance,
Le cœur traverse un tunnel
Obscur, obscur, obscur,
Nous mourons vers l'intérieur comme dans un naufrage,
Comme si nous nous noyions dans le cœur,
Comme si nous tombions de la peau à l'âme.

Il y a des cadavres, il y a des pieds de dalle poisseuse, froide,
Il y a la mort dans les os,
Comme un son pur,
Comme un aboiement sans chien,
Sortant de quelles cloches, de quelles tombes,
grandissant dans l'humidité comme les pleurs ou la pluie.

Je vois, seul, parfois,
Des cercueils à voile
Lever l'ancre avec de pâles défunts, avec des femmes aux nattes
mortes,
Avec des boulangers blancs comme des anges,
Avec des jeunes filles pensives mariées à des notaires,
Des cercueils remontant le fleuve vertical des morts,
Le fleuve violet,
Vers le haut, avec les voiles gonflées par le son de la mort,
gonflées par le son silencieux de la mort.

Au bruit la mort arrive
Comme une chaussure sans pied, comme un costume sans homme,
Elle arrive pour frapper avec une bague sans pierre et sans doigt,
Elle arrive pour crier sans bouche, sans langue, sans gorge.
Cependant ses pas résonnent
Et son habit résonne, silencieux comme un arbre.

Je ne sais pas, je connais peu de choses, je vois à peine,
Mais je crois que son chant a une couleur de violettes humides,
De violettes accoutumées à la terre,
Parce que le visage de la mort est vert,
Et le regard de la mort est vert,

Avec la fine humidité d'une feuille de violette
Et sa grave couleur d'hiver exaspéré.

Mais la mort marche aussi à travers le monde munie d'un balai,
Elle lèche le sol cherchant des défunts

— Pablo Neruda, in *Résidence sur la terre*, traduction Guy Suarès,
Poésie/Gallimard, 1972

L'ICSF est une Ong internationale qui s'intéresse aux problèmes de la pêche à travers le monde. Ce collectif est officiellement reconnu par le Conseil économique et social des Nations unies et il est sur la liste spéciale des Ong internationales à l'OIT. Il a aussi le statut d'organisme de liaison à la FAO. L'ICSF est enregistré à Genève et a un bureau à Chennai (Inde) et à Bruxelles (Belgique). Il constitue un réseau mondial de militants associatifs, d'enseignants, de techniciens, de chercheurs et scientifiques. Il suit l'actualité, effectue des études, facilite les échanges, mène des campagnes d'opinion et d'action, diffuse l'information. Sa revue SAMUDRA (Océan en sanskrit) sera heureuse de recevoir réactions et contributions. La correspondance doit être adressée au bureau de Chennai (Madras) en Inde.

Les opinions exprimées dans les articles publiés sont celles des auteurs. Elles ne représentent pas nécessairement la position officielle de l'ICSF.

SAMUDRA est disponible en anglais, en français et en espagnol sur <http://www.icsf.net> ou <http://www.icsf.org>

publié par

Chandrika Sharma pour le
Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche
27 College Road, Chennai 600 006 (Inde)
tél : (91) 44-2827 5303 fax : (91) 44-2825 4457
e.mail : icsf@vsnl.com

Bureau de Bruxelles :
ICSF, rue du Midi 165, B-1000 Bruxelles (Belgique)
tél : (32) 2-513 1565 fax : (32) 2-513 73 43
e.mail : brianot@tiscali.be

préparé par
K G Kumar

traduction
Gildas Le Bihan-CRISLA, Lorient

mise en page
Satisf Babu

couverture
peinture de Sopida Thong-Nu-Nui, 12 ans, Thaïlande
(crédit Mangrove Action Project)

crédit photographique
Chandrika Sharma, Brian O'Riordan, Neena Koshy, Rolf Willmann,
Ramu Aravindan, N. Venugopalan, K.G. Kumar, KSKBA

brèves
VNA, PR Newswire, FIS.com, Koreaherald

imprimé par
Nagaraj and Company Pvt. Ltd, Chennai

SAMUDRA n° 40 mars 2005
publication non commerciale à diffusion limitée